

Débats publics Fos Faster – Fos Tonkin
Troisième réunion : Les risques industriels
et les impacts sur l'air, la mer et la santé
Verbatim

| | | |
|------|--|----|
| I. | Ouverture | 2 |
| II. | Première partie – Les impacts | 4 |
| 1. | La qualité de l'air | 4 |
| 2. | La qualité de l'eau de la mer dans le port de Fos | 7 |
| 3. | Echanges avec la salle | 9 |
| 4. | Les conséquences sanitaires dans le golfe de Fos-sur-Mer/Etang de Berre | 18 |
| 5. | Echanges avec la salle | 23 |
| III. | Deuxième partie – Les risques industriels | 41 |
| 1. | Qu'est-ce que la classification SEVESO II Risque haut ? Quels sont les risques connus à Fos et leurs effets domino ? | 41 |
| 2. | Les plans d'intervention (POI, PPI, PPRI, PPRT) | 45 |
| 3. | Mise en œuvre et coordination des secours en mer et à terre | 48 |
| 4. | Echanges avec la salle | 51 |
| IV. | Clôture de la réunion | 68 |

I. Ouverture

Monsieur Antoine DUBOUT, Président des Commissions Particulières du Débat Public (CPDP)

Bonsoir à tous. Si vous voulez vous asseoir, s'il vous plaît, et je vais tout de suite demander à Monsieur RAIMONDI, Maire de la commune, de venir vous accueillir. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur René RAIMONDI, Maire et Conseiller général de Fos-sur-Mer

Ecoutez-moi : effectivement, on m'a demandé de vous accueillir. Je pense effectivement que vous savez où vous êtes aujourd'hui, à Fos-sur-Mer, dans une grande zone industrielle. Alors, on va essayer de prendre cette habitude, maintenant, excusez pour les autres villes, mais demander un peu aux Fosséens de lever la main, s'il vous plaît. Merci. Comme cela, on voit un peu. Merci.

Ce soir, un sujet d'importance, quoi qu'il en soit, l'air, l'eau et la santé, trois éléments, même si la santé, ce n'est pas véritablement un élément comme on l'entend habituellement mais les choses importantes, des choses qui nous préoccupent au quotidien, quoi qu'il en soit. L'air, c'est peut-être l'élément le plus visible, celui qui nous traumatise tous les matins quand on se lève, parce que encore une fois, que ce soient les panaches ou que ce soient effectivement les diverses couleurs, qui ne sont pas forcément celles du lever du soleil, puisque l'industrie chez nous est à l'Ouest et pas à l'Est... L'eau, aussi, très préoccupante, quoi qu'il en soit, Aigrette nous a démontré effectivement qu'il y avait des investigations, peut-être, à faire de manière plus poussée, parce que c'est un élément qui fait disparaître beaucoup de choses dans cette zone industrielle. Et puis, on l'a souvent dit : le réceptacle final qu'est l'humain, et au travers effectivement de ce réceptacle final, sa santé, santé qui préoccupe un certain nombre d'entre nous, en premier lieu effectivement les médecins. Il y en a un certain nombre dans la salle ce soir. Ils ont tiré la sonnette d'alarme et il est bien évident que les élus que nous sommes ne peuvent être que sensibles à ces appels qui sont pour certains presque déjà des appels au secours. On en a entendu encore un ce matin sur les ondes.

Donc, je crois que ce soir, on a un des sujets les plus attendus, quoi qu'il en soit, même si encore une fois la santé des habitants aujourd'hui est bien l'apanage de l'existant, c'est-à-dire des industries qui sont déjà en place et donc là, on a deux nouvelles industries qui arrivent et quelque part, ce matin encore une fois, la problématique a été soulevée : quel effet supplémentaire qui va se rajouter à ce fameux effet cumulatif en question qui pour l'instant est un petit peu resté sans réponse. Quoi qu'il en soit, je le redis sur l'existant.

Voilà, donc, Mesdames et Messieurs les industriels, à vos marques parce que je pense que ce soir, vous allez avoir à répondre de beaucoup de choses. Merci à tous et on va continuer ce débat fort intéressant.

Monsieur DUBOUT

Merci, Monsieur le Maire. Merci aussi d'avoir dans cette introduction été bref.

Monsieur RAIMONDI

J'ai mis trois minutes.

Monsieur DUBOUT

Bravo, je n'y croyais pas et bravo, vous l'avez fait. Merci aussi à Monsieur GRANIE, le Président du SAN, d'être ici encore présent, fidèle, et d'être venu aux différentes réunions et d'avoir mis à disposition cette salle.

Ce soir, effectivement, c'est le troisième débat. Troisième débat : le premier, c'était le débat introductif, qui s'est tenu ici, sur les deux Commissions. Le deuxième, c'était sur l'énergie. Je vous rappelle, à Port-Saint-Louis-du-Rhône, avec deux axes, la politique du Port et puis la politique énergétique nationale et européenne. Et puis, ce soir, on redescend sur terre, là. Les risques, les impacts d'abord, les risques, l'eau, la mer, la santé. On est vraiment au cœur, je le pense, des inquiétudes et des réponses que l'on doit donner ou que vous devez donner à la population.

Je vous rappelle que c'est le deuxième débat commun aux deux Commissions. J'y reviendrai dans un instant. Il y en aura un troisième, plus tardivement, sur la politique industrielle et la politique économique (merci). Nous allons avoir successivement, ultérieurement, maintenant, des débats pour chacun des projets.

Deux projets : Elengy Tonkin et puis Fos Faster au Caban. Deux projets qui sont des installations SEVESO II risque haut. Les industriels qui sont ici présents, si nécessaire, seront à votre disposition si vous voulez une re-présentation des projets au cours de la réunion. Nous ne l'avons pas prévue aujourd'hui. Néanmoins, on pourra le faire si c'est nécessaire.

Je vous rappelle l'organisation : deux Commissions particulières qui ont été nommées par la Commission nationale du débat public. L'une pour Tonkin, dans les personnes ici présentes, il y a Chloé BASVILLE et Bernard GUEDJ qui en font partie. Deux autres personnes qui sont dans la salle : Georges JAÏS et Michel STEINER, qui est ici présent, que vous verrez tout à l'heure à la tribune.

Et puis, Faster : vous avez ici Sylvie MONNET qui est dans la salle et ici, d'abord, qui sont à la table, Gérard BELLAN et Roger PEIFFER, et puis Sylvie MONNET et Olivier GHEBALI qui viendront tout à l'heure.

J'en profite pour dire le rôle des membres de la Commission ici présents, qui n'ont pas beaucoup pris la parole, et vous pouvez vous étonner de les voir ici présents. Ils ont un rôle très important. Nous l'avons ensemble. D'abord, dans la phase préparatoire, nous avons été, les Commissions ont travaillé beaucoup avec les maîtres d'ouvrage pour leur demander de préciser les dossiers introductifs. Ils ont un rôle important pendant la phase actuelle qui est celui d'être les garants du débat, de prendre des notes pour le rapport définitif et puis d'établir le compte-rendu. Et puis, tout spécialement, la personne qui sera à côté de moi, Chloé, ici, sera chargée de m'aider au contrôle du temps parce qu'on se rend compte que dans chacun des débats (mais en même temps il ne faut pas trop le contraindre) le temps a un peu, il y a un risque important de dérive du temps et je demanderai à Chloé de lever la main et en tous cas d'interrompre si elle trouve que le débat dure trop de temps.

Ce soir, les Commissions ont souhaité deux parties, vous le savez. La première, vous l'avez vu, nous avons mis sur chacune des chaises le déroulé de la réunion pour que chacun puisse se cadrer dans ces réunions. La première partie, donc, c'est sur les impacts. Interviendront, donc, l'impact sur l'air, Jean-François MAURO, le Directeur d'AIRFOBEP, et sur l'eau Marie-Christine BERTRANDY, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Ensuite, sur les impacts sur la santé, Jean-Luc LASALLE, de la Cellule Interrégionale Epidémiologique (CIRE) et le Docteur DANZON, qui est ici présent, de l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS). Alors, je la remercie tout particulièrement. J'ai eu l'occasion de le lui dire tout à l'heure, puisque compte tenu des risques de ne pas pouvoir être présents ce soir, elle est arrivée hier soir de Paris pour pouvoir être certaine d'être ici ce soir. Merci, Docteur, d'avoir fait ce déplacement.

Dans la deuxième partie, nous parlerons des risques industriels. Trois intervenants : Gilbert SANDON, de la DREAL, qui est le Chef de l'Unité territoriale 13, qui interviendra sur le risque SEVESO, et sur les effets domino. Jean-Denis PETIT, de la Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP) (j'ai des difficultés à me faire à ces différents sigles qui sont les nouveaux sigles des Directions départementales), interviendra, lui, sur les plans d'intervention. Vous avez entendu tous ces sigles POI, PPI, PPRI, PPRT. Et puis, le Colonel JORDA, qui est remplacé par le Colonel Bernard PUGET, le Directeur du SDIS, qui parlera de la mise en œuvre et de la coordination des secours. Voilà pour le déroulé de cette réunion.

Globalement, donc, nous essaierons de tenir, ce que nous avons dit, dans un délai de trois heures. La première partie durera à peu près une heure et quart. La salle devrait avoir de l'ordre de 50 minutes de questions réponses. Ces 50 minutes seront réparties entre des questions et des réponses. Et puis, une deuxième partie sur les risques de l'ordre d'une heure avec de l'ordre de 45 minutes pour la salle en questions réponses.

Vous savez toujours, mais cela, cela a déjà été distribué et dit, mais je pense que cela s'est bien passé dans les différentes réunions précédentes. Le fait de laisser chacun exprimer ses positions, de façon à pouvoir aller au bout et d'éviter qu'il puisse y avoir des interruptions à l'intérieur même de la salle. Voilà. Je pense qu'on peut directement maintenant, si vous le voulez bien, passer à notre débat et je demande donc aux premiers intervenants, c'est-à-dire à Jean-François MAURO, Marie-Christine BERTRANDY, Jean-Luc LASALLE et Arlette DANZON de monter sur la scène. Et je demanderai à ce moment-là, tout de suite, à Jean-François MAURO de commencer.

II. Première partie – Les impacts

1. La qualité de l'air

Monsieur Jean-François MAURO, Directeur d'AIRFOBEP

Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, bonsoir. AIRFOBEP est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de la région de l'étang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Mon propos ce soir ne sera pas de vous donner quelques éléments d'analyse sur l'impact des futures installations si celles-ci voient le jour sur la qualité de l'air mais bien de faire un état extrêmement synthétique, dans le temps imparti, de la qualité de l'air telle que nous la constatons au quotidien, et qui est donc le fruit de diverses influences, industrielles notamment.

Pour resituer un peu mon propos, d'abord, un premier transparent qui vous rappelle ce qu'est la pollution atmosphérique. L'ensemble des activités humaines génère des polluants. On qualifie de « polluant » toute substance émise par ces activités humaines pouvant avoir un effet néfaste sur la santé, sur les écosystèmes et qui contribue au changement climatique. Donc, on le voit sur cette planche, on a différentes activités humaines, des sources qui peuvent être fixes, c'est le cas des sites industriels, d'autres qui peuvent être qualifiées de mobiles, c'est le cas pour l'ensemble des transports, qu'ils soient aériens, routiers ou maritimes. Et donc, ces activités génèrent des polluants qui vont au fil du temps s'accumuler dans l'air ambiant et donner naissance à des phénomènes de pollution.

Ces polluants vont avoir un impact géographique plus ou moins important en fonction de leur durée de vie dans les masses d'air. Plus un polluant va perdurer dans les masses d'air, plus celui-ci va pouvoir aller impacter des zones qui peuvent être relativement éloignées de l'origine de l'émission de ce polluant.

Un mot quand même sur l'activité d'AIRFOBEP, pour resituer un peu le contexte. Notre association est une association agréée. Son agrément lui est confié par le Ministère en charge de l'Ecologie et nous avons donc une participation collégiale des forces vives, présentes sur ce territoire, à la vie d'AIRFOBEP. Ces différents collèges reprennent d'abord les collectivités locales et territoriales. Un second collège comprend les différents services de l'Etat. Un troisième réunit le monde industriel et ses représentants. Et un quatrième, les représentants de la population au travers du monde associatif.

Nous avons aussi, confiées par l'agrément ministériel, un certain nombre de missions. Notre première mission, c'est la mesure et l'évaluation de la qualité de l'air. Qu'est-ce que « mesurer » la qualité de l'air ? C'est confronter des concentrations en gaz polluant dans l'air ambiant à des valeurs qui sont définies par la réglementation. Sachez que cette réglementation, d'un point de vue environnemental, en France, est pour 80 % d'entre elle d'origine européenne. Donc, on confronte nos mesures à des seuils qui sont fixés par l'Europe. Une fois ces constats faits, nous avons une obligation de publicité de nos travaux et une obligation d'information à faire à la population. Donc, dans les meilleurs délais, nous diffusons cette information au travers de différents supports, au travers de bilans, en s'appuyant sur les médias qui sont un excellent relais pour ce faire. Petite spécificité locale, quand même : nous avons la responsabilité de déclencher des mesures de réduction des émissions industrielles, notamment le fameux dispositif STERNES qui vise à réduire les émissions industrielles de dioxyde de soufre lorsque nous sommes dans une situation soit de risque de pollution par le dioxyde de soufre, soit de pollution avérée par le dioxyde de soufre. Et de manière générale, AIRFOBEP a toute latitude à intervenir sur ce territoire pour mener à bien des campagnes, des études qui permettent de mieux comprendre les phénomènes qui se jouent sur ce territoire et qui peuvent donner des éléments d'aide à la décision, d'expertise, pour améliorer ces situations.

Nous mesurons une quinzaine de composés qui sont réglementés. Ils le sont car l'ensemble de ces composés ont des effets sanitaires avérés. Vous avez ici une liste relativement complète des différents composés que nous mesurons. En tête, un polluant historique, le dioxyde de soufre, et puis d'autres dont on parle beaucoup, notamment en période estivale, l'ozone qui est fortement médiatisé. L'intérêt de nos métiers réside dans le fait qu'on est tout de même sur des thématiques qui sont scientifiques et qui nécessitent de notre part une attention particulière et un perpétuel renouvellement. On voit des polluants émerger au fil des meilleures connaissances, au fil des outils mis à notre disposition pour évaluer l'ensemble de ces polluants. C'est le cas des différents polluants qualifiés « d'exploratoires ». Je pense aux Composés Organiques Volatils (COV), aux particules en suspension PM10 et puis à une cohorte de métaux lourds, notamment.

Monsieur DUBOUT

Qu'est-ce que les HAP ?

Monsieur MAURO

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques. Un mot rapide sur les moyens qui sont déployés sur les territoires, au plus proche de la zone portuaire ici à Fos. Donc, différentes communes concernées, différents moyens déployés en fonction soit des sources présentes sur ce territoire, soit des grands bassins de population qu'on peut y retrouver. On le voit : les principaux polluants mesurés sur le territoire du SAN Ouest Provence sont le dioxyde de soufre, les particules en suspension, les oxydes d'azote, l'ozone, les métaux lourds et le benzène.

Je vous l'ai dit, l'exercice est extrêmement complexe : en si peu de temps, vous donner des informations sur la qualité de l'air et les mesures qui sont faites. J'ai donc pris le parti, d'une manière très simpliste, d'essayer de vous donner quelques éléments d'analyse. Vous avez ici les principaux polluants qui sont mesurés sur un grand nombre de stations. La première colonne concerne la station de Fos-sur-Mer ville, la seconde station : Fos Carabins, la troisième station la ville d'Istres, la quatrième la ville de Miramas et la cinquième la ville de Port-Saint-Louis. Et pour chacune de ces stations, différents composés y sont mesurés avec des logiques dites « de pollution de fond » et des logiques dites « de pollution de pointe ».

Qu'est-ce que la pollution de fond ? Finalement, c'est ce qu'on respire au quotidien, c'est une moyenne faite sur l'année, qu'on confronte à des seuils réglementaires. Et puis, la pollution de pointe, qu'est-ce ? C'est là aussi une moyenne mais qui est faite sur un laps de temps beaucoup plus court. En général, ces moyennes sont faites sur l'heure et ce sont des phénomènes extrêmement courts mais d'une intensité extrêmement importante. Donc, pour l'ensemble des différents composés cités, vous avez un code couleur, un « feu tricolore » allant du vert au rouge en fonction des situations vis-à-vis des seuils réglementaires. Ce qu'on peut retenir de ce tableau, c'est que nous relevons sur ce territoire différentes problématiques de pollution. Les principales d'entre elles sont une pollution par les particules en suspension, notamment sur la commune de Port-Saint-Louis, aussi bien en tant qu'indicateur de pollution de fond qu'en tant qu'indicateur de pollution de pointe. Et puis, autre polluant pour lequel il y a une véritable problématique de pollution, mais là elle n'est pas simplement spécifique à ce territoire mais bien à l'ensemble du département, voire à l'ensemble de la région PACA, c'est la pollution par l'ozone où là aussi les indicateurs réglementaires de protection de la santé sont dépassés à la fois en termes de pollution de fond et en termes de pollution de pointe. Donc, ce qu'il faut retenir, c'est que ce sont effectivement, sur ce territoire, plutôt ces polluants qui peuvent poser problème et qui induisent des dépassements de valeurs réglementaires.

Je vais en rester là pour le propos. J'ai d'autres transparents qui me permettront éventuellement de soutenir mon propos au moment des échanges avec la salle. Mais globalement, voilà ce que je peux vous dire sur la situation, de manière très synthétique, en matière de qualité de l'air sur ce territoire en 2009. Pour terminer, vous dire que nos données sont disponibles au fil de l'eau, en ligne sur notre site internet. Donc, pour ceux d'entre vous qui souhaitent consulter un petit peu ce que nous pouvons mesurer au quotidien, notre site internet est disponible : www.airfobep.org. Et puis, on a différents outils, différents dispositifs qui sont à votre disposition là aussi pour vous éclairer. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci. On va demander maintenant à Madame BERTRANDY pour parler de l'eau et ensuite on laissera la parole à la salle pour poser toutes les questions.

2. La qualité de l'eau de la mer dans le port de Fos**Madame Marie-Christine BERTRANDY, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône**

Bonjour à tous. Donc, je vais essayer aussi, dans le temps qui m'est imparti, de vous parler des problématiques de l'eau. Je souhaite tout d'abord recadrer cela un petit peu, replacer cet exposé dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui est donc une directive européenne qui fixe un objectif de bon état des eaux d'ici 2015 ou 2021 en fonction un petit peu des contraintes techniques, des contraintes environnementales des sites. Avec un objectif de protection à long terme. C'est donc une obligation de résultat à laquelle on doit se conformer sur toutes les masses d'eau, y compris celle du golfe de Fos. A cet objectif de bon état des masses d'eau s'associe un objectif de non-dégradation des milieux, qui est aussi extrêmement contraignant. Pour la masse d'eau du golfe de Fos, l'objectif qui a été fixé est un bon état écologique en 2015, un bon état chimique en 2021, ce qui correspond à un bon état global en 2021.

Pour vérifier qu'on est bien dans ces objectifs-là, il y a un certain nombre de réseaux. Cette carte présente non seulement les réseaux de la directive-cadre sur l'eau mais aussi tous les réseaux de mesure qui sont mis en place dans le golfe de Fos. Vous avez des réseaux qui sont soit mis en place par le Ministère de l'Ecologie ou par le GPMM, je n'ai pas fait la différence entre les deux parce que les réseaux du Port et les nôtres sont parfaitement complémentaires et se font de façon conjointe et je dirais permettent de disposer de données assez globales du milieu. Il y a des réseaux qui sont mis en place par l'IFREMER, qui portent sur la qualité microbiologique des eaux et notamment des moules, la qualité chimique des moules. Et également, les réseaux de la directive-cadre sur l'eau et les flèches bleues que vous voyez sont tous les rejets industriels sur lesquels des suivis de milieu sont mis en place. L'objectif, c'est d'avoir une vision à l'échelle du territoire de la qualité du milieu globalement, c'est-à-dire après mélange des différents apports, mais également au niveau de ce qu'on appelle le champ proche, c'est-à-dire la zone d'influence des rejets.

Je ne peux pas entrer, dans le temps qui m'est imparti, dans le détail. Je resterai sur une approche un petit peu globale de la qualité du milieu sur le territoire. Tout ceci sera sur le site et bien entendu, toutes les données qui sont recueillies par l'Etat sont du domaine public. Elles sont soit sur le site internet de l'IFREMER, soit celles qu'on recueille dans mon service sont à disposition de qui le demande.

En ce qui concerne le contrôle pour la DC, l'objectif est de travailler au niveau de la masse d'eau, c'est-à-dire d'avoir une vision un peu synthétique de ce qui est la qualité de la masse d'eau. Donc, ce sont des points relativement centraux. Il y en a un au milieu du golfe de Fos, un au milieu de Carreau. Donc, la surveillance porte sur des descripteurs chimiques, les substances prioritaires de la DCE et l'oxygène, la turbidité et les descripteurs biologiques (le benthos, le phytoplancton). Une campagne a été faite en 2006. Le diagnostic est provisoire. Il est le suivant : au niveau des descripteurs biologiques, on est en bonne qualité. Au niveau des descripteurs chimiques, on est en

bonne qualité. Sachant que pour les descripteurs chimiques, on est ou bons ou mauvais. Pour les descripteurs biologiques, il y a une gradation entre très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

Pourquoi le diagnostic est-il provisoire ? Parce qu'on est en phase de mise en place avec des problématique de méthodologie, d'harmonisation à l'échelon européen et un certain nombre de paramètres n'ont pas été mesurés. Une nouvelle campagne a été réalisée en 2009, dont je n'ai pas encore les résultats mais qui seront communiqués dès que possible et bien sûr, tout cela fait l'objet d'un rapportage à l'Europe qui jugera de l'atteinte du bon état.

Je vais vous présenter quelques résultats, sachant qu'au niveau de la masse d'eau, en ce qui concerne la masse d'eau en milieu marin, on ne s'intéresse pas toujours à la masse d'eau. On s'intéresse aussi à des paramètres intégrateurs, parce que la masse d'eau, elle bouge, elle a des variations qui sont interannuelles, qui sont fonctions des météo, et si on veut avoir une image très fine, il faut presque faire des mesures en continu, comme on fait d'ailleurs dans l'étang de Berre, ou y venir très souvent, ce qui n'est pas possible pour des raisons matérielles et financières. Donc, on s'intéresse à des paramètres intégrateurs, qui sont présents sur le milieu et qui ont la capacité de stocker éventuellement les contaminants. Alors, là, je vous présente les résultats de REMI, c'est le réseau de suivi microbiologique des zones de production conchylicoles, qui montre (c'est fait à Carreau) l'objectif à atteindre, c'est d'être au dessous de 230. Vous voyez qu'on dépasse un petit peu, ce qui a pour conséquence d'imposer un traitement en station de purification des coquillages, ce qui est en place pour tous les coquillages qui sont récoltés sur Carreau. Là, ce qu'on voit, c'est plutôt l'influence du Rhône.

Le réseau REPHY, c'est un réseau de suivi du phytoplancton avec notamment la détection des espèces toxiques qui peuvent s'accumuler dans les coquillages et peuvent poser des problèmes pour l'alimentation et pour la consommation. Sans entrer dans le détail, ce que je peux dire, c'est qu'on a des seuils qui sont fixés par la réglementation, des seuils sanitaires. Lorsqu'on dépasse ces seuils, on va rechercher la présence de toxines. En 2009 et 2010, on a dépassé cinq ou six fois les seuils d'alerte. On a recherché les toxines et on n'a jamais trouvé de toxines à des concentrations qui puissent poser problème, ce qui fait qu'on n'a jamais été amenés à avoir des fermetures ou des interdictions de collecte ou de vente des coquillages.

Un autre paramètre, la contamination chimique. Là, donc, les moules ont la capacité par l'effet filtration, d'accumuler les métaux. Donc, là, je vous présente trois métaux qui sont importants : le cadmium, le plomb et le mercure. Ce qu'on voit, c'est que pour le cadmium, on est au dessous du seuil réglementaire pour la consommation. On voit une baisse sur le plomb, une baisse sur le mercure, et ce qui est en orange c'était le seuil. Donc, vous voyez qu'on a dépassé le seuil mais que maintenant, on est en amélioration. Sur Carreau, on est sur la même problématique (j'essaie d'accélérer).

Maintenant, je vous présente la qualité des sédiments dans les ports. Ce que vous voyez là, ce sont les ports de plaisance dans lesquels on a un certain nombre de contaminations qui sont liées au fait que les zones sont confinées et qu'il y a un bassin versant derrière, une histoire et qu'on ne drague pas, ce qui fait qu'on a des accumulations très importantes des contaminations par le cuivre, le tributylétain (cela, c'est l'histoire, parce qu'avant on utilisait des peintures au tributylétain dans les coques de bateau, c'est interdit mais cela perdure) et on trouve du mercure et du plomb.

Dans les darses, on a également des réseaux de suivi des sédiments. Dans l'ensemble, en valeur moyenne sur les darses, on a des sédiments dont les teneurs en contaminants sont assez faibles, même en TBT. En fait, dans les darses, on a un très fort renouvellement d'eau, ce qui fait qu'il y a

très peu d'accumulation. Et là, c'est à l'échelle globale. Par contre, c'est vrai que des impacts localisés peuvent être constatés au niveau de certains rejets et au niveau de certains apports.

Je vois que le temps passe vite. J'avais prévu de vous présenter – je vais faire un commentaire global. Simplement, voilà un petit peu le type de paramètres qu'on mesure et le type de graphes qu'on peut obtenir en suivant l'oxygène dissous, l'ammonium, les nitrates et les orthophosphates. Je ne vais pas entrer dans le détail. Ce que je peux vous dire, c'est que globalement, par rapport à ces paramètres qui sont des paramètres de matières nutritives et d'eutrophisation, on n'a pas dans le golfe de Fos d'eutrophisation. On a certains secteurs qui sont plus riches que d'autres et notamment le fond de la darse 1. Là, je fais un petit zoom sur la darse 1 parce qu'en effet, cette darse 1 est influencée par les apports d'eau douce au nord du canal du Rhône par le canal du Rhône et le Vigueirat. La roubine du GPMM, roubine des platanes je crois, qui draine tout le sillon pluvial d'Istres, la station d'épuration d'Istres, c'est un très, très gros bassin versant qui amène des eaux douces et qui sont chargées notamment en matières nutritives.

Du fait de ces arrivées d'eau douce, on a une stratification saline, puisqu'on a des eaux dessalées en surface et des eaux de mer en fond. C'est cette stratification qu'on trouve jusqu'à l'entrée de la darse 1. Dans la mesure où on a vu que ce sont les eaux de surface et les eaux douces qui amènent les matières nutritives, on a une charge en matières nutritives plus élevée en surface et ce qu'on peut dire, c'est qu'en ce qui concerne les PCB, l'azote et le phosphore, ils sont très bien représentés dans le nord, c'est-à-dire qu'on a des concentrations un peu plus élevées qu'ailleurs. Voilà.

Monsieur DUBOUT

Merci. Je reconnais que pour un sujet un peu technique, comme cela, de vous obliger – et en tous les cas, je vous en remercie – à essayer de réduire votre temps de parole, vous serez naturellement récompensés par, je pense, les questions qui vont vous être posées, qui vont vous obliger à préciser vos interventions. Alors voilà, donc, je laisse la parole à la salle. Je vois déjà quelqu'un. Je suis désolé, je ne vois pas les participants. Présentez-vous aussi.

3. Echanges avec la salle

Monsieur Romuald MEUNIER, Président de l'association MCTB Golfe de Fos environnement

Je vais me présenter et bien me présenter cette fois-ci. Je précise comment s'écrit ROMUALD et MEUNIER. Je dis cela parce qu'au cours des deux réunions précédentes, j'ai pris la parole et j'ai relu le compte-rendu et à chaque fois on me présente comme « un membre de l'association MCTB ». Je ne pense pas qu'il puisse y avoir inégalité de traitement entre les uns et les autres. En tous cas, ce que je voudrais bien, c'est qu'on me nomme : Romuald MEUNIER, Président de l'association MCTB Golfe de Fos environnement.

Monsieur DUBOUT

C'est entendu.

Monsieur MEUNIER

Ce que je voulais dire, c'est juste un constat. J'ai entendu là que Madame nous a présenté cinq indicateurs : le REMI, le REPHY, le REPOM, le ROCCH et un indicateur sur les darses. Et sur quatre de ces indicateurs, on a toujours dépassé les seuils. Merci.

Monsieur DUBOUT

C'est une affirmation. Madame, avez-vous un commentaire sur celle-ci ?

Madame BERTRANDY

Effectivement, si je peux un peu détailler, si on va sur le REMI, c'est l'anse de Carreau qui est concernée, et l'anse de Carreau, elle est sous l'influence de l'eau du Rhône et effectivement on constate une contamination bactérienne. Je voudrais rappeler les chiffres. Le seuil est de 230 coliformes par 100 grammes de chair de moule. On les dépasse deux fois dans l'année mais effectivement, la règle, c'est à partir du moment où il y a un dépassement, on demande une purification. Donc, cela, c'est un phénomène bactériologique, donc, qui est lié vraisemblablement au Rhône, comme je le disais. Mais ce phénomène est réglé par la mise en place de purifications. Voilà ce que je peux en dire.

En ce qui concerne le ROCCH, ce que vous avez vu, c'est qu'effectivement, moi, je vous ai montré des données qui datent depuis 1990. Vous avez vu une décroissance des données. Donc, on est en phase d'amélioration. Et depuis cinq ou six ans, on est largement en dessous des seuils. Ensuite, il y avait effectivement les sédiments. C'est exact qu'on a des contaminations dans les sédiments, qui sont dues au tributylétain dans certaines zones confinées, notamment les ports de plaisance, parce qu'on utilisait du tributylétain dans les peintures antifouling. On ne les utilise plus maintenant et le tributylétain, il se dégrade, mais il met un certain temps. C'est la même chose pour le cuivre. On a aussi du mercure, du zinc, effectivement, on a des problèmes de métaux. On a aussi des problèmes par rapport à certains hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Le fluoranthène et l'anthracène sont des indicateurs de combustion fossile, dont effectivement on retrouve la trace dans les sédiments.

Monsieur DUBOUT

Merci. Autre question ? Je vois le Docteur.

Docteur Vincent BESIN, médecin à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Je remercie Monsieur MAURO pour sa présence ce soir et pour son exposé. Dans le diagramme qu'il nous a montré de l'ensemble des pollutions repérées sur le territoire d'AIRFOBEP, on a vu – je m'intéresse plus particulièrement aux populations de Fos et de Port-Saint-Louis. On a vu que la station de Port-Saint-Louis enregistrait non seulement de la pollution de pointe en matière de PM10 mais aussi de la pollution de fond. On a vu aussi, malheureusement, que le reste du tableau ne peut pas être rempli parce que les moyens de mesure n'existent pas encore sur ces zones. Nous avons souvent eu des discussions importantes sur la rose des vents, qui est particulière dans une zone où

on a une industrie chaude à proximité d'une mer froide. Les courants de convection, les jours de beau temps, augmentent énormément la concentration de tous les polluants d'une façon générale.

Pour essayer de faire une petite pointe d'humour, je vous remercie tous d'être là parce que justement, depuis trois jours, nous vivons dans une de ces périodes un peu désagréables où les polluants s'accumulent. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci. C'était une question que je voulais vous poser, moi, c'est que dans votre tableau, lorsqu'il y avait simplement un trait, est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas de mesure ou que la mesure est nulle ?

Monsieur MAURO

C'est effectivement le cas où il n'y a pas de mesure en ces endroits. Pour dire deux mots sur les dispositifs de surveillance tels qu'ils sont déployés, le déploiement de capteurs en un endroit donné fait d'abord l'objet d'une campagne d'évaluation d'un an. Donc, nous déployons sur l'ensemble de notre territoire différents moyens qui nous permettent d'avoir une vision multi-polluants de tout ce qui se joue sur ce territoire. Au bout d'une année, en fonction des niveaux qui sont mesurés, nous maintenons ou non cette surveillance au fil de l'eau, quart d'heure par quart d'heure, 24 heures sur 24. Donc, s'il n'y a pas de mesure de tel ou tel composé en continu sur différentes zones de territoire, c'est parce que suite au travail exploratoire, les niveaux relevés ne justifiaient pas une telle surveillance.

Pour vous rassurer sur le sujet, l'ensemble des seuils qui sont définis le sont dans le cadre d'une réglementation bien précise et donc, on est dans le respect scrupuleux de cette réglementation. Pour autant, on a mesuré le dioxyde de soufre, les particules en suspension, les oxydes d'azote, dernièrement les métaux lourds à Port-Saint-Louis et donc, on a de l'information sur le sujet et on peut donc la partager et la commenter.

Monsieur DUBOUT

Oui ? Docteur ?

Docteur Pierre SOUVET, Conseiller régional, groupe les Verts/Europe Ecologie

Je suis un vieil habitué de la problématique de la santé de l'air puisque je suis Président de l'association Santé Environnement France. Pour parler des particules et de cette absence d'éléments, il faut que clairement, vous sachiez que ce ne sont pas les particules de niveau 10 micromètres qui sont les plus toxiques. Ce sont les plus petites, les 2,5, voire les encore plus petites, 1, voire 0,1. Et là, on n'a aucun élément sur la zone actuellement. On pourrait très bien coupler les capteurs, comme cela se fait. Je crois qu'il n'y a qu'un seul capteur 2,5 sur AIRFOBEP qui est à Rognac les Barjaquets. Donc, il y a un gros retard sur ce sujet.

Et réglementairement, la Commission européenne ou l'Europe a demandé à ce qu'il y ait au moins la moitié des capteurs qui soient en 2,5 par rapport au nombre de 10. Monsieur MAURO, sûrement,

me rectifiera, mais je crois qu'il y en a sept ou dix, donc il faudrait qu'il y en ait au moins la moitié. S'il y en a dix, il faudrait qu'il y en ait au moins 5 de 2,5. Or il n'y en a qu'un. Donc, un gros retard que, j'espère, vous comblez rapidement.

Monsieur MAURO

Monsieur SOUVET, je vous remercie de votre intervention. Effectivement, il y a une obligation de suivi des particules PM2,5. AIRFOBEP le fait de manière exploratoire depuis maintenant six ans, avec un point de mesure qui fonctionne en continu à Rognac. L'obligation que vous avez évoquée est à une échéance qui n'est pas encore arrêtée et qui, à l'heure où je vous parle, ne concerne que les grandes agglomérations, notamment les agglomérations supérieures à 200 000 habitants. Et cela, c'est écrit dans la directive. Donc, cela mérite d'être précisé sur le sujet. Malheureusement, sur notre territoire, nous n'avons pas d'agglomération de cette taille. Donc, finalement, pas d'obligation réglementaire et il n'y a pas de défaillance vis-à-vis de ce sujet-là.

Pour autant, dans le cadre de campagnes temporaires que nous avons réalisées sur l'ensemble de notre territoire, nous avons fait une évaluation des particules PM2,5 et dans les années qui viennent, nous avons un plan d'investissement qui va nous permettre, justement, de compléter le dispositif et d'avoir en parallèle à la fois la mesure des PM10 et la mesure des PM2,5.

Monsieur DUBOUT

Donc, vous allez compléter, c'est cela, le dispositif.

Monsieur MAURO

Globalement, à l'heure où je vous parle, il n'y a pas de défaillance et le sens de l'histoire, c'est effectivement une mesure des PM10, PM2,5 et bientôt PM1.

Monsieur DUBOUT

Y a-t-il d'autres questions ? Oui ?

Monsieur Marc DEL CORSO

Je travaille pour une association qui s'appelle Eau et Vie pour l'Environnement et je suis membre de l'association ADPLGF mais je parlerai en tant que citoyen, ce soir, puisque ces deux associations se sont retirées du débat.

Je voudrais qu'on revienne quand même aux deux dossiers qui sont présentés ce soir puisque là, on fait un état de l'existant. Et notamment, concernant les rejets d'eau puisque – alors, je ne sais pas s'il est prévu une présentation des impacts ou des rejets etc. par les prestataires ce soir. Apparemment, non. Donc, je vais m'en occuper un peu. On a quand même pas mal travaillé les dossiers sur ce sujet des rejets d'eau.

On a pris pour base de départ les chiffres annoncés au niveau des débits de traitement de l'eau, c'est-à-dire que l'eau va être pompée par les – l'eau de mer va être pompée et électrochlorée par les terminaux méthaniens pour assurer la régazéification, le réchauffement du GNL.

En prenant les volumes et en comparant ceux-là avec l'existant et d'autres projets, on se rend compte que sur l'ensemble des rejets d'eau des prises et des rejets d'eau électrochlorée, on pourrait atteindre dans les années à venir 10 millions de mètres cubes par jour. Si on ramène ce chiffre, entre 5 et 10 millions, pour des chiffres annoncés pour les unités de cogénération type Combigo, Cycofos, on est entre 15 et 20 mètres cubes par seconde et pour les terminaux méthaniens, autour de 15 mètres cubes par seconde. Donc, si on ramène cela à une journée, on est entre 5 et 10 millions, pour un volume du golfe qui est de l'ordre de 500 millions de mètres cubes à peu près. On obtient donc, vous le voyez, des quantités qui sont de l'ordre, entre 1 et 2 % du volume du golfe pompés et électrochlorés chaque jour. Voilà.

Donc, on s'inquiète un petit peu de cette masse d'eau et des conséquences de l'électrochloration de l'eau de mer. Parce que souvent, on considère la chloration qui est utilisée en eau douce et les rejets de chlore, mais après quelques renseignements, il apparaît que concernant l'eau de mer, c'est complètement différent, et notamment on va avoir la disparition très rapide du chlore libre, la combinaison du chlore avec les matières organiques pour former des chloramines qui sont beaucoup plus persistantes, les dossiers mêmes présentent des durées de vie de 15 heures alors que pour d'autres composés, on serait en dessous d'une heure au niveau de la demi-vie. Et ensuite, on va avoir également des combinaisons avec des polluants de type hydrocarbures pour former toute une batterie de molécules qu'on appelle les organochlorés. Il faut savoir qu'en eau de mer, on a la présence du chlore également et qu'on va avoir donc tous ces composés chlorés qui vont être substitués en partie par le brome. Donc, on va avoir des composés bromés. Donc, brome libre, bromamine, bromoforme etc.

Certaines de ces substances, notamment les chloramines, sont aujourd'hui considérées comme cancérogènes et ont tendance, avec les organochlorés et organobromés à s'accumuler dans les organismes. Donc, moi, j'aimerais savoir : que pensent les services de l'Etat de l'impact possible de ces rejets ? Existe-t-il une modélisation fiable au niveau courantologie et évolution chimique de tous ces composés ? Ensuite, donc, savoir quels seront les suivis et pourquoi on ne met pas en œuvre des méthodes qui permettent de moins chlorer l'eau ou d'utiliser des eaux en circuit fermé avec des échangeurs thermiques, notamment, comme on l'avait proposé dès 2003, sur le dossier GDF Cavaou ? Voilà.

Monsieur DUBOUT

Merci. Y a-t-il une réponse possible ? Madame BERTRANDY, pouvez-vous ? Je pourrais compléter, si vous voulez bien, Monsieur DEL CORSO, votre question, en demandant s'il y a ou s'il y aura quelque chose. Et là, je m'adresse plutôt aux maîtres d'ouvrage. Y aura-t-il des mesures spécifiques ou des points de mesure spécifiques pour les différents risques qui ont été évoqués là, liés aux deux investissements, tant dans la partie chantier que dans la partie fonctionnement habituel ?

Madame BERTRANDY

Moi, je ne peux pas vous amener la réponse puisque cela fait partie des études que doivent mener les industriels. Ce que je peux vous dire, c'est que nous, nous avons le même souci que vous. Effectivement, on a demandé à l'industriel dans le cadre de ces études de regarder tous les effets cumulés des rejets par rapport aux rejets existants et de travailler sur tous les risques chimiques qui seraient induits par l'utilisation de ce processus d'électrochloration, qui effectivement est susceptible de générer un certain nombre de sous-produits. Vous avez parlé de chloramines. Effectivement, c'est fonction du niveau de NH_4 , enfin, d'ammonium dans la masse d'eau. Effectivement, ce que je peux vous dire, c'est que c'est un point que nous avons soulevé et sur lequel nous porterons une attention particulière et sur lequel nous avons un certain nombre d'exigences que nous avons exprimées auprès de l'industriel.

Effectivement, nous sommes très conscients du phénomène de cumul et nous avons demandé aux industriels de travailler à la fois sur ce qu'ils apportent, eux, et de voir comment cela se passait par rapport à ce qui était déjà présent dans le golfe.

Monsieur DUBOUT

Bien. Voulez-vous prendre la parole ? Non ? Oui, pardon, Monsieur MOUTET.

Monsieur Daniel MOUTET, Président de l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)

Je voudrais revenir un petit peu sur ce que Monsieur MAURO disait tout à l'heure au sujet des $\text{PM}_{2,5}$, par rapport à la réglementation européenne qui est, je vais redire ses mots : « obligatoire sur les villes de plus de 200 000 habitants ». Donc, nous, on représente quand même je pense, le SAN Ouest Provence, quelque chose comme 99 000 habitants. La CAPM, je vais dire presque autant. Alors, on n'est pas considérés. On peut mourir. On a les plus grosses pollutions de la région qui sortent d'ici et on peut mourir. Donc, on ne met pas de $\text{PM}_{2,5}$ à contrôler. Ce qui rentre dans les poumons beaucoup plus que les PM_{10} . Mais celles-là, on ne les contrôle pas parce que les villageois de ces petites villes, on va dire, ont le droit de mourir sans contrôler de quoi ils meurent. Voilà ce que je voulais dire, merci.

Monsieur MAUROU

Pour répondre à Monsieur MOUTET, notre travail est d'appliquer la réglementation et ce n'est pas forcément nous qui la faisons. Donc, votre émotion, je peux la comprendre mais c'est plutôt auprès des élus, qui devraient relayer ces éléments-là au niveau national et au niveau européen pour faire évoluer cette réglementation. Pour autant, AIRFOBEP, son métier est de respecter une réglementation et tous les agréments, toutes les études qui ont été réalisées prouvent que cette réglementation est respectée, en tête le programme Aigrette. Après, je comprends aussi que ce territoire mérite une attention particulière, mérite des moyens particuliers mais qui dit « moyens techniques particuliers » dit aussi « financements particuliers » pour assurer cette mesure et cette évaluation.

Mais pour répondre à l'intervention de Monsieur SOUVET tout à l'heure, je voulais simplement souligner le fait que le Conseil régional PACA n'intervient pas sur la surveillance réglementaire de Fos-sur-Mer, le 23 septembre 2010

la qualité de l'air et qu'il mériterait peut-être de porter aussi ces messages au sein de l'instance régionale pour que dans les zones où il y a réellement des actions prioritaires à mener, qu'il y ait collégialité et soutien auprès des organismes locaux.

Monsieur DUBOUT

Monsieur MAURO, ce n'est pas vous qui êtes en cause. Vous appliquez.

Docteur SOUVET

Pour rassurer Monsieur MAURO, le Conseil régional m'a désigné au Conseil d'Administration d'AIRFOBEP. Je pense que cela satisfera beaucoup de monde.

Monsieur DUBOUT

Merci. Il y a une question. Monsieur GRANIE. Je voulais simplement, si vous le permettez, apporter un complément sur la chloration. C'est une question qui a été posée dès l'origine. Il y a deux cahiers d'acteur sur le sujet. Nous avons demandé aux maîtres d'ouvrage des compléments sur les dossiers.

Monsieur Bernard GRANIE, Président du SAN Ouest Provence,

Le SAN apportera sa contribution aussi à ce qui a été dit par Monsieur DEL CORSO.

Juste, en réponse à Monsieur MAURO, quand on a créé AIRFOBEP, les uns et les autres, les élus et les industriels, il y a effectivement la réglementation nationale et européenne qu'on doit respecter. Rien ne nous empêche d'aller au-delà. Et notre souhait, le souhait des élus, est effectivement qu'on mesure à un moment donné ces fameux PM2,5 ou en dessous pour le faire. J'ai quelques mots complémentaires à dire.

Paradoxalement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans aujourd'hui un débat public sur deux propositions d'implantation, celle de Fos Faster et la modification de Fos Tonkin, vous le voyez depuis le début de cette réunion et puis comme dans le cadre donc des deux réunions qui viennent d'être faites, on parle quand même d'un effet cumulatif de l'acquis et de ce qui existe sur ce territoire.

Je sais que l'art est difficile mais à un moment donné, ne faudrait-il pas tout simplement se dire que par rapport à l'ensemble des études que nous avons, certaines ont eu des résultats qui ont été présentés, le programme Aigrette qui nous a permis effectivement sur l'eau ou sur l'air, donc, sur ce territoire, de voir où nous en étions, notamment la problématique dans l'eau des sédiments dans le golfe. Savoir si on n'a déjà pas dépassé un seuil pour des implantations complémentaires sur ce territoire. Là est la question que le citoyen lambda et les élus se doivent de poser.

Deuxièmement, vous dire qu'il y a des institutions qui existaient à l'initiative des élus de l'Etat, donc des industriels et puis des associations, comme le CYPRES, sur l'information sur les risques industriels. On va en parler tout à l'heure dans un instant mais je prends la parole une fois et je vais essayer de ne pas être très long. Donc, il y a eu un souhait effectivement, donc, de dévoyer un petit

peu le rôle du CYPRES en l'étendant à d'autres formes effectivement de suivi, notamment en ce qui concerne les risques naturels. Donc, cela veut dire que notre enfant, notre bébé qui concernait cette région plus particulièrement, a été un peu dévoyé, je le regrette.

Troisièmement, vous dire qu'au niveau des éco-Maires, l'ensemble des Maires, des Présidents d'intercommunalités, se sont intéressés à ce qui se passait plus particulièrement sur ce territoire. Les rencontres de Fos annuelles permettent aux services de l'Etat, aux industriels, aux associations et aux élus bien sûr, de confronter effectivement quelque part, de s'expliquer et d'avancer.

J'aurais souhaité ce soir que l'Institut éco-citoyen, je vous l'ai fait dire, puisse prendre la parole, puisque les personnes, les scientifiques membres auraient pu là aussi nous expliquer certainement leur position, bien sûr que certains d'entre nous ne souhaiteraient le faire.

J'en terminerai par trois problèmes qui me semblent cruciaux sur ces nouvelles implantations. Le premier problème, c'est effectivement le problème de la plateforme à créer par remblaiement. Donc, là, je parle du projet Fos Faster. Donc, il faudra effectivement, compte tenu de ce que l'on sait aujourd'hui – et Madame BERTRANDY l'a confirmé tout à l'heure sur les sédiments dans le golfe, je pense qu'il y aura là un petit problème à voir.

Deuxièmement, Marc DEL CORSO a bien précisé la problématique du cumul de frigories dans le golfe et le cumul d'éléments chlorés, donc, il l'a fait beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Cela veut dire qu'il faudra quand même le regarder. Madame BERTRANDY, vous avez dit que le suivi sera fait au niveau des services de l'Etat. L'autre jour, Daniel MOUTET (et on en parlera dans une prochaine réunion, Monsieur le Président) a soulevé un problème et on est bien aujourd'hui sur les risques. Donc, sur l'ensemble des risques.

Et dans ce risque, il y aura aussi à un moment donné à prendre en compte le risque potentiel qui a été soulevé concernant le chenal, les appontements tels qu'ils sont positionnés au niveau de Fos Faster, pour savoir si le risque tel qu'il a été exprimé et tel qu'on nous l'avait décrit pour l'implantation de GDF au départ n'est pas réellement un risque insurmontable.

Et puis, pour l'avenir, moi, je pense effectivement qu'il y a un risque complémentaire qu'on doit tous prendre en compte. Moi, je dois dire que les élus que nous sommes, les populations que nous représentons, ne sont pas contre les implantations industrielles. Je voudrais le dire à cette Commission, devant les industriels. La position qui est la nôtre, encore une fois, c'est un mieux industriel pour que cette exploitation soit faite dans les meilleures conditions possibles pour respecter les populations et la santé des populations comme cela vient d'être dit il y a un instant. Et j'aimerais bien que, de ces débats publics, puisse ressortir une certaine prise en compte (et c'est la prise en compte qu'attendent les habitants). Et c'est pour cela, malheureusement, Monsieur le Président, parce qu'ils n'y croient plus trop, qu'il n'y a pas le monde qu'on souhaiterait avoir représentatif, même s'il y a quand même pas mal de monde ce soir. Donc, j'aimerais que chacun ait bien conscience de cela : les services de l'Etat, qui vont avoir à un moment donné à donner des autorisations, et les industriels qui auront ou qui pourraient par rapport aux demandes de tout un chacun corriger, rectifier, adoucir donc toutes ces implantations, tout cela pour le plus grand bien de tous. Merci.

Monsieur DUBOUT

Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres ? Au fond, pardon, on ne voit pas là-bas. D'abord au fond. Combien de temps encore ?

Madame Sophie MICHEL, habitante de Port-Saint-Louis, élue de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Monsieur le Président GRANIE a parlé de cumul. Monsieur MAURO a fait un état des lieux des particules quelque peu alarmant. Je pense que tout cela m'amène à vous dire qu'il est temps de cesser de nous présenter les projets les uns après les autres. Nous devons les considérer dans un contexte global d'un territoire saturé par des implantations qui sont souvent contestées et dont l'impact sur la santé de nos habitants nous inquiète grandement.

Nous voulons connaître exactement le devenir de ce territoire. A-t-on décidé de sacrifier ses habitants ? Au vu du résultat quotidien de la mesure de la qualité de l'air, on pourrait y croire. Pour étayer cette question, je voulais juste rappeler qu'il y a une récente étude américaine, je crois, californienne si ma mémoire est bonne, qui a été menée sur la toxicité chimique et gazeuse des particules atmosphériques PM2,5. Elle met en évidence les effets des différents composants particuliers sur la morbidité et la mortalité infantiles et sur les admissions hospitalières chez l'enfant de moins de cinq ans.

Je vous le dis : nos habitants sont très inquiets pour leur santé. Et quand je pense à ces projets colossaux, dont nous pouvons d'ailleurs douter du bien-fondé ou de leur nécessité, ces projets ne manqueront pas d'incrémenter à cette zone un taux de pollution déjà bien élevé. Cette pollution atmosphérique d'origine industrielle est d'ailleurs, je voudrais le rappeler ici, une préoccupation majeure de notre population portsaintlouisiennne. Elle est classée en deuxième position des thématiques jugées prioritaires lors du diagnostic atelier santé-ville dans notre ville. C'est quand même quelque peu important.

Je crois qu'aujourd'hui, il est temps de réfléchir pour redonner à ces territoires de nouvelles orientations qui seraient plus respectueuses de notre santé, de notre environnement, et de notre cadre de vie. Je crois que les alternatives aujourd'hui ne manquent pas, bien que les énergies renouvelables et le Grenelle de l'Environnement ne semblent pas s'appliquer dans notre zone. Face au risque que nous courons au quotidien, je crois qu'il y a un seul mot-clé que nous devons retenir ici, c'est la décision partagée entre tous les protagonistes de ce territoire.

Monsieur DUBOUT

Merci. Ce que je vous propose, puisque le débat et la question et ce que vient de dire Madame portent sur la santé, c'est que nous passions, toujours en étant dans les risques actuellement, les impacts plutôt, que nous passions à la santé et vous pourrez reprendre les questions après les interventions qui vont avoir lieu maintenant. C'est Monsieur LASALLE, je pense, qui commence. Monsieur LASALLE est ingénieur au CIRE. C'est CIRE ou CIRÉ ?

Monsieur Jean-Luc LASALLE, Cellule Interrégionale Epidémiologique (CIRE) de l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) en région PACA et Corse

CIRE.

4. Les conséquences sanitaires dans le golfe de Fos-sur-Mer/Etang de Berre

Bonjour. On m'a demandé d'intervenir suite aux préoccupations de la population de cette zone sur les impacts sanitaires liés aux industries, plus particulièrement, ma présentation se déroulera en trois points. Donc, déjà, un point bibliographique sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé. Un deuxième sur ce qu'on peut dire sur l'état de santé de la population de ce territoire. Et sur les études qui ont déjà été menées, qui sont en cours ou projetées sur le territoire.

Quelques éléments bibliographiques, donc, sur la pollution atmosphérique et la santé. Donc, au niveau tout d'abord de la pollution atmosphérique urbaine et santé, il y a une littérature qui est abondante, qui montre des associations entre la pollution de l'air, la mortalité toutes causes, cardiovasculaire et respiratoire, et les hospitalisations cardiovasculaires. Généralement, ces associations sont sans seuil, c'est-à-dire qu'il y a une augmentation de la mortalité ou des hospitalisations, dès qu'on respire ces polluants.

Globalement, sur les études d'impact sanitaire, ce qu'on montre, du coup, c'est que sur du long terme, sur une longue période, ce qui a l'impact le plus important, ce ne sont pas les pics de pollution mais la pollution de fond de tous les jours. Parce qu'en fait, les pics de pollution, sur une longue période, ont une durée courte alors que la pollution de tous les jours dure beaucoup plus longtemps. A ce propos, dans quelques mois, la CIRE va publier l'actualisation des évaluations d'impact sanitaire sur les principales agglomérations de PACA.

Concernant cette fois-ci la pollution atmosphérique, industrielle et santé, cette fois-ci, il y a une littérature qui est beaucoup moins nombreuse. Elle porte surtout sur les enfants. Justement, chez les enfants, elle montre des associations entre la pollution de l'air et les symptômes respiratoires tels que toux, sifflements, irritations oculaires et asthme et des augmentations des infections respiratoires telles qu'angines, bronchites, rhinopharyngites.

Chez les adultes, les études portent essentiellement sur les cancers. Les résultats ne sont pas toujours cohérents. Dans certaines études, on ne montre pas d'excès de cancer autour des sites industriels. Dans d'autres études, on peut montrer des augmentations du cancer du poumon chez la femme, en notant toutefois que l'exposition au tabac est souvent mal prise en compte. On peut montrer dans certaines études une augmentation du cancer du rein chez les femmes ménopausées ou des leucémies lymphoïdes chroniques chez les hommes de plus de 60 ans, par exemple autour de raffineries.

L'état de santé de la population, donc, et dans le temps qui nous est imparti, je vais vous présenter des indicateurs assez globaux qui se trouvent sur le site de l'ORS PACA, CIRE PACA, donc, les données de mortalité qui proviennent du Cépidec de l'INSERM, et les données d'hospitalisation.

Alors, je vais présenter plus particulièrement, donc, les données pour se rapprocher des dossiers qui nous concernent aujourd'hui, du territoire de santé de Martigues, qui comporte les communes de Port-Saint-Louis du Rhône, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Martigues, Châteauneuf-les-Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts et Istres. Les données de mortalité sur la période 2000-2004 ne montrent pas de différence significative avec la région PACA pour les hommes et les femmes. Pour tous les indicateurs de mortalité toutes causes, mortalité prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans, mortalité suivant les causes cardiovasculaires et respiratoires.

Elles ne montrent pas non plus de différence significative avec la région PACA pour les femmes, pour la mortalité par cancer. Par contre, elles montrent une surmortalité par cancer chez les jeunes.

Si vous pouvez cliquer sur le lien pour voir la carte que vous trouverez, donc, sur le site ? Voilà, donc, en rouge, ce sont les zones qui montrent une surmortalité significative pour les hommes par rapport au cancer. Donc, vous voyez qu'effectivement, la zone du pourtour de l'étang de Berre n'est pas que la zone du territoire de santé qui nous intéresse. Elle est en rouge. Vous pouvez remarquer également que des zones qui ne sont pas soumises aussi à la pollution d'ici sont aussi en surmortalité. Vous pouvez fermer le fichier pour re-continuer la présentation.

Pour quelques cancers dont on parle assez souvent, le cancer du poumon, du rein ou de la vessie, il n'y a pas de différence significative pour les hommes et les femmes entre la région et la zone. Il y a une surmortalité par cancer de la plèvre chez les hommes. Donc, là, c'est assez bien documenté, malheureusement. Donc, c'est lié à l'amiante et donc les deux zones sont autour de Toulon et ici, donc, à Port-de-Bouc.

Concernant les hospitalisations, sur la période 2004-2005, donc, il y a un excès pour les hommes et les femmes, pour toutes les pathologies prises globalement pour les causes respiratoires, pour les causes cardiovasculaires. Il n'y a pas de différence significative avec la région PACA pour les femmes et les hospitalisations par cancer. Et il y a moins d'hospitalisations par cancer pour les hommes. Donc, si vous pouviez faire voir cette carte ?

Donc, toujours pareil, en rouge apparaissent les zones où il y a une différence, trop d'hospitalisations par rapport à la région PACA, en vert les zones où il y a moins d'hospitalisations par cancer, et en jaune dans la moyenne régionale. Merci de fermer le fichier.

Quelques indications sur des études qui auraient pu être déjà menées. Donc, cela, cela fait l'objet d'un travail d'un étudiant qui avait travaillé chez nous en 2006, dont vous trouverez le rapport en ligne. Donc, il y avait l'étude Panoxy-Berre, en 1996, qui portait sur les enfants, donc, qui montrait une association entre les symptômes bronchiques et ORL et les niveaux moyens de dioxyde de soufre et dioxyde d'azote. Une association entre l'asthme et les niveaux moyens en ozone. Mais pas d'association entre atopie et niveau de pollution.

L'étude Isaac, en 1999, c'est une étude internationale avec plusieurs sites en France, concernant des enfants. Concernant les sites en France, donc, la prévalence de l'asthme était supérieure dans les centres d'études qui se trouvaient au sud de la France. Concernant l'étang de Berre, cette étude ne montrait pas de différence de prévalence des rhinites autour de l'étang de Berre.

Il y a une étude sur les consommations de médicaments antiasthmatiques qui a été réalisée en 2004. Elle montrait que les Bouches-du-Rhône étaient le deuxième département français qui consommait le plus de ce genre de médicaments. Elle montrait également qu'au sein des Bouches-du-Rhône, les zones d'emploi de l'étang de Berre et de Marseille Aubagne avaient les taux les plus importants de consommation de ces médicaments.

Il y a une étude, également, menée en 2004, à l'hôpital de Martigues et à l'hôpital nord de Marseille sur les admissions aux urgences liées à l'asthme. Elle montrait une association entre le passage aux urgences pour asthme et les pics de pollution à l'ozone. Par contre, elle ne montrait pas d'association entre les concentrations avec le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote.

Maintenant, je vais vous parler des études qui sont en cours, qui sont soit menées par notre cellule ou auxquelles nous participons. Donc, tout d'abord, il y a les évaluations globales du risque sanitaire autour des zones industrielles, qui ont été mises en place dès la fin 2002 et la région PACA était pilote dans cette démarche. Les objectifs de cette démarche, c'étaient des études plutôt

prospectives, donc c'est l'état de santé actuel mais aussi futur. D'identifier les principales zones et les populations qui sont exposées à la pollution industrielle. D'identifier les principaux polluants et leurs émetteurs qui peuvent causer des risques sanitaires pour les populations. Et d'identifier les principales pathologies qui pourraient être causées par ces expositions, pour prendre éventuellement des mesures environnementales et constituer également, par rapport à ce que vous me demandiez, un niveau zéro de référence pour les futures industries qui pourraient venir s'implanter.

Donc, je rappelle, les premiers résultats vous avaient été communiqués fin 2008 et prochainement, dans quelques mois, la DREAL va vous inviter pour la communication des résultats de Lavéra. Il va falloir que j'accélère, j'ai déjà fini mes huit minutes.

Nous avons mené une étude de faisabilité, en partenariat avec AIRFOBEP et le réseau de surveillance des odeurs, dont l'objectif était d'essayer de mettre en relation les niveaux de pollution et les symptômes déclarés des individus. Pendant un an, le réseau des odeurs a, en plus du questionnaire qui est rempli par ailleurs habituellement, remplissait un questionnaire médical. Les résultats descriptifs ont été publiés dans le bilan du réseau des odeurs l'année dernière. Par contre, la partie « relation avec la pollution atmosphérique » ne va pas être réalisable. Je pourrai vous en dire un peu plus tout à l'heure mais là, comme j'ai dépassé mon temps...

Une autre étude que nous menons, c'est une étude sur la pollution de l'air et les hospitalisations autour de l'étang de Berre, l'objectif étant de voir s'il y a un excès d'hospitalisations pour pathologies cardiovasculaires, respiratoires et cancéreuses autour de l'étang de Berre comparativement à la région PACA. Donc, avec les données d'hospitalisation du PMSI, sur la période 2004-2007 parce que sur cette période-là, nous avons maintenant un identifiant patient anonyme qui nous permet, par rapport aux données que je vous ai données tout à l'heure – tout à l'heure, par contre, quand je parlais d'hospitalisations, c'était un nombre de séjours. Là, par contre, on essaie de revenir au patient. Donc, en particulier aussi au patient incident, donc en se limitant au premier séjour ou a été diagnostiquée sa pathologie. Et on va essayer aussi, avec les données d'AIRFOBEP, d'affiner et de ne pas se limiter globalement entre la zone et PACA, mais de voir dans les zones où il y a plus de pollution, est-ce qu'on voit effectivement plus de ces pathologies ?

Il y a eu un Comité technique qui a été mis en place avec les Professeurs CHARPIN, EISINGER, l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos, le Collectif Citoyen Santé Environnement de Port Saint Louis du Rhône, l'Association Santé Environnement Provence, AIRFOBEP, ARS Paca et nous-mêmes. Les résultats devraient être disponibles début 2011. On prévoit prochainement la prochaine réunion du Comité technique pour discuter des résultats définitifs que nous attendons dans les prochaines semaines.

Quelques projets à notre niveau. Donc, l'utilisation du réseau Oscour, qui est l'enregistrement continu des passages aux urgences. On a maintenant un ou deux ans de recul, à la fois sur ces enregistrements mais aussi avec des données sur la symptomatologie de ces passages. Et au niveau de l'Institut de veille sanitaire au niveau national, la mise en place d'un groupe de travail pour étudier l'impact sanitaire des zones industrielles.

Voilà, donc, en conclusion, j'ai largement dépassé mon temps de parole, pardon, je m'en excuse. Au niveau bibliographique, donc, la bibliographie montre effectivement que des effets sanitaires peuvent être reliés à la pollution atmosphérique. L'état de santé de la population, autour de l'étang de Berre, montre que pour certains indicateurs, effectivement, ils sont défavorables et au niveau des études épidémiologiques autour de l'étang de Berre, donc, quelques données existent, des études

sont en cours et des projets sont prévus pour essayer de répondre à vos interrogations. Merci de votre attention.

Monsieur DUBOUT

Merci. Je vais demander maintenant au Docteur DANZON, de l'Institut de veille sanitaire, de nous parler en particulier du registre des cancers, entre autres.

Docteur Arlette DANZON, Institut national de Veille Sanitaire (InVS),

Entre autres. Bonsoir. Je vous remercie de m'avoir invitée, de m'avoir donné la parole. Je vais vous parler assez rapidement de la surveillance de l'incidence des cancers en France. L'incidence, c'est ce qui mesure la survenue de nouveaux diagnostics de cancers. Je suis médecin de santé publique et je travaille au Département des maladies chroniques et des traumatismes, et non pas au Département environnement et santé comme c'est marqué sur vos papiers.

Je vous parlerai tout d'abord du dispositif de référence, qui est le dispositif de registres, en vous montrant la couverture nationale, en disant quelques mots de la méthodologie et quelques mots sur les indicateurs qui sont produits à partir de ce dispositif et des résultats.

Je vous donnerai aussi des informations sur les dispositifs complémentaires à ce dispositif de registres, c'est-à-dire la surveillance des cancers à partir de ce que l'on appelle les bases médico-administratives, c'est-à-dire les données produites à partir des données hospitalières et également de l'Assurance maladie. Et enfin, quelques mots sur un système que l'on met en place et qui devrait donner des résultats sur une couverture nationale qui s'appelle le système multisources de surveillance des cancers.

Tout d'abord, le dispositif de référence. Je crois que c'est important de rappeler la définition d'un registre, définition qui figure dans un arrêté relatif au Comité national des registres. Donc, je la lis et je reviendrai sur les mots soulignés qui sont importants. Donc, un registre, c'est un recueil continu et exhaustif de données nominatives dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche ou de santé publique, par une équipe ayant les compétences appropriées. « Recueil continu et exhaustif », cela signifie que l'information doit être recueillie, évidemment, en continu, ce qui veut dire que les sources de données sont régulièrement sollicitées et que cela nécessite un partenariat avec les personnes qui transmettent l'information, un partenariat au long cours. « Exhaustif », cela veut dire que l'on doit faire appel à plusieurs sources de données et multiplier, donc, les sources de données pour atteindre cette exhaustivité. Une « population géographiquement définie », ce qui est important à savoir, quand on monte un registre, c'est que non seulement on doit enregistrer les personnes qui résident dans la zone géographiquement définie et qui ont leur prise en charge dans cette zone mais également les personnes qui sont prises en charge en dehors de la zone. Cela veut dire qu'une personne qui réside dans un endroit, dans une zone géographique, et qui est soignée dans une autre région, il faudra aller la repérer. Et cela, c'est ce qui est garant de l'exhaustivité d'un registre. « Une équipe ayant les compétences appropriées », c'est important également puisque l'enregistrement des cancers suit des règles et des règles internationales qui nécessitent de la formation. Il existe une formation spécifiquement appropriée pour les registres des cancers et les règles d'enregistrement et de codage.

Sur cette carte figurent les registres qui appartiennent au réseau français des registres de cancers. Il y a, en France, 14 registres qui enregistrent tous types de cancers, s'ils sont en vert. Neuf registres

sont spécialisés d'organes, qui sont en rouge. Il existe également deux registres nationaux des tumeurs de l'enfant, tumeurs hématologiques et tumeurs solides, donc, qui couvrent tout le territoire. Et il existe aussi un registre multicentrique qui s'appelle le PNSM, le Programme national de Surveillance des Mésothéliomes pour les maladies liées à l'amiante.

Les registres, tels qu'ils sont localisés, tels qu'ils existent actuellement, couvrent 20 % du territoire. Ces registres ont été créés le plus souvent par des initiatives locales. Certains registres ont plus de trente ans d'existence. Trois registres ont été créés dans le cadre du premier Plan Cancer. Ce sont les registres de la Gironde et du nord de la France. Un registre avait été – le premier Plan Cancer avait demandé à ce qu'il y ait une installation d'un registre en région parisienne. Ce registre a fonctionné en étude de faisabilité pendant trois ans mais l'étude n'a pas été concluante pour poursuivre ce registre.

Cette diapositive vous présente le cadre de fonctionnement des registres qui nécessite une demande d'autorisation à la CNIL et pour fonctionner, un registre doit être qualifié par le Comité national des registres et faire sa demande de qualification. Et il est qualifié pour trois ans la première fois, et après, tous les quatre ans, ce registre doit redemander sa qualification. Le Comité national des registres examine non seulement la qualité mais également l'opportunité.

Il y a un encadrement par la Commission nationale Informatique et Libertés, qui précise que les médecins ont le droit de transmettre des données nominatives au registre, et précise aussi quelles sont les règles que doivent suivre les registres, notamment en matière de sécurité des données, qui sont très sévères, de confidentialité et d'information au patient.

Au niveau de la méthodologie, je l'ai dit tout à l'heure, l'exhaustivité et la qualité des informations fait que ce système est un système de référence et qu'il est important que cette qualité perdure pour que ce système reste un système de référence. Les sources de données doivent être multiples. Elles doivent être croisées et le retour au dossier médical est important pour vérifier la qualité de l'information. Je dis tout ceci pour dire qu'un registre fonctionne avec pas mal de personnel et entraîne un coût important. Pour information, les registres existants reçoivent actuellement pour tous les registres qui existent, reçoivent actuellement une subvention totale de 5,5 millions d'euros, mais qui ne couvre pas tout le budget d'un registre. Un registre aura à la fois une subvention pour son fonctionnement mais fait également la recherche et va chercher de l'argent par des appels d'offres ailleurs. Je donnerai peut-être d'autres chiffres, si vous le souhaitez, après, par rapport au coût d'un registre.

Les indicateurs qui sont produits à partir de ces registres, il y en a plusieurs. Je vais aller assez vite. L'incidence observée zone registre est produite avec un décalage de quatre ans. C'est-à-dire que les résultats sont produits actuellement pour 2006, parce qu'il y a toujours un délai pour la validation des indicateurs. Donc, on a mis en place un système d'estimation nationale par modélisation pour des données qui sont produites tous les cinq ans. Egalement, ce dispositif de modélisation produit des résultats à l'échelle régionale. Et tous les ans, il y a des projections qui sont délivrées pour l'année en cours. Tous ces résultats figurent sur le site de l'InVS.

J'avais mis ici quelques résultats mais je vais peut-être aller un peu plus vite. Ce que je peux dire, c'est que les taux standardisés, c'est-à-dire les taux qui prennent en compte la répartition par sexe et par genre de la population de la région PACA, ces taux sont chez les hommes et les femmes inférieurs aux taux nationaux.

Pour compléter le dispositif des registres, comme vous l'avez vu, qui ne couvre pas l'ensemble de la population et qui donne des informations avec un délai de trois à quatre ans, des dispositifs complémentaires sont en train d'être mis en place. Ils se basent sur les données médico-administratives, donc le PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information des données hospitalières), sur les données de l'Assurance maladie à partir des affections de longue durée. Et nous utilisons et nous allons utiliser également le croisement des deux sources PMSI et ALD. Ces travaux doivent mener à la production d'estimations de l'incidence à l'échelle départementale, puisqu'avec le dispositif actuel des registres, les estimations départementales ne sont pas possibles.

Le système multisources des cancers, son objectif est d'avoir une couverture nationale et de produire avec plus de réactivité des données à l'échelle nationale et infranationale fines. Par « infranationales fines », j'entends départementales, et peut-être même (mais cela doit être étudié) à une échelle infradépartementale. Donc, le principe d'un registre, mais à l'échelle nationale, par le croisement de données construites à partir des données des laboratoires d'anatomie et de cytologie pathologique et des deux autres sources de données que je vous ai citées, les ALD et le PMSI. Une étude pilote a été menée depuis 2002 par l'Institut de veille sanitaire. Ses résultats n'ont pas été concluants en raison de la complexité du dispositif, mais actuellement, une nouvelle agence, l'Agence des systèmes d'information partagés en santé, va permettre à terme la constitution d'une base nationale des données anatomo-cyto-pathologiques et devrait permettre le croisement au niveau national avec les bases médico-administratives.

En conclusion, ce que l'on peut dire, c'est que pour l'objectif de surveillance nationale et régionale, la couverture actuelle des registres du cancer de 20 % est suffisante. Pour un objectif de surveillance locale, la création de nouveaux registres se heurte à des obstacles d'ordre méthodologique et financier. L'appel à qualification est ouvert pour les nouveaux registres qui souhaitent se mettre en place mais avec la recherche de financements locaux et les perspectives à moyen terme, c'est la déclinaison locale du dispositif national et en particulier le système multisources de cancer qui devrait donner des résultats à terme sur tout le territoire. Je vous remercie de votre attention et je suis désolée d'avoir été trop longue mais c'était difficile.

Monsieur DUBOUT

Merci, Madame. On savait effectivement que l'exercice est très difficile, pour Monsieur LASALLE et pour vous, de rester dans les délais pour une matière aussi compliquée. Je vous propose maintenant de reprendre la parole pour une demi-heure environ. Je vois quelqu'un, là. Tout à l'heure, d'ailleurs, vous aviez levé la main, juste avant que je reprenne la parole.

5. Echanges avec la salle

Monsieur Henri WORTHAM, Président de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions

Oui, effectivement, j'avais déjà levé la main tout à l'heure, donc je me permettrai de revenir un petit peu sur les débats. Je suis Professeur de chimie atmosphérique à l'Université de Provence et Président de l'Institut écocitoyen.

Donc, tout d'abord, je parlerai peut-être en tant que scientifique pour revenir sur le débat de tout à l'heure. Je voudrais souligner l'importance qu'il y a à suivre effectivement sur un territoire spécifique comme celui-ci d'autres polluants que les polluants classiques, puisque ces polluants classiques, ces polluants réglementaires, ont été choisis à l'échelle européenne parce qu'ils sont toxiques, bien évidemment, mais parce qu'ils sont représentatifs d'un certain type de pollution. A partir du moment où on a un territoire spécifique, avec des pollutions spécifiques, il faut élargir cette gamme de polluants suivis.

Un des rôles de l'Institut est évidemment de faire des propositions sur les polluants qui doivent être suivis. Le premier Conseil scientifique de l'Institut, qui s'est tenu en début de semaine, a commencé à travailler sur ce sujet pour faire des propositions sur ces suivis de polluants.

Ensuite, Monsieur MAURO a souligné la difficulté majeure qu'il y avait avec l'ozone sur le territoire. Un des intervenants dans la salle a également souligné que l'électrochloration allait conduire après réaction dans les eaux, à la production de composés organochlorés. Une certaine fraction de ces composés organochlorés vont être volatils et vont passer dans l'atmosphère. Dans l'atmosphère, ils vont se photolyser, ce sont des réactions classiques, et se photolyser d'autant plus facilement que nous sommes dans une région à fort ensoleillement. Les produits de cette photolyse sont très actifs. Le radical chlore, pour être plus précis, est très actif sur la production d'ozone.

Des évaluations ont-elles été faites sur le surplus d'ozone que ce type d'installations pourrait produire sur la zone ?

Monsieur DUBOUT

C'est une question. Quelqu'un veut-il répondre à cette question ? J'en suis bien incapable. Est-ce que, Monsieur MAURO ?

Monsieur MAURO

Sur les constats qui ont été faits par Monsieur VORTHAM, ils sont justes. Nous les partageons. Sur le fait que ce territoire mérite une attention particulière, ce constat, nous le faisons aussi et nous le partageons. Pour autant, dans le cadre de différents programmes, notamment le plan régional santé environnement dans sa seconde mouture, AIRFOBEP et d'autres entités portent des projets qui vont dans ce sens. Nous espérons que l'ensemble de ces projets seront retenus et soutenus par les forces vives pour les voir aboutir.

Sur la dernière partie de la question et l'évaluation du surplus d'ozone relatif aux émissions de chlore dans les rejets, je pense que seuls les futurs exploitants pourront répondre à cette question.

Monsieur DUBOUT

En tous les cas, est-ce que l'Institut écocitoyen peut faire un cahier d'acteur, au moins, sur ce sujet ? Cela permettrait de formaliser et de garder en mémoire votre question de façon à pouvoir y répondre. Oui, Monsieur RAIMONDI ?

Monsieur RAIMONDI

Moi, je prendrai la parole pour deux choses. Je veux réagir à ce qui vient d'être dit. Par rapport à la question qui a été posée, je suis un petit peu gêné, moi, de voir effectivement AIRFOBEP être la personne bonne à cela. Quand on pose la question de : est-ce que sur cette zone il ne faudrait pas étudier d'autres produits polluants ? Je verrais bien quand même les services de l'Etat répondre, plutôt qu'une association issue des collectivités locales et des industriels. Cela, c'est la première remarque que je ferai.

Sur la problématique sanitaire, effectivement, on nous a reparlé de l'étude qui est faite, du risque sanitaire. Vous savez, je suis comptable de métier, donc ni du métier de la chimie, ni des métiers médicaux. Mais, comme tout un chacun, j'écoute la télé et peut-être avec un peu plus d'acuité sur certains sujets. Et lorsqu'il y a quelques temps on nous a présenté une étude sur les cancers, on nous a bien signifié qu'effectivement, les cancers dus à la pollution étaient moindres. C'était au niveau national, l'étude. Mais que – et là, le chiffre m'échappe mais les gens qui sont là le rectifieront – plus de 50 % des cancers n'avaient pas, effectivement, d'explication. Donc, malgré tout, on peut se dire que le doute est là et le doute est grand et à partir de là, quoi qu'il en soit, on a intérêt à aller au-delà de ce qui nous est présenté, c'est-à-dire cette fameuse étude de risque.

D'autre part, quand on parle effectivement – et je rejoins Monsieur WORTHAM en parlant d'un secteur « particulier ». La demande des populations, ici, elle n'est pas qu'on nous noie dans une étude départementale voire régionale, mais bien que les populations qui sont au contact quotidien, au contact permanent aient là aussi un traitement particulier. Et qu'en ce qui concerne l'étude sanitaire, épidémiologique parce que c'est cela qu'on réclame depuis longtemps, elle soit faite de manière très pertinente sur ces fameux territoires qui souffrent, c'est-à-dire effectivement, on va dire en gros Ouest Provence et la CAPM. Il ne faut pas l'oublier puisqu'on a là aussi un site industriel important. Et je pense qu'à partir de là, effectivement, on pourrait commencer à faire des comparaisons avec les autres endroits à la fois du département et peut-être effectivement de France. Merci.

Monsieur DUBOUT

Oui ? Merci.

Monsieur LASALLE

Juste sur cette dernière intervention, je pense certainement m'être mal exprimé mais par exemple, les quatre études dont j'ai parlé : Panoxy-Berre, l'étude Isaac et puis les études sur les admissions aux urgences, elles portent sur le territoire. L'étude que nous menons actuellement avec l'ASEP, avec les deux autres associations, porte sur le territoire. Ce ne sont pas des études qui portent sur la région ou le département. C'est sur l'ensemble de l'étang de Berre.

Monsieur RAIMONDI

Juste une précision. Quand vous dites que cela porte sur le territoire, c'est vrai que tout à l'heure cela a été souligné. Les gens de ce secteur, lorsqu'ils ont un cancer, se font soigner à Marseille. Est-ce qu'effectivement on tient compte, bien sûr ? Quand vous dites que vous faites une étude sur le

territoire, est-ce qu'on récupère effectivement les données sur Marseille pour dire que c'est quelqu'un de chez nous et que donc, on le met de côté dans ce dossier ?

Monsieur LASALLE

Oui. Toutes les données d'hospitalisation proviennent de l'ensemble des établissements de santé, et pas que les hôpitaux, de l'ensemble de la région et des départements limitrophes de la région PACA pour certaines zones. Après, on a vu ensemble, avec le groupe de travail, que prendre des établissements, si quelques fois il y a quelques séjours en région parisienne ou autres, ne pas les prendre, cela ne change pas énormément les choses. Mais je vous rassure, effectivement, ce sont l'ensemble des établissements. Et également, dans les données de l'ORS, les données d'hospitalisation concernent tous les établissements de la région PACA.

Donc, après, l'attribution d'une personne se fait par le code postal qui est renseigné dans le dossier.

Monsieur DUBOUT

Merci. Oui, alors je ne sais pas qui a levé la main en premier. Docteur, après. Je ne vous ai pas vu, avec la caméra je ne vous voyais pas. Allez-y, je vous en prie.

Monsieur Louis MICHEL, Vice-président du SAN Ouest Provence représentant le SAN au sein du Conseil d'Administration d'AIRFOBEP

Depuis des années, je représente la structure au sein du Conseil d'Administration et j'entends Monsieur MAURO (bien sûr qu'on se connaît bien, on se fréquente régulièrement), j'entends l'application stricte de la réglementation que vous faites, et vous venez de le rappeler.

Mais je rappelle, après le Président d'Ouest Provence, et vous avez entendu souvent ma voix le répéter, que à Ouest Provence en particulier, étant donné l'enjeu, l'impact justement sur ce territoire, nous sommes prêts, nous sommes tout à fait prêts à participer au financement d'enquêtes particulières qui ne sont pas prévues réglementairement.

Et concernant particulièrement les PPM2,5, vous savez comme moi et mieux que moi sûrement qu'il y a trois ou quatre ans était prévue une étude justement spécifique sur cette zone, qui pour des raisons que je qualifierai de « diverses », m'a-t-on dit à un moment financières, n'a pas pu aboutir. Je vous ai dit et j'ai dit à AIRFOBEP en Conseil d'Administration que nous étions prêts encore une fois à Ouest Provence à ouvrir le portefeuille pour participer et cofinancer cette étude, étant donné les enjeux, bien entendu, puisque nous avons pleinement conscience que les PM, notamment, et les médecins viennent de le rappeler, sont un enjeu considérable pour la santé et notamment pour les cancers puisqu'elles ne s'évacuent pas du fond des poumons.

Deuxièmement, nombreux sont ceux ici qui m'ont entendu, lors des différentes instances et en particulier au S3PI, réclamer, et cela fait à peu près dix ans maintenant, réclamer une enquête épidémiologique sur cette région. Cela vient d'être dit et acté et tous ceux qui se pencheront sur les comptes-rendus du S3PI, d'AIRFOBEP ou du CYPRES ou d'ailleurs trouveront mes interventions actées. On m'a chaque fois répondu que l'enquête épidémiologique était longue, lourde, coûteuse et autres.

Donc, là aussi, j'ai fait la même réponse que nous sommes prêts à participer au financement de ces enquêtes. Ce que je crois pouvoir renouveler aujourd'hui à la suite du Président Bernard GRANIE, qui l'a rappelé tout à l'heure.

Monsieur DUBOUT

Merci. On me dit que le DREAL voulait dire un mot. Les services de l'Etat.

Monsieur Laurent ROY, Directeur régional de la DREAL

En réponse à la question de Monsieur RAIMONDI sur le rôle d'AIRFOBEP, et cela sera aussi en relation avec l'intervention précédente, rappelons ce que c'est qu'une association de surveillance de la qualité de l'air. Il y en a deux en région : AIRFOBEP sur le pourtour de l'étang de Berre et ATMOPACA sur le reste de la région. Ce sont des structures qui ont été créées par la loi sur l'air, auxquelles l'Etat a justement confié le rôle d'assurer la surveillance réglementaire de la qualité de l'air sur le territoire. Donc, c'est normal qu'AIRFOBEP soit présente pour répondre sur la surveillance réglementaire. D'ailleurs, ces associations sont cofinancées par l'Etat, qui est à AIRFOBEP le principal financeur puissance publique, par les industriels qui paient une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et par les collectivités qui veulent bien adhérer et cotiser à AIRFOBEP. Donc, une ASQA (Association de Surveillance de la Qualité de l'Air) est tout à fait dans son rôle pour parler de surveillance réglementaire.

Maintenant, comme cela a été dit, rien ne lui interdit de faire plus. Mais pour faire plus, au-delà du socle réglementaire qui lui a été confié par la loi, évidemment, pour chaque projet, il lui faut boucler un plan de financement.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur MEUNIER, puis le Docteur. Merci.

Monsieur MEUNIER

Merci. Je crois que nous sommes en train de parler là des impacts. Certains me semblent oubliés. On a parlé des impacts sanitaires. On parle des impacts, les rejets d'eau, les rejets polluants. Mais on oublie certains impacts qui ont aussi leur importance, les impacts sonores, les impacts olfactifs ou les impacts visuels. Là, je remarque que dans les projets, ou en tous cas pour Fos Faster, on se préoccupe assez peu, comme dans la réunion d'aujourd'hui, de ce type d'impacts. Au point qu'on définit assez modestement ou on cache un petit peu la hauteur des cuves. On ne sait pas exactement quelle hauteur elles auront, quelle emprise au sol. On oublie de parler de certains éléments comme ceux-là et j'aimerais bien qu'on les mette sur la table. Ou alors, tout simplement, on présente des documents d'une certaine manière. Si vous regardez le document de synthèse de Fos Faster, qui donne un état futur du projet, vous avez une très belle photo qui modélise ce que cela sera plus tard. Sauf que sur cette photo, on a fait disparaître un certain nombre d'éléments de la ZIP de Fos comme par exemple les trois cuves qui existent actuellement, celles de GDF et qui auraient pu servir de mètre étalon, par exemple, à l'œil humain.

Donc, on oublie certaines choses comme celles-ci et c'est nous présenter le projet sous un certain angle et cela, cela me dérange un petit peu, donc je voudrais le rappeler.

Je note aussi, dans d'autres documents comme par exemple la synthèse sur les impacts environnementaux créée par le bureau Veritas, et que vous avez présentée, que parfois, on dit à certains passages que l'impact visuel est à relativiser parce qu'il se trouve dans une zone déjà fortement industrialisée. Vous voyez : j'ai exactement le même raisonnement que Monsieur RAIMONDI, Monsieur GRANIE ou tous les gens qui sont intervenus tout à l'heure. Je dis : au contraire, parce que nous sommes dans une zone très fortement impactée, il doit y avoir un regard très particulier sur tous ces aspects. D'accord ?

Monsieur DUBOUT

Très bien, merci. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que vous répondiez aujourd'hui parce que dans le prochain débat, celui du 5 octobre, justement sur Fos Faster, donc, on pourra à ce moment-là aborder cette question qui est spécifique à un des maîtres d'ouvrage si vous le voulez bien. J'espère que vous serez là le 5 octobre. Docteur ?

Docteur Vincent BESIN, Port-Saint-Louis-du-Rhône

Je voulais remercier Madame DANZON pour nous avoir simplement expliqué que finalement, sur notre zone, l'InVS est aveugle puisque nous n'avons pas de registre des cancers sur zone. Je vous remercie pour cet aveu et pour cette clarté. Vous nous avez aussi dit, c'est ce que j'ai cru comprendre, que cela dépendrait des acteurs locaux, de leur courage, de leur bienveillance et de leur porte-monnaie. Je pense que pour le porte-monnaie, nos acteurs locaux sont dits : ils sont prêts à l'ouvrir. Pour la haute technicité, nous avons un Professeur qui vient de parler et qui est tout à fait prêt à vérifier notre méthodologie. Donc, je crois que le futur est ouvert et j'espère que demain, nous n'aurons pas de bâton dans les roues. Voilà. Donc, je vous remercie de cette franchise, vraiment, parce que de la part d'un représentant national, je crois que c'est très important.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur LASALLE, je suis beaucoup plus embêté parce qu'effectivement, quand on a très peu de choses à dire, on arrive certes à dépasser le temps limite mais cela reste insipide et vide. Je suis désolé. Donc, je ne vais pas reprendre point par point les éléments de ces diverses études que j'ai lues ici et ailleurs, dans lesquelles malheureusement la méthodologie est bien pauvre en général et les données sont encore plus tristes.

Ce que nous savons, nous, ici, d'une façon beaucoup plus intuitive, c'est que nous avons trop de cancers de la vessie. Nous avons trop de leucémies. Nous savons que nous avons trop de troubles ORL. Nous savons que nous avons trop de cardio-respiratoires. Nous avons trop de cardio-vasculaires. Et, plus particulièrement aux zones polluées, nous avons trop d'une certaine séquence. Je l'ai dit souvent. Cette séquence commence par des troubles ORL, c'est-à-dire que les individus ne connaissent plus la paix nasopharyngée. Ensuite, nous avons des troubles respiratoires. Ensuite, nous avons des troubles immunitaires. Vous évoquiez les allergies comme l'asthme en particulier mais toutes les allergies peuvent y passer. Ensuite, le système immunitaire continue à se détraquer et nous avons trop de maladies auto-immunes. Elles ne sont pas évoquées. Elles ne sont pas recherchées non plus dans les études que vous dites avoir faites ou faites faire. Donc, elles ne sont pas là. Enfin, nous avons trop de grandes catastrophes. Les grandes catastrophes, ce sont les cancers et ce sont les troubles cardiovasculaires.

Donc, quand nous avons des individus qui sur une période de cinq ans nous offrent ce tableau, nous sommes obligés en tant que médecin non pas de considérer que ces gens ont une mauvaise étoile mais que leur environnement n'est pas bon. C'est pour cette raison que nous attirons beaucoup, beaucoup, en tant que médecins, l'attention de tout le monde sur les pathologies locales.

J'ai cru comprendre et en tous cas je l'espère que l'avenir est un peu plus ouvert, que dans l'avenir, un peu plus d'énergie sera mise pour aller vers des informations précises. Il est important, lorsqu'on veut établir un suivi, surtout dans une zone difficile et dans le plus gros panache de France (nous avons ce triste privilège d'être le plus gros panache de polluants de France) d'avoir une surveillance particulière et particulièrement soignée. Je voulais enfin dire que tout ce que je dis ici est particulièrement loyal, éclairé et sincère.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur ? Je vous passerai la parole après. Ici.

Monsieur Frédéric SERRES, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Bonsoir. J'avais deux questions, une pour le Docteur DANZON, déjà. Pour compléter ce qu'a dit mon concitoyen Monsieur BESIN, je remarquais sur la carte des registres des cancers qu'il n'y avait aucune grande agglomération qui était impliquée. Pas de registre des cancers en région parisienne, vous l'aviez dit. Pas de registre des cancers à Lyon. Bouches-du-Rhône : rien du tout. Les seules grandes villes qui y ont droit, ce sont Grenoble, Montpellier, Bordeaux ou des régions comme le Limousin, la Basse Normandie. On ne peut pas dire que ce soient des régions qui sont foncièrement concernées par la pollution industrielle, loin de là.

Comment pouvez-vous estimer que la couverture des registres des cancers est suffisante quand aucune, je dis bien aucune zone géographique d'importance, que ce soit l'agglomération parisienne, l'agglomération lyonnaise, l'ouest des Bouches-du-Rhône ou même la basse vallée de Seine, entre Rouen et Le Havre, ne sont couvertes par ces registres des cancers ?

Ensuite, ma deuxième question pour Monsieur LASALLE. J'aimerais lui rappeler quand même toutes les péripéties que nous avons ici dans cette région à avoir le détail des données sanitaires, qui semble être classé « secret défense » par les services de l'Etat. Je remets en mémoire par exemple une intervention musclée ordonnée par le Préfet de 80 CRS et de la brigade anti-terroriste d'Avignon pour déloger 15 manifestants désarmés qui avaient occupé le toit de la DRASS parce qu'après plusieurs mois de lettre morte de la DRASS, on n'avait toujours pas pu obtenir des données sanitaires détaillées de la zone du golfe de Fos et de l'étang de Berre.

Ensuite, vous avez dit à propos de la dernière étude d'hospitalisation qu'elle serait connue début 2011 mais ce que vous vous êtes bien gardé de dire, c'est que cela ne fait pas moins de la quatrième fois qu'elle est reportée. Cela fait quatre fois que la publication de cette étude est reportée ! Donc, on aimerait vraiment savoir si l'Etat n'est pas en train de noyer le poisson, si l'Etat est en train de rechigner à nous avouer la vérité. Parce que cela ne serait pas la première fois : pour le sang contaminé, il a caché la vérité pendant des années. Pour l'amiante, même chose. Pour Tchernobyl, même chose. Pour les PCB, pendant vingt ans ils ont caché la vérité. Et là, pour la pollution dans le golfe de Fos, on dirait vraiment que c'est la même chose.

Moi, si vous voulez des chiffres, je vous en donne, donnés par l'ORS PACA et que nous avons retrouvés, étonnamment, sur l'étude d'impact qui avait été déposée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Marseille. Ils disaient que dans le canton de Port-Saint-Louis-du-Rhône, qui regroupe la seule commune de Port-Saint-Louis d'ailleurs, le taux décès par cancer des voies respiratoires supérieures était de 44 % supérieur à la moyenne nationale. Le taux de décès par maladies cardiovasculaires sur le canton d'Istres Sud, c'est-à-dire le sud d'Istres et la commune de Fos-sur-Mer était 32 % supérieur à cette même moyenne nationale.

Nous avons aussi fait des recherches de nous-mêmes, l'une des associations dont je fais partie, concernant des données directes de l'INSERM. On les a analysées brutes de décodage et pour l'instant, la DRASS, devenue l'ARS, n'a toujours pas trouvé à redire sur notre méthodologie. Elle trouvait des surmortalités allant jusqu'à 130 % sur la commune de Port-de-Bouc. Alors moi, j'aimerais savoir. On a des données particulièrement alarmantes et à chaque fois, l'Etat se veut rassurant, à l'aide de données « de lissage », comme ils appellent cela. A ce qu'il paraît, il y a des facteurs sociaux qui influent sur notre santé. Il paraît que les gens pauvres, ils boivent plus, ils fument plus et c'est pour cela qu'ils sont malades. Ce n'est certainement pas à cause des rejets de l'usine d'à côté ou parce que les ouvriers agricoles manipulent des produits toxiques hyper dangereux. Moi, j'aimerais avoir toutes ces réponses parce que j'ai l'impression qu'on est encore en train de nous mener en bateau juste sur un sujet qui pourrait remettre en cause ni plus ni moins que la suite de l'industrialisation dans cette région. Parce qu'il faudra aussi se poser la question à l'avenir Monsieur GRANIE. Vous parlez de mieux industriel mais avec les données d'AIRFOBEP que nous a transmises Monsieur MAURO, on peut se demander s'il reste même de la place pour le mieux industriel. Est-ce qu'il en reste ? Je me pose la question.

Monsieur DUBOUT

Merci.

Docteur DANZON

Pour répondre à vos questions sur la couverture suffisante, j'ai dit que la couverture actuelle de 20 % était suffisante pour une surveillance nationale, c'est-à-dire nationale, surveillance de l'évolution (est-ce qu'il y a des cancers qui augmentent, qui diminuent ?). C'est important pour la surveillance nationale. Bien entendu, cette couverture n'est pas suffisante pour une surveillance locale. Notre préoccupation est de couvrir tout le territoire. Je vous ai expliqué que nous sommes en train de mettre en place, mais cela prend du temps, un système multisources de surveillance des cancers qui couvre tout le territoire et qui devrait fournir des résultats à une échelle fine.

Je ne peux pas vous dire que ce sera à l'échelle du territoire de santé. Il y a des défis méthodologiques à relever. Mais c'est notre préoccupation, c'est également la couverture nationale et pas uniquement cette couverture des 20 %.

Monsieur DUBOUT

Sur les autres points soulevés par Monsieur SERRES ?

Docteur DANZON

Je pense que Monsieur veut donner un complément d'information.

Monsieur SERRES

Ce qui m'a davantage étonné, c'est qu'il n'y ait toujours pas de registre des cancers dans les Bouches-du-Rhône malgré le fait que les premières raffineries de pétrole ont été installées dans l'entre deux guerres et que la zone de Fos elle-même a été créée dans les années 60. Depuis le temps, il en faudrait quand même un. C'est étonnant que ceci n'ait pas été même prévu.

Docteur DANZON

Comme je vous l'ai expliqué, les registres sont nés d'initiatives locales, avec des registres qui sont pour certains anciens. Lors du premier Plan Cancer, le premier Plan Cancer a demandé la création de trois registres dans les zones que je vous ai citées, dont un en région parisienne qui n'a pas pu être pérennisé faute d'exhaustivité, pour des problèmes méthodologiques et en particulier des problèmes de transmission de données. Parce que pour qu'un registre fonctionne, il faut que tous les partenaires jouent le jeu de la transmission de données.

Alors, pourquoi il n'y en a pas eu dans la région PACA à ce moment-là ? Je n'ai pas été associée à ce premier Plan Cancer. Je ne peux pas vous apporter une réponse. Mais en tous cas, tous les autres registres, ce n'est pas l'Etat qui les a créés. Ils sont nés par des initiatives locales. Et le deuxième Plan Cancer a jugé (je reviens sur ce que j'ai dit) que la couverture était suffisante pour fournir des projections, des estimations nationales. Et a souhaité renforcer les registres existants pour que l'on ait un système de référence solide plutôt que d'étendre une couverture et de diminuer la solidité de ce système de référence. Et ce système de référence est utile, sera très utile pour étalonner les résultats qui proviendront du système multisources de surveillance des cancers.

Parce qu'en gros, la méthodologie, c'est on se sert de ce système de référence des registres pour faire, pour voir les correspondances entre la zone registre et la zone registre pour voir la qualité de ce système multisources d'information et pouvoir extrapoler à l'ensemble du territoire.

Monsieur DUBOUT

Y a-t-il une date pour la région ici, parce que finalement, c'est la question qui se pose ?

Madame DANZON

Le système se déploie selon deux axes. Le premier axe, c'est le croisement des données médico-administratives ALD/PMSI. Nous pourrons avoir des estimations mais je ne pense pas que cela répondra à une échelle extrêmement fine mais nous pourrons avoir des estimations départementales, peut-être infra-départementales fin 2011 ou début 2012.

Quant à la troisième source de données, qui doit être associée à ces deux sources, et c'est celle-là qui permettra de donner des estimations fines puisque cette troisième source, c'est une source médicale, c'est une source qui provient des données des anatomo-cytopathologistes qui examinent

les tumeurs. Pour cette source, c'est dépendant de la mise en place du dossier communiquant de cancérologie puisque les données du dossier communiquant de cancérologie vont alimenter un entrepôt national de données qui pourra être utilisé pour la surveillance épidémiologique et être croisé avec les autres sources de données.

Donc, là, c'est entièrement dépendant de cette alimentation du dossier de cancérologie. Au niveau calendrier, ce DCC, Dossier Communiquant de Cancérologie, va être déployé dans huit régions-pilote. Je ne sais pas encore, ces régions n'ont pas été, c'est l'Institut national du Cancer qui doit faire un appel à candidatures. Le système se déploiera de façon pilote à partir de 2011, de l'année prochaine, pour être généralisé à partir de 2012 ou 2013. Je ne suis pas dans les secrets mais peut-être que la région PACA fera partie des régions pilotes de ce DCC ? En tous cas, s'il y a un appel à candidatures, j'encourage les personnes à répondre à cet appel à candidatures. Donc, d'ici 2011, 2012, il devrait y avoir des premiers résultats.

Je tiens à dire aussi que l'Agence des systèmes d'information partagés en santé, qui est une agence nationale, a pour mission de développer des systèmes d'information, également, à des fins de surveillance et de veille non seulement pour l'organisation des soins, la prise en charge des patients. Donc, cette agence travaille avec l'Institut national du Cancer et nous sommes associés, en tant qu'Institut de Veille sanitaire, aux travaux qui doivent permettre de définir quels sont les besoins en termes de surveillance épidémiologique.

Monsieur DUBOUT

Il y a une question au fond de la salle, et puis Monsieur en bleu-en multicolore.

Monsieur CARLE, habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Bonsoir. Je voudrais revenir sur ces études, notamment, sur les études qui nous avaient été présentées par les services de l'Etat, donc, qui avaient été faites à la demande du Préfet. C'était une étude qui nous avait paru extrêmement compliquée, grave pour nous, puisque sur cette étude-là, lorsqu'on nous l'a présentée, il a été – on l'a comprise comme cela. C'est-à-dire qu'on a relevé les rejets des usines en certains points. On a calculé, avec le vent, où ces rejets allaient aller, et on a fait sur la population qui aurait pu être dans ce milieu-là, on a calculé l'indice de (comment appelle-t-on cela ?) « réceptabilité » de cette population par rapport à ces émissions. Et donc, on a conclu, pratiquement sur tout le territoire, qu'il n'y avait absolument pas de problématique quant aux rejets des usines. Sauf qu'il y avait quand même, nous semble-t-il, un manque dans ces études, c'est qu'à aucun moment la santé des gens n'a été prise en compte. C'est-à-dire qu'on s'est arrêtés au fait qu'ils ne pouvaient pas être malades, mais on n'a pas cherché à savoir s'ils étaient malades. Cela, c'est quelque chose d'extrêmement grave.

Je constate aujourd'hui encore que malheureusement, on n'a pas grand-chose à proposer d'autre que cette étude-là, et qu'elle fait référence actuellement pour le développement de cette zone, ce qui est quelque chose d'extrêmement grave.

J'aimerais que soit fournie aussi au dossier une étude qui avait été faite par quelqu'un qui avait je pense une thèse à la CIRE PACA, donc c'était Monsieur Aziz ATIYEH. Je ne sais pas si cette thèse pourrait être fournie. Elle présente quand même en certains endroits un relevé de différentes choses

qui avait été faites au niveau santé et il y a un diagnostic qui est clairement mis en relation avec la pollution.

Monsieur DUBOUT

Savez-vous dans quel cadre cette étude avait été faite ?

Monsieur CARLE

Je pense que cela a été fait dans le cadre d'une thèse qui avait été faite à CIRE PACA, mais cela, Monsieur LASALLE le sait puisque cela avait été le référent de ce Monsieur. Il pourra nous en donner les références.

Je vois aussi qu'il n'y a pas d'étude pour le moment réalisée, qu'on va attendre encore pas mal d'années. Pourquoi ne pas mener une étude d'imprégnation sur la population ? Pourquoi ne pas regarder, dans des analyses de sang, dans peut-être les cheveux ? Cela se fait, ce genre d'études. Ce sont des études qui sont beaucoup plus rapide. Alors qu'on n'a pas de données sanitaires, pourquoi ne se lancerait-on pas quand même dans des études de ce type qui sont sûrement beaucoup plus rapides ?

Et puis, je ne manquerai pas de me faire un petit plaisir puisque je suis habitant d'un quartier et j'ai entendu qu'il y avait des problèmes d'eau, notamment de matières organiques dans le golfe de Fos. Je rappelle quand même qu'en 2010, il y a deux quartiers de Port-Saint-Louis qui ne sont pas reliés au tout à l'égout et qui se versent directement dans le golfe. Donc, j'espère que là aussi peut-être on pourra faire quelque chose pour qu'enfin ces quartiers soient reliés au tout à l'égout et ne polluent plus le golfe de Fos. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur LASALLE, pouvez-vous répondre, y compris peut-être sur la question de tout à l'heure qui avait été posée par Monsieur SERRES sur les reports ?

Monsieur LASALLE

Oui, tout à fait. L'étude dont parle Monsieur CARLE est sur le site de l'ex-DRASS puisque c'est de l'ARS pour l'instant, mais je peux vous la communiquer en format papier aussi.

Monsieur DUBOUT

C'est pour qu'on puisse la mettre sur le site.

Monsieur LASALLE

Il n'y a pas de problème, elle est publique. Je pourrai vous envoyer le lien pour la télécharger. Il n'y a vraiment aucun problème.

Monsieur DUBOUT

Très bien.

Monsieur LASALLE

D'ailleurs, certains éléments que j'ai présentés aujourd'hui sont issus des travaux de mon stagiaire. Ce n'était pas une thèse, c'était juste un stage pour essayer, effectivement, de débroussailler le terrain, pour voir ce qu'on pouvait faire. Suite à ce travail avaient été décidées les deux études qu'on est en train de mener avec une, malheureusement, qui est une étude de faisabilité et qui ne nous permet pas d'aller aussi loin qu'on l'aurait été.

L'autre étude, Monsieur CARLE, vous dites qu'il va falloir encore attendre des années pour obtenir un résultat mais je vous l'ai dit, dans quelques mois, on espère le mois prochain vous réunir pour parler des résultats et vous savez qu'on a reporté effectivement. On ne peut pas réunir le Comité technique, malheureusement, si on n'a pas de résultats nouveaux à vous présenter. Il y a eu des problèmes méthodologiques, on vous l'a dit, donc déjà entre AIRFOBEP et l'InVS pour les données de pollution, pour caler les données. Il y a aussi des problèmes méthodologiques dont on parlera très prochainement. Je veux dire qu'on n'a rien à cacher. On travaille ensemble. Il y a déjà des premiers résultats qui ont été communiqués aux représentants du Comité technique, qui concernaient globalement toute la zone. Ceux-là, ils sont déjà connus par les groupes de travail. Les données plus fines pour aller au niveau des zones de pollution et au-delà uniquement du pourtour de l'étang de Berre, on y travaille et ce sont même mes collègues du niveau national qui y travaillent puisqu'à notre niveau, cela dépasse nos compétences statistiques et épidémiologiques.

Donc, on n'a vraiment rien à cacher. Si on travaille ensemble, c'est vraiment – voilà.

Monsieur DUBOUT

La réponse à Monsieur SERRES, sur les reports des études ?

Monsieur LASALLE

Justement, c'est de cette étude dont je parle.

Monsieur DUBOUT

D'accord.

Monsieur LASALLE

S'il y a des reports, ce ne sont pas des reports pour cacher des choses. Il y a des problèmes méthodologiques et techniques qui ont existé. On ne va pas vous réunir pour ne rien vous dire.

Monsieur DUBOUT

Bien. Docteur ? Monsieur CARLE voulait répondre.

Monsieur CARLE

On n'a pas répondu à la possibilité d'une étude d'imprégnation.

Monsieur DUBOUT

Oui, l'étude d'imprégnation, vous avez raison.

Monsieur LASALLE

Dans les discussions qui ont eu lieu l'année dernière, sur justement le programme national de bio-imprégnation au niveau français, l'Institut de Veille sanitaire avait la volonté, avec plusieurs projets à défendre. D'autres acteurs avaient d'autres projets également. Il y avait tout d'abord, déjà, ce que font certains pays, c'est donc de faire une étude de bio-imprégnation nationale, c'est-à-dire au sein d'une cohorte de milliers de patients, faire tous les cinq ans, passer en revue certains polluants pour voir l'évolution de ces polluants, comme c'est fait aux Etats-Unis, en Allemagne.

Donc, ce projet-là est retenu. L'Institut de Veille sanitaire avait la volonté de faire ce qu'on appelle donc ces études de bio-imprégnation sur des points noirs de pollution. La région PACA s'était portée candidate, également, à participer si le projet était retenu. Donc, comme je vous l'ai dit, d'autres ministères avaient – le Ministère de l'Agriculture avait aussi la volonté de mesurer les pesticides dans la population. Tout cela va avec des discussions, en termes de faisabilité financière. On en revient toujours, malheureusement, au niveau technique aussi. C'est-à-dire que pour les zones industrielles, il y avait une difficulté de savoir aussi quel polluant, toutes les zones industrielles ne sont pas pareilles. Et donc, au niveau national, pour l'instant en tous cas et à court terme, la seule décision qui ait été prise, c'est l'étude nationale.

Après, par contre, au niveau local, nous, ce qu'on est prêts à faire au niveau Institut de Veille sanitaire, c'est au moins en tous cas avancer, et l'ARS PACA de toute façon est également partante, puisqu'elle était effectivement, elle a sollicité plusieurs fois à la fois l'InVS et le Ministère de la Santé dans ce sens-là pour la zone de l'étang de Berre. Nous, nous sommes prêts, effectivement, à commencer au moins à travailler sur des protocoles, à dire sur quels polluants il faut travailler, quels sont les polluants qui sont émis par les industries, qu'on peut doser biologiquement, pour au moins avancer sur cette partie pratique. Si, effectivement, après, j'entends ici aussi qu'il y a des collectivités qui sont prêtes à financer des études, pourquoi pas ? On pourrait le faire.

Donc, cela pourra faire partie aussi des discussions sur les suites à donner du groupe de travail qu'on mène. Voilà ce qu'on peut présenter à court terme : c'est de travailler sur des protocoles de recherche de financement. On a attendu aujourd'hui que certaines collectivités, je ne sais pas si le Conseil régional, Conseil général aussi sont prêts. Voilà. L'InVS souhaitait réaliser des études multicentriques, c'est-à-dire pas que sur l'étang de Berre mais sur plusieurs zones. Cela n'a pas été retenu par le Comité et par les différents ministères qui ont été obligés de trancher avec le budget qui était aussi alloué à l'étude nationale.

Monsieur DUBOUT

Merci. Docteur, c'est à vous.

Docteur SOUVET

J'ai l'impression que l'histoire bégaie. Je n'étais pas là en 2004 pour le débat sur Fox 2XL mais les associations pourront nous le dire : ce n'était pas le même débat sur la santé ?

Plusieurs participants

Si – oui.

Docteur SOUVET

C'était le même, n'est-ce pas ? Cela fait six ans déjà et vous le voyez, il ne s'est rien passé et on n'en sait toujours pas plus. Si, on en sait un peu plus. On sait que la pollution de l'air est bien présente, même si on ne dose pas toujours les bonnes particules, et qu'il y a plus (40 % ou 30 % de plus) de remboursements de médicaments antiasthmatiques et antiallergiques sur la zone. L'air, c'est fait.

Sur les cancers, je remercie le Docteur DANZON de faire la promotion des registres des cancers, qui ont permis d'ailleurs de savoir que dans les panaches des incinérateurs, figurez-vous, notamment en Isère, il y avait plus de cancers. Vous voyez que c'est utile. Et notamment, je rejoins les élus, le Maire de Fos et le Président du SAN. Evidemment, un registre spatialisé, puisque c'est une zone particulière, comme l'a dit le Professeur WORTHAM, avec des éléments particuliers. Donc, il faut soutenir, et cela ne coûterait pas si cher que cela, je pense, avec des données extrêmement accessibles. Malheureusement, il y a six ans, je crois que les promesses étaient les mêmes et elles n'ont pas été tenues.

Je voulais parler de l'étude Cancer Environnement de l'Agence française de Sécurité sanitaire de l'Environnement et du Travail, l'AFSSET, feu AFSSET qui vient d'être absorbée récemment, qui date de juillet 2009 et qui bat en brèche tout ce qu'on vous dit sur les valeurs réglementaires. C'est-à-dire qu'un produit donne une maladie. En fait, ce rapport dit que c'est la somme, le cocktail, l'effet cocktail de ces produits, c'est l'âge auquel vous êtes touché, c'est le sexe, ce sont les facteurs génétiques bien sûr vous prédisposant, qui jouent.

Donc, tout cela pour rebondir sur l'étude qu'on nous a présentée et dont vient de parler Jacques CARLE, de 2008, sur ces facteurs isolés. Une étude, en fait, mathématique. J'étais bon en mathématiques mais je n'ai rien compris parce que là, il n'y avait aucun malade dans cette étude. Vous qui êtes directeur d'hôpital, avez-vous déjà vu une étude médicale sur la santé sans malade ? Et bien, c'était le cas. C'est pour cela que je demande au nom d'Europe Ecologie, des Verts, que vous ne teniez pas compte de cette étude qui a été présentée dans votre réflexion. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur MOUTET ?

Fos-sur-Mer, le 23 septembre 2010

Monsieur MOUTET

Merci. Je voudrais revenir un petit peu par rapport à la présentation de Monsieur LASALLE. Nous sommes quand même en 2010 et 2010, j'ai entendu tout à l'heure parler de l'étude épidémiologique Panoxy-Berre de 1996. 14 ans, l'étude ! Depuis, il n'y en a plus eu. Ma foi, je me demande ce qu'on fait ou ce qu'ils font là-bas, à l'Institut, comme travail, à la DRASS. Je me le demande. L'étude Isaac : 1999. Pareil : onze ans. Mais où on va ? En ce moment, on parle de 2010. Je me demande ce qu'il y a, ce qui a été fait depuis ces années-là jusqu'à maintenant. On ne nous a rien présenté des années 2008, 2009. Rien ! La dernière présentation, c'était 2007. Donc, je vois mal comment on peut dire l'état sanitaire de maintenant, à l'heure actuelle. On est en 2010, je le redis.

Donc, j'en reviens vers le Docteur SOUVET, tout ce qui est donné ici ne sert à rien. Tout à l'heure, le Docteur DANZON, c'est pareil, on n'a eu aucune étude qui ait été rendue ici. Donc, je ne vois pas pourquoi il y a des intervenants qui ne donnent aucun résultat dans notre région. Ce sont les mêmes résultats qui étaient pour la CNDP de 2XL. On n'a pas eu de nouveau résultat. Voilà. Donc, je me demande à quoi ça sert, franchement, merci.

Monsieur DUBOUT

Merci. Voulez-vous dire un mot ? Je vous laisse la parole, ensuite, je vous propose – on a énormément dépassé, cela dit, le débat en vaut la peine, si la salle l'accepte, je n'ai pas de doute sur l'intérêt. Allez-y, je vous en prie.

Monsieur ROY

Je souhaitais dire un mot pour répondre à ce que disait Monsieur SOUVET tout à l'heure sur l'étude de 2008, et puis Monsieur CARLE, qui la connaît fort bien d'ailleurs, on en a déjà discuté à plusieurs reprises. A aucun moment nous n'avons prétendu qu'il s'agissait d'une étude médicale. Cette étude, qui a été lancée par la DREAL en partenariat avec la DDASS, donc, Monsieur CARLE en a donné un bon résumé d'ailleurs. Elle croise les émissions de l'ensemble des émetteurs sur la zone de l'étang de Berre, donc les industries, le transport etc., donc tous les émetteurs. Elle croise les facteurs d'exposition de la population, donc ingestion, inhalation etc. Elle compare cela à des niveaux de risque.

On n'a jamais dit que cela servait à mesurer la santé de la population. Nous, à quoi cela nous sert, c'est à nous, services de l'Etat, DREAL chargés de l'instruction de l'autorisation d'un certain nombre d'installations, et après tout nous sommes bien ici dans un débat public qui nous servira pour savoir s'il faut autoriser telle ou telle installation. De savoir si, pour un certain nombre de facteurs d'émission, on était proches ou pas des facteurs de risque. Pour nous, services de l'Etat qui travaillons sur des niveaux d'émission, c'est important de savoir cela. C'est important d'être capables de comparer des émissions à des niveaux d'exposition. Cette étude, c'est cela qui a été fait. C'est cela seulement. C'est déjà pas mal pour nous parce que cela nous est utile mais cela n'a jamais prétendu être une mesure de l'état de santé de la population.

Un participant (hors micro)

Alors, pourquoi ce document de travail a-t-il servi comme référence ?

Monsieur DUBOUT

Attendez, c'est moi qui donne le micro. Allez-y, Madame.

Madame MATTE Marie-Jo, podologue, habitante d'Istres

Je me présente, simple citoyenne. Je viens pour la première fois et je suis assez étonnée de voir le niveau des débats. Dans l'assistance, les gens ont l'air très compétents et très au courant de tout. De l'autre côté, ils le sont mais ils n'osent pas. Alors, moi, je vais oser poser une question toute simple. Il paraît évident qu'une volonté farouche de ne pas donner, de ne pas synthétiser toutes ces données épidémiologiques, tant qui ont été faites sur l'étude de l'air, de l'eau. Il paraît évident qu'on ne veut pas apporter les preuves de ce côté, et la pollution actuelle qui est très importante et qui peut amenée, comme on l'a vu, à des cancers même autre : tout simplement un mal de vivre.

Alors moi, j'ai une question. Est-ce que dans l'assistance, dans le public, il y a une personne qui est porteur du projet au plus haut sommet, qui se présente à moi et qui me dise où elle habite, tout simplement, où elle vit, cette personne. Est-ce qu'il y en a une, de personne, qui va oser me dire où elle vit : est-ce qu'elle habite à Fos, à Istres ou à Port-Saint-Louis-du-Rhône ? Ne faites pas la fine bouche, le Monsieur du premier rang avec des lunettes. J'aimerais que vous me répondiez comme je viens de prendre la parole. Non ? On m'a coupé le son. Cela prouve bien la hauteur des débats.

Monsieur DUBOUT

On ne vous a pas coupé le son.

Madame MATTE

Donc, est-ce que quelqu'un pourrait répondre ? Cela vous gêne de me dire où habitent les personnes qui sont porteurs de ce projet ? Tout simplement.

Monsieur DUBOUT

Je ne sais pas si c'est vraiment la manière d'aborder les choses.

Madame MATTE

Est-ce que c'est quelque chose d'osé ? Non ? Je n'ai pas honte. Voilà, je viens, si vous permettez.

Monsieur DUBOUT

Madame, je vous en prie, écoutez.

Madame MATTE

Monsieur, j'ai l'impression que vous êtes quelqu'un d'important. Vous êtes quelqu'un d'important, je crois, vous pouvez me dire où vous vivez ?

Monsieur BAVUZ

J'habite à Marseille.

Monsieur DUBOUT

Madame, s'il vous plaît.

Madame MATTE

Peu importe. Et vous, vous habitez où ?

Monsieur DUBOUT

Ecoutez, Madame.

Madame MATTE

Pouvez-vous me dire où vous habitez, s'il vous plaît ?

Monsieur DUBOUT

Madame, je suis Président de la Commission.

Madame MATTE

Enchantée.

Monsieur DUBOUT

Je ne porte pas ce projet.

Madame MATTE

Merci. Donc, vous avez au moins l'honnêteté de le dire. Est-ce qu'il y a d'autres gens qui ne portent pas ce projet ?

Monsieur DUBOUT

Si vous aviez assisté aux autres réunions...

Madame MATTE

Est-ce qu'il y a d'autres gens qui ne portent pas ce projet ? Qui a le courage de dire que nous n'en voulons pas, de cela ? Qui ? Levez-vous ! Nous n'en voulons pas. C'est tout. Nous sommes habitants de cette région, nous n'avons pas peur de dire que nous n'en voulons pas. Ils sont en train de créer une certaine fragilité et de par cette fragilité, ils se croient forts.

Monsieur DUBOUT

Madame !

Madame MATTE

Et bien nous, nous pouvons naître de cette fragilité et prouver que par d'autres énergies, des énergies que vous connaissez tous, les énergies renouvelables...

Monsieur DUBOUT

Madame, s'il vous plaît...

Madame MATTE

... les énergies éoliennes et d'autres. Je ne suis peut-être pas assez compétente pour en parler mais j'ose prendre la parole pour vous dire : si vous avez le courage, n'ayez pas peur d'opposer au pessimisme de la pensée de ces gens-là, l'optimisme de notre volonté. Ce n'est pas moi qui le dis.

Monsieur DUBOUT

Je ne sais pas où vous habitez, effectivement.

Madame MATTE

Je le dis : Istres. Istres, Fos, c'est pareil.

Monsieur DUBOUT

Ecoutez, je vous propose que nous passions maintenant à la deuxième partie du débat sur les risques. Et je vous propose donc, je vous remercie tous les quatre et je vais demander donc à Monsieur Gilbert SANDON, à Monsieur Jean-Denis PETIT et au Colonel PUGET de monter ici. J'attends Monsieur PETIT et le Colonel PUGET, asseyez-vous, je vous en prie. Nous sommes

maintenant dans la deuxième partie de notre réunion sur les risques industriels et je vous propose, donc, Monsieur SANDON, de prendre la parole.

III. Deuxième partie – Les risques industriels

1. Qu'est-ce que la classification SEVESO II Risque haut ? Quels sont les risques connus à Fos et leurs effets domino ?

Monsieur Gilbert SANDON, Chef de l'Unité territoriale 13 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA

Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Donc, on va effectivement parler d'un sujet de risque, mais de risque plutôt accidentel, quoi que la photo que j'ai prise comme fond montre l'objectif commun que nous poursuivons tout de même. Pour vous dire deux mots, d'abord, sur la DREAL, dont on parle depuis le mois de mars 2009, qui est effectivement un nouveau service de l'Etat, né de la fusion entre trois anciennes Directions régionales. Donc, les Directions régionales de l'environnement, de l'équipement et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Des compétences croisées, qui sont là pour décliner la politique du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la mer au niveau de ce vaste territoire qu'est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et donc, la nouvelle organisation de cette Direction a été axée sur six métiers différents qui sont un peu croisés pour couvrir un peu l'ensemble des problématiques environnementales. Celles dont on parle aujourd'hui, que ce soit effectivement les risques chroniques ou les risques accidentels, mais aussi les problèmes liés au transport, à l'énergie et j'en passe.

Je vais revenir quand même sur la réglementation parce qu'on a parlé tout à l'heure, effectivement, de règlements. Les services de l'Etat sont d'abord là pour faire appliquer une réglementation. Donc, il faut un peu la connaître et savoir ce qu'il y a dedans. Alors, en matière d'installations industrielles, ce qu'on appelle vulgairement les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les règles sont anciennes puisqu'elles remontent à 1810. Bien entendu, depuis, elles ont notablement évolué et elles ont pris en compte, effectivement, un spectre relativement large de problématiques environnementales, notamment dans le cadre européen puisqu'effectivement, on est influencés aujourd'hui très couramment par les réflexions au niveau de ce territoire européen.

Une police spéciale a été mise en place, donc, dès les années 1976, sur le territoire français. Donc, une police spéciale sous les ordres des préfets pour effectivement faire appliquer cette réglementation. Et une des caractéristiques de cette réglementation, c'est qu'elle classe les établissements industriels en quatre catégories. Donc, je dirais que la plus importante ou qui génère le plus de nuisance ou le plus de risque, ce sont les installations soumises à autorisation avec servitude, dites couramment SEVESO seuil haut ou bas, pour les assimiler à une directive européenne correspondante. Ensuite, les établissements soumis à simple autorisation, puis à enregistrement ou à déclaration suivant une décroissance dans les risques de pollution ou d'accident.

Cette réglementation, elle est bien entendu évolutive, je l'ai dit, depuis 1810, et en fait elle évolue par créneaux successifs. Chaque fois qu'il y a un accident grave, majeur, cela relance effectivement la discussion ou les débats et je crois que sur notre territoire national, le dernier en date, c'est

l'accident de Toulouse qui a effectivement conduit à la loi du 30 juillet 2003 que l'on applique aujourd'hui et qui fait un peu évoluer le paysage réglementaire sur la prise en compte des risques accidentels. Je passe sur les directives SEVESO I, SEVESO II qui ont eu effectivement leur temps d'application. On est dans le régime SEVESO II aujourd'hui, décliné en droit français par cette loi du 30 juillet 2003.

Je passe rapidement sur l'inspection des installations classées, dont, cette police spéciale qui a pour mission de réglementer effectivement, de compléter la réglementation nationale, voire européenne sur les installations industrielles existantes, de contrôler l'application de ces dispositions réglementaires sur le terrain, donc dans les usines, et d'informer le public de l'ensemble des constats qui sont effectués, des progrès qui sont aussi mis en œuvre et des problématiques qui restent bien entendu à régler.

Une priorité, pour ce qui nous concerne, c'est bien entendu (et je pense que vous êtes d'accord avec nous) la réduction à la source, aussi bien des pollutions et des risques, à condition de les avoir bien identifiés et de trouver des moyens technologiques et économiquement acceptables pour effectivement les mettre en place. J'insiste sur l'économiquement acceptable, parce qu'effectivement, l'économie fait partie du développement durable et je crois que c'est un sujet de préoccupation qu'il ne faut pas perdre de vue.

L'approche est malgré tout intégrée. C'est-à-dire qu'on prend à la fois en compte les risques chroniques, donc pollution de l'air, de l'eau, des déchets, et les aspects accidentels. Et des actions globales, les services de l'Etat participent aussi à tout un tas de réflexions sur la planification, sur les risques sanitaires, on en a parlé tout à l'heure, donc avec nos collègues de l'ARS aujourd'hui, sur la planification au niveau des déchets, des carrières, de l'eau, des transports et j'en passe. Donc, toutes les connaissances qui sont acquises par ces services de l'Etat au cours de leurs missions réglementaires sont bien entendu utilisées dans ces réflexions plus génériques sur l'ensemble des planifications à mettre en place.

Alors, en matière de risque industriel, je rappelle souvent qu'effectivement, le dispositif repose sur quatre pieds. Le premier, pour ce qui concerne ces établissements, c'est la réduction du risque à la source et la maîtrise de ce risque. C'est une mission qui est dévolue à l'exploitant de l'installation. Les services de l'Etat sont là simplement pour vérifier qu'il mette bien en œuvre tous les moyens nécessaires pour arriver à réduire effectivement ses risques.

Le deuxième pilier, c'est la maîtrise de l'urbanisation autour de ces sites, qui consiste en fait à essayer d'éloigner le plus possible les habitations ou la population par rapport au risque qui pourrait être généré par ces installations. La réglementation a beaucoup évolué dans le temps à ce niveau-là et c'est vrai qu'aujourd'hui, on constate les erreurs faites dans le passé. Et on a des usines qui se retrouvent en pleine ville et sur lesquelles aujourd'hui on travaille pour essayer de résoudre ce problème avec les moyens à notre disposition. Ce n'est pas le cas pour une usine neuve. Une usine qui s'implante devra effectivement aujourd'hui appliquer strictement la réglementation applicable et l'un des premiers points qu'on regardera sera bien entendu l'effet des accidents potentiels sur ce site-là par rapport aux populations riveraines. Et on pourra arriver à des conditions d'inacceptabilité. Les plans de prévention des risques technologiques qui sont aujourd'hui en cours sont bien prévus dans ce cadre-là, pour essayer de gérer à la fois le futur mais aussi le passé.

Malheureusement, si ces deux dispositifs ne fonctionnent pas complètement, il existe aujourd'hui une planification des mesures de sauvegarde qui permet effectivement, avec les moyens de secours

externes, de sauvegarder la population en cas de sinistre majeur. Jean-Denis PETIT et le SDIS vous en parleront tout à l'heure en termes de mise en œuvre.

Et enfin, dernier pilier qui n'est pas le moindre, c'est bien d'associer le public et l'ensemble du public à ces informations-là de façon à ce qu'il puisse aussi être acteur de sa propre sécurité, notamment en cas d'accident, pour avoir un comportement qui soit effectivement adapté et pas aggraver la situation par des comportements inadaptés.

L'objectif final de tout cela, c'est bien de maintenir ou de recréer une confiance lucide, confiance lucide qui était effectivement le slogan de base lorsque ces premières campagnes d'information ont été lancées dans les années 90, et qui restent aujourd'hui d'actualité. Recréer la confiance entre tout le monde, c'est le meilleur moyen d'avancer.

Une petite carte pour présenter comment les risques accidentels se distribuent sur le territoire français. On voit que la région PACA n'est pas forcément la plus concernée. La région Rhône-Alpes est effectivement en tête de liste. Par contre, si on regarde au niveau départemental, il est vrai que le département des Bouches-du-Rhône est l'un des plus concernés par le nombre d'installations SEVESO seuil haut qui sont effectivement concentrées sur ce département.

On parle de risque et de risque majeur, mais c'est quoi, le risque ? C'est une notion qui paraît simple pour tout le monde, mais quand on essaie de le quantifier, on voit bien que chacun a son point de vue sur la question. Globalement, le risque, c'est effectivement une association entre un danger et une probabilité qui est confrontée à des enjeux. Il y a une figure qui a sauté. Les enjeux, c'est effectivement la population, donc, qui se situe autour et il faut bien qu'il y ait confrontation des deux pour qu'on puisse parler de risque. Une usine qui serait en plein désert, même s'il y a un accident, à la limite effectivement ce n'est pas très important. Par contre, lorsque l'usine est en pleine ville, c'est sûr, les conséquences sont différentes.

Donc, l'objectif de tout cela, c'est d'arriver à quantifier ce risque, à l'objectiver et donc, tout est basé sur ce qu'on appelle l'étude de dangers, qui est au cœur du débat et qui sert effectivement de base à toutes les autres réflexions, aussi bien pour la réduction du risque à la source, qui est le rôle de l'exploitant, et l'amélioration continue de la sécurité. C'est vraiment son rôle premier de tous les jours. Que pour établir les plans d'urgence, établir les plans de prévention des risques au titre de la maîtrise de l'urbanisation. Mais aussi, informer la population.

Donc, ces études de dangers, je passe rapidement. Elles doivent être révisées maintenant tous les cinq ans. Donc, c'est vraiment un travail continu qui prend bien sûr en compte les évolutions de la technique, les évolutions de la science à ce sujet, et qui doit permettre d'apprécier à sa juste valeur le risque inhérent à ces installations.

Et puis, donc, une petite grille de jugement pour essayer d'évaluer le risque. Parce qu'on le quantifie d'un côté et comment on le situe par rapport effectivement à ce que souhaite la population ou à ce que souhaitent les exploitants ? Le législateur a tenté de définir ce qu'était un peu le risque acceptable. Et vous le voyez sur cette grille, qui définit en fait les accidents en termes de probabilité d'occurrence, et de gravité. La zone blanche, qui est effectivement encadrée en vert, là, est une zone d'acceptabilité. Donc, quand on dit que le risque zéro n'existe pas et qu'il faut bien à un moment donné l'accepter, on a défini (le législateur a défini) dans cette grille ce qui était effectivement acceptable. Vous comprendrez que le rouge est *a contrario* une zone d'inacceptabilité et si on trouve des accidents dans cette zone-là, il faudra bien entendu tout faire pour les faire changer de place, soit en jouant sur la probabilité d'occurrence, soit en jouant sur la gravité des conséquences.

Je reviens sur la maîtrise de l'urbanisation, qui est effectivement une façon d'imager le risque et de faire en sorte que tout le monde comprenne bien effectivement quand il se situe sur le territoire à quoi il peut être soumis. Donc, cette façon d'imager le risque a évolué dans le temps puisque les premières définitions de zones de dangers ont été mises en place à la fin des années 80. Donc, 89-90. A l'époque, dans le cadre d'un groupe de travail du S3PI, qui avait effectivement défini d'une manière un peu conventionnelle des scénarios-types qui avaient permis de définir assez rapidement les zones dites « Z1 et Z2 ». Donc, la Z1 étant la zone des effets létaux et la Z2 la zone des effets irréversibles, avec des règlements d'urbanisme qui ont été adaptés aux circonstances.

Et aujourd'hui, depuis la loi de 2003, on a basculé sur un régime un peu différent, beaucoup plus détaillé, qui va dans la finesse pour essayer d'améliorer justement cette connaissance du risque et sa gradation sur l'espace concerné. Donc, cette nouvelle façon d'approcher le risque sera bien entendu prise en compte dans les plans de prévention des risques qui sont en cours d'élaboration aujourd'hui.

Pour résumer, je dirais, cette réflexion : une carte qui présente la situation actuelle sur la zone de Fos, avec l'ensemble des établissements SEVESO seuil haut qui sont effectivement implantés sur ce territoire et les zones, donc, Z1, Z2 telles qu'elles ont été portées à la connaissance, donc, des maires concernés, telles qu'elles existent encore aujourd'hui et qui seront progressivement remplacées lorsque les PPRT seront approuvés. Donc, vous voyez effectivement que sur les 10 000 hectares de la zone de Fos, il n'y a pas une grande superposition des Z1/Z2. Il y a beaucoup de zones qui sont concernées par des infrastructures industrielles, mais pas beaucoup par des habitations. Effectivement, la problématique est plutôt concernée à l'Est, donc côté raffinerie Esso et stockage pétrolier de la SPSE qui impacte effectivement la zone de Fos. Mais je dirais que Port-Saint-Louis-du-Rhône est relativement éloignée des zones de dangers telles qu'elles sont effectivement définies pour la maîtrise de l'urbanisation.

J'ai fait un petit zoom sur ArcelorMittal, qui est effectivement un cas particulier puisque le site ArcelorMittal est très grand, et donc les zones de danger sortent peu du site. Donc, là, vous avez matérialisées sur une photo aérienne les Z1 et Z2 actuelles. Et la photo suivante matérialise en fait l'état de l'art pour le PPRT d'ArcelorMittal. Donc, vous voyez, si vous pouvez revenir en arrière, l'évolution de la gradation du risque sur ce territoire-là. Alors, bon, compte tenu de la superficie du site d'ArcelorMittal, on se rend compte effectivement que le risque sort peu du site où il impacte des zones non habitées, où il peut y avoir effectivement du trafic maritime mais pas d'habitation. Mais on voit bien qu'il y a aussi une gradation dans le risque. Les zones rouges sont effectivement les zones les plus impactées, les zones vertes sont les zones les moins impactées. Donc, dans le cadre du PPRT, le fameux plan de prévention, il y aura à adapter les règlements applicables en fonction de cette gradation du risque et cela, ce sera fait en concertation et en association avec les élus, les associations de riverains et les industriels.

On parle de plans de prévention des risques, et puis derrière, je l'ai donné dans mes quatre piliers, si effectivement l'accident arrive, il faut que le Préfet soit capable de mettre en place des plans particuliers d'intervention, les PPI. Donc, là, vous avez la carte des zones PPI telles qu'elles sont aujourd'hui délimitées sur ce territoire. Vous voyez effectivement que cela se superpose, que les zones sont beaucoup plus importantes. Ce que je peux dire, c'est qu'un PPI, il est calibré sur le scénario majeur qui peut être imaginé sur un site, c'est-à-dire effectivement la rupture de la plus grosse capacité ou la rupture de la plus grosse tuyauterie, avec par exemple le gaz toxique le plus toxique, pour voir effectivement jusqu'où cela peut aller, de façon à ce que les services de secours puissent effectivement maîtriser la situation sur l'ensemble de ce territoire.

Pour des sites qui sont relativement rapprochés, notamment la zone de Fos avec Esso, SPSE, GIE de la Crau et COGEX, il y a un PPI global qui a été mis en place, qui effectivement prend l'enveloppe des scénarios qui ont été étudiés sur l'ensemble de ce territoire de façon à gérer toute situation lorsqu'elle se produira et tout le monde espère qu'elle ne se produira jamais sur l'ensemble de ce territoire. Voilà ce que je pouvais dire rapidement pour résumer la situation de nos réflexions actuelles. J'attends bien entendu vos questions.

Monsieur DUBOUT

Merci. Je vous propose qu'on passe tout de suite la parole à Monsieur DENIS, qui va présenter justement les plans d'intervention.

2. Les plans d'intervention (POI, PPI, PPRI, PPRT)

Monsieur Jean-Denis PETIT, Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP) des Bouches-du-Rhône

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Cela va très bien prendre la suite par rapport à ce que dit Monsieur Gilbert SANDON, de la DREAL. J'ai moins bien préparé pour vous expliquer ce qu'est la DDPP, mais alors pour faire simple, cela ressort d'une réorganisation des services de l'Etat et en fait, pour faire encore plus simple, je fais à la DDPP ce que je faisais à la Préfecture. Donc, on travaille toujours pour le Préfet sous un autre sigle. Retenez cela, ce sera suffisant. C'est plus simple.

On peut retourner en arrière, je suis allé trop vite, avec le bouton rouge. Les Bouches-du-Rhône, vous le savez tous, nous sommes en tête pour tout et notamment pour les risques. On a tous les risques, tant naturels que technologiques. Il nous manque uniquement les risques volcaniques, avalanches et cyclones. On a même la neige depuis quelques années et tout le monde en a parlé.

Sur les risques industriels, on a 43 établissements à risque. La plupart sont des établissements SEVESO seuil haut. Et on a, en plus de ces SEVESO seuil haut, on a 2 sites nucléaires : la BA125 que vous connaissez tous, d'Istres. On a le CEA à Cadarache qui est un peu plus haut dans le département, le barrage de Bimont et la gare de triage de Miramas. Donc, on est richement dotés. Cela, c'est la paysage général.

Face à ce risque, quels sont les niveaux de réponse ? Je fais le zoom maintenant sur les établissements industriels. Il y a deux niveaux de réponse. C'est un peu comme par analogie avec ce qui peut vous arriver chez vous. Vous avez un événement que vous pouvez maîtriser, de vous-même, dans votre maison. C'est le point 1 de mon exposé : le sinistre est contenu dans l'établissement. C'est le responsable d'établissement qui met en œuvre ses propres moyens. Il dispose soit de services de pompiers privés, soit de services de pompiers entre guillemets « sous-traités » au SDIS ou au BMP. Je n'entre pas dans les détails. Mais il est capable d'assumer et de résoudre le problème : c'est le POI, c'est le Plan d'Organisation des Opérations Internes. C'est comme chez vous, vous avez un problème de tuyauterie, vous pouvez réparer le truc, on n'en parle plus.

A partir du moment où cela sort de la limite de l'établissement, et vous êtes comme chez vous, vous êtes dans l'incapacité de, vous faites appel à un plombier. Là, le plombier, c'est l'Etat et l'ensemble Fos-sur-Mer, le 23 septembre 2010

des services associés, services de secours, pompiers, services de santé, services gestionnaires de voirie, puisque depuis la décentralisation il n'y a plus uniquement la DDE, qui n'existe plus, sur le sujet. Et tous ces services, et les collectivités, concourent à la mise en place de ce qu'on appelle le PPI. Maintenant, avec le nouveau vocable, cela s'appelle – je fais court et j'essaie d'être clair, organisation de réponse sécurité civile, Plan Particulier d'Intervention. Ce plan particulier d'intervention, c'est le Préfet qui le met en œuvre. Il prend la main et il prend la suite du chef d'établissement. Quand on déclenche un PPI, généralement, si c'est un événement assez notable, on a aussi l'aide des collectivités dans le cadre de ce qu'on appelle un Plan Communal de Sauvegarde. C'est toujours très utile. Cela n'a rien à voir avec l'industrie mais on a eu deux incendies assez notables et les PCS nous ont été bien utiles.

Donc, pour affronter un accident, je vous dis, on a donc bien un PPI. Qu'est-ce qu'un PPI ? Je fais simple. C'est un document qui est destiné à un établissement ou généralement on fait de plus en plus de PPI de site, surtout sur cette zone-là où il y a beaucoup d'effet domino. Pourquoi des effets domino ? Parce que chaque établissement travaille avec son voisin, ils sont reliés soit par un *pipeline*, soit par des camions, soit par un réseau de trains privés, on va dire. Et un événement peut en entraîner un autre. Donc, on fait des PPI de site.

Ce plan est élaboré par mon service, avec l'aide de l'ensemble des services de l'Etat concernés et des collectivités. Les services de l'Etat, je fais vite, c'est par groupes de travail. La clé d'entrée, Gilbert en a parlé, c'est l'étude de dangers. L'étude de dangers, c'est le *process* qui est réalisé dans un établissement. On choisit l'événement majorant. A partir de cet événement majorant, on trace un périmètre, le périmètre le plus large possible pour contenir l'événement le plus largement possible.

Une fois qu'on a cette clé d'entrée, on réunit trois groupes de travail. Le groupe de travail secours-santé, le Colonel PUGET en parlera, c'est lui qui a la main dessus. Secours-santé, c'est l'organisation (c'est marqué dessus) de ce qu'on met comme moyens en fonction de ce qui va se passer comme événement. Premier groupe de travail. Le deuxième groupe de travail, qui est à mon avis le plus important parce que les moyens en pompiers et en capacité médicale, dans le 13, on est richement dotés : on a le SDIS, on a le BMP, donc on a de quoi faire.

Le sujet le plus important, c'est le bouclage de la zone. Et là, c'est devenu un peu plus complexe depuis le 1^{er} avril 2007 parce qu'il y a eu ce que vous savez tous, la décentralisation RAFFARIN qui a entre autres pour nous illustré la « fin », entre guillemets, de la DDE en tant que gestionnaire quasi-unique du réseau routier. Ce qui fait que maintenant, au lieu d'avoir un gestionnaire DDE, on a la DIRMED qui gère le *pool* encore Etat, le Conseil général qui est le plus gros propriétaire, les communes sur le réseau communes, ASF et Escota les exploitants autoroutiers et des exploitants, comme par exemple à Marseille le tunnel Prado Carénage, c'est un exploitant spécifique. Donc, on a besoin d'une grande coordination de l'ensemble des gestionnaires de la voirie et d'une coordination des services de police, de gendarmerie et de police municipale pour que tout cela, que les barrages soient posés et tenus. Ceux qui les posent, ce sont les gestionnaires. Ceux qui les tiennent, ce sont les forces de l'ordre. Deuxième groupe de travail.

Et dernier groupe de travail, c'est le groupe de travail sur la communication, sur l'information puisqu'après, je vous dirai ce qui se passe. Donc, ce plan est élaboré. Ce plan contient donc des mesures de protection de la population, de mise à l'abri et de coordination de tous les acteurs pour que tout cela tourne de manière cohérente.

Avant d'être approuvé par le Préfet, ce plan est soumis à la lecture des collectivités et des exploitants durant un délai de deux mois. S'il y a des remarques et de l'exploitant, et du Maire ou

d'une collectivité, on remet l'ouvrage sur le rabot et on le met à la suite de ce délai, après avoir intégré si besoin est les modifications, on le met en consultation publique en Sous-préfectures concernées et chez le ou les Maires concernés. Et là, il y a un registre de doléances et toutes les doléances qui impactent le PPI sont prises en compte. J'en citerai, de mémoire, je sais qu'on a travaillé sur DEULEP et Nitrobigford, DEULEP surtout. Et il y avait une remarque qui était pertinente, je crois que c'était sur DEULEP à Port-Saint-Louis-du-Rhône et on a remis le truc en chantier. On le repasse à la moulinette et une fois que tout ce cycle est fini, donc deux mois, un mois, il est approuvé par le Préfet. J'ai été un peu long mais cela méritait quand même que ce soit un peu clair.

Et, je suis allé un peu vite, une fois qu'il est approuvé, on est obligés et c'est réglementaire de réaliser des exercices. Sur l'exercice, je fais vite, vous poserez toutes les questions que vous désirez. Il y a trois types d'exercice : les exercices dits d'état-major, qui sont des exercices où on vérifie la capacité de passer l'alerte entre tous les services concernés. Et cela, ce n'est pas très visible par le citoyen lambda mais c'est très utile parce que tout se joue, dans les plans d'intervention, sur la rapidité de mobilisation et d'information des services qui sont impactés et qui doivent jouer un rôle dans le PPI.

Information de la population : cela passe quand le PPI est approuvé par des insertions dans la presse qui sont réalisées par les services du Préfet. Cela passe par des brochures d'information qui sont réalisées sous la houlette du CYPRES, qui est l'organisme qui va bien, et qui sont réalisées par l'exploitant et dont la distribution est assurée par les collectivités.

Enfin, vous avez des réunions publiques là aussi qui sont réglementaires et on sort d'une campagne de réunions publiques avec Gilbert, où on a fait toute la zone de Berre. Et là aussi, c'est un peu sur le même format, avec moins de moyens, si je puis dire, et là on répond à toutes les questions qui nous sont posées par les citoyens.

Je finis par un petit croquis qui illustre un peu tout ce que j'ai dit. Vous voyez l'exploitant, sur sa zone, qui dispose de ses moyens. Lorsque cela ne suffit plus, il fait appel au Préfet qui est le Directeur des opérations de secours à ce moment-là et qui a son COD, là où mon service et nous aussi. Vous avez les moyens qui sont sur site. Donc, vous avez les moyens pompiers dont le Colonel PUGET vous parlera. Les moyens du Maire dans le cadre de son Plan communal de Sauvegarde. Les moyens du SAMU, donc des soins. Les écoles, parce que les écoles disposent d'un plan particulier de mise en sécurité des gamins et je vous rappelle ici – je fais un peu de pédagogie – s'il y a un déclenchement de PPI, il ne faut pas aller chercher ses gamins à l'école. Ils seront en sécurité dans les établissements scolaires. Je parle au nom de Monsieur POUJOL, qui fait un travail formidable sur le sujet.

Et enfin, sur les médias, là aussi, c'est important. Le Préfet, on a des conventions avec tous les médias et s'il y avait un déclenchement de PPI, le Préfet prend la main sur les médias, radio, télé, pour, un petit peu sur le même modèle que pour les procédures d'enlèvement, il y a un bandeau qui apparaît et il y a ce qu'il faut faire qui apparaît aussi. Voilà.

Monsieur DUBOUT

Merci. Et maintenant, les secours. Donc, mon Colonel, le Colonel PUGET.

3. Mise en œuvre et coordination des secours en mer et à terre

Le Colonel Bernard PUGET, Chef du Groupement Prévention Prévision des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches-du-Rhône

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. J'ai le délicat privilège d'être le dernier intervenant, donc, je vais essayer d'employer un ton qui ne sera pas lénifiant pour ne pas vous endormir. Donc, je vais vous présenter le SDIS, ses moyens, ce que fait le SDIS dans le cadre de la prise en compte du risque industriel et de l'organisation des secours.

Tout d'abord, le SDIS n'est pas un service de l'Etat. Nous travaillons en partenariat très étroit avec l'Etat mais en fait, nous sommes gérés par un Conseil d'Administration composé d'élus du Conseil général et des communes et qui est présidé par un représentant du Président du Conseil général, actuellement Monsieur Jean-Pierre MAGGI. Et Monsieur RAIMONDI, bien sûr, fait partie également de ce Conseil d'Administration.

Donc, le SDIS est un établissement public départemental qui a sa propre autonomie en matière de vote des budgets, de gestion des budgets et il est placé sous la tutelle administrative du Président du Conseil d'Administration et sous la tutelle opérationnelle du Préfet. Donc, là, sur le plan opérationnel, il agit sous la tutelle du Préfet. Donc, une double tutelle.

Le SDIS, c'est tout d'abord des ressources humaines, 1 200 sapeurs-pompier professionnels, 3 700 sapeurs-pompier volontaires, 372 agents administratifs et 170 agents du service de secours et de santé médicale. Il y a 67 unités opérationnelles, ce qui représente un maillage du département très conséquent. Ces unités opérationnelles se répartissent au sein de cinq groupements territoriaux. Ici, nous dépendons du groupement territorial Ouest, qui comporte 15 unités opérationnelles et en premier lieu les centres de secours appelés à intervenir en premier appel. Ce sont des centres de secours de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Martigues, Istres, Saint-Mitre. Donc, 1 500 engins, 500 sapeurs-pompier professionnels et volontaires de garde tous les jours. Et cela, c'est hors période feux de forêt puisqu'en période feux de forêt, nous ajoutons à cette couche opérationnelle un dispositif préventif qui peut être du même ordre. Au minimum, de 300 sapeurs-pompier et qui peut s'élever à 500 sapeurs-pompier les jours où le risque le justifie. Voilà la répartition des centres de secours au sein de notre territoire départemental, 67 unités.

Au niveau des interventions, la plupart des interventions sont consacrées bien sûr au secours à personnes. Vous voyez que la part qui revient aux feux urbains est de 8 %. Il y a également des feux de végétation, des feux de forêt que j'évoquais tout à l'heure de l'ordre de 5 %. Bien évidemment, le maillage du territoire nous permet d'être performants en matière de secours à personnes. Et cette implication dans tous les types de risques nous permet de disposer d'une panoplie de véhicules d'intervention qui est conséquente et qui seront amenés à intervenir même dans le cadre du risque industriel.

L'engagement des secours, cela commence par la prise d'alerte, par la prise d'appels de secours. Cette prise d'appels est réalisée au sein du Centre de Traitement d'Alerte (CTA), qui est adossé à notre centre opérationnel, le CODIS. Vous voyez que nous recevons les appels au niveau du téléphone portable du 112, des appels sur le réseau 18, mais également des lignes téléphoniques spécialisées, des liaisons directes avec les établissements qui sont considérés à risque.

Ce CODIS/CTA, c'est également le carrefour, Jean-Denis PETIT l'évoquait tout à l'heure, de la retransmission d'une alerte vers les autorités et les divers services qui vont être appelés à être acteurs dans le cadre d'une intervention à risque industriel.

Le rôle des sapeurs-pompiers commence bien en amont de l'opérationnel. Tout d'abord, dans l'activité de prévention, les sapeurs-pompiers ont un rôle déterminant à jouer. Ils s'inscrivent au niveau de deux procédures administratives, en ce qui concerne les installations classées. D'abord, un avis rendu au Préfet sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Et ensuite, un avis au Maire sur le dossier de permis de construire ou la procédure d'enquête publique. On a ces deux procédures qui concernent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Donc, nous réalisons des études sur plans, bien sûr des visites sur le site et nous sommes en étroite collaboration avec la DREAL et également bien sûr avec les exploitants, afin de mieux préparer notre volet de réponses. Nous visons bien sûr trois objectifs essentiels dans le cadre de nos prescriptions, c'est la protection des tiers, la protection des travailleurs, des occupants, et la préservation des biens. Là, bien sûr, une photo, puisque nous sommes amenés à visiter bon nombre de chantiers. Par exemple, le chantier d'IKEA qui n'est pas très loin d'ici.

Cinq principes directeurs nous guident au niveau des prescriptions, c'est supprimer ou réduire les causes de mise à feu ou d'explosion, puisque nous sommes compétents notamment pour le risque incendie et explosion. L'incendie ne doit pas se propager rapidement à l'extérieur, donc, des mesures de confinement. Les occupants doivent évacuer rapidement et sûrement les lieux sinistrés. Ensuite, l'incendie doit être isolé du local où il a pris naissance et il doit être combattu et maîtrisé par tout d'abord les moyens internes et propres à l'exploitant.

Après l'analyse des risques et également, nous nous appuyons sur les études de dangers qui sont proposées par l'exploitant. Nous, nous rendons un avis sous la forme d'un rapport technique assorti de prescriptions. Et cette position est transmise à la DREAL. Alors là, vous avez un panel de mesures qui peuvent être imposées aux terminaux de gaz naturel liquéfié : détection incendie, détection gaz, rampes d'arrosage bâtiment et réservoir, tout un tas de mesures qui sont destinées à prendre le risque à sa naissance.

Egalement, le SDIS s'inscrit très fortement dans ce qui concerne la planification. On a vu la planification propre à l'industriel, les plans d'opérations internes. La planification qui revient à l'Etat, les plans particuliers d'intervention qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif général ORSEC. Et nous disposons également de notre propre planification, le terme ETARE convient pour Etablissements Répertoireés. Donc, les établissements les plus dangereux sont répertoriés par le SDIS pour déterminer des moyens à mettre en œuvre en cas d'événement et également l'organisation des secours qu'il convient d'installer.

Alors, nous intervenons bien sûr sur le contrôle des réseaux hydrauliques, également, et également sur le SDACR. Nous tenons à jour le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, qui vise à recenser tous les risques du département et à proposer une couverture de ces risques et à évaluer les moyens que l'on met pour être performants dans cette couverture. Là, vous avez l'exemple d'un plan ETARE, que nous utilisons au sein de nos postes de commandement. Afin d'être plus performants, donc, nous avons une identification de nos correspondants au sein de l'établissement, une identification des risques, des réseaux et des cheminements d'accès qui nous permettent d'intervenir. Là, vous avez l'exemple du terminal de Fos Tonkin.

Tout à l'heure, Jean-Denis PETIT évoquait, lors du déclenchement du POI, qu'il revenait à l'exploitant de maîtriser ses moyens et son organisation. Il peut, même si le sinistre ne dépasse pas le cadre de son établissement, bien sûr, faire appel aux services de secours. Dès qu'un moyen du SDIS intervient, là, nous sommes dans le cadre normal de nos procédures opérationnelles, c'est-à-dire que nous retrouvons un commandant des opérations de secours, qui sera le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant, qui agira sous l'autorité d'un DOS, du Directeur des Opérations de Secours, qui sera tout d'abord le Maire et ensuite, pour les événements les plus importants, le Préfet. Donc, dans le cadre des événements les plus importants, nous nous inscrivons dans le cadre du plan particulier d'intervention et nous agissons de concert avec les autres services mais nous gardons la maîtrise du commandement des opérations de secours.

En matière de moyens, puisque le SDIS doit faire face au risque industriel, le risque industriel, c'est un risque qui est bien identifié et fixe et puis qui est mobile aussi puisque le transport de matières dangereuses, également, fait partie de la panoplie des risques technologiques que nous avons à couvrir. Donc, le SDIS s'est particulièrement doté en moyens pour appréhender ce risque technologique et les a implantés dans plusieurs centres de secours afin de mailler le territoire départemental. Mais en premier lieu, donc, les centres de secours de premier appel que j'évoquais tout à l'heure sont appelés à intervenir afin de temporiser les événements, d'offrir une réponse très rapide de proximité, déjà spécialisée de par les moyens qui sont engagés, et puis derrière le CODIS engagera des moyens à la fois généralistes (des fourgons incendie classiques) et des moyens spécialisés ou grande puissance afin de renforcer le dispositif en place.

Donc, nous avons des véhicules d'intervention contre les risques chimiques puisqu'il s'agit de lutter contre le sinistre et de traiter les effets du sinistre, c'est-à-dire aussi également mesurer l'impact des toxiques et autres. Donc, dans ce cadre-là, nous devons disposer de véhicules d'analyse qui nous permettent d'affiner un petit peu la problématique à laquelle nous sommes confrontés.

La cellule de protection de l'environnement. La cellule des pollutions, aussi. La CMIR aussi, c'est la lutte contre les risques radiologiques, qui est basée à Aix-en-Provence. Une cellule d'analyse et d'anticipation, donc, avec un spectromètre de masse. Là, nous avons ce qui constitue le lot de base des centres de secours, fourgon pompe tonne, fourgon pompe tonne léger, qui sont appelés à intervenir dans le cadre des feux industriels également. Et puis, des moyens beaucoup plus puissants, 5 FMOGP. Alors, les FMOGP sont installés notamment sur le pourtour de cette zone-là et je rappelle que le SDIS a installé depuis 2007, au niveau des unités opérationnelles, au niveau de la Fossette, une unité opérationnelle qui est rattachée au centre de secours de Fos et qui est au plus près du risque à défendre. Des cellules émulseur, puisque pour les feux d'hydrocarbures il convient d'intervenir avec des agents d'extinction qui sont particuliers, la mousse. Des cellules pompes pour alimenter nos engins. Voilà. Et des dévidoirs automobiles pour établir des tuyaux puisque dans la problématique du risque industriel, bien évidemment, cet aspect alimentation et réseau hydraulique est important à prendre en compte.

Ce qui n'est pas mentionné là, c'est tout ce qui concerne les moyens destinés à porter secours à de nombreuses victimes, les ambulances et puis les moyens médicaux qui vont, dans le cadre d'une installation importante, être appelés à intervenir puisque la population risque d'être impactée. La population ou les salariés des entreprises. Voilà, je vous remercie d'avoir été attentifs.

Monsieur DUBOUT

Bien. Ecoutez, je vous propose maintenant de passer à une demi-heure de questions. Monsieur RAIMONDI, puis Monsieur, derrière.

4. Echanges avec la salle**Monsieur RAIMONDI**

Je vais venir sur un sujet, je sais, vous avez dit l'autre jour être un petit peu en dehors. Parce que là, on va toucher tout de suite, effectivement, le problème du risque industriel. Je voudrais rappeler qu'en 2004, en juin 2004, le débat Fos 2XL avec effectivement la problématique du réseau routier qui remonte très fortement à la surface. Et novembre 2004, un essai grandeur nature d'une catastrophe industrielle sur la zone, avec un confinement total des populations, et puis la maîtrise du réseau. Et on a très vite touché la limite de ce qu'était notre réseau routier, avec la difficulté de faire retourner les camions qui étaient bloqués à Moralès. Donc, un blocage total de l'accès marseillais. Et puis, bien d'autres points noirs, effectivement, sur ce réseau.

Donc, vous voyez, lorsque l'autre soir vous me disiez que le réseau routier n'était pas forcément à prendre en compte dans ce débat-là, et bien là, on voit qu'effectivement, si on veut pouvoir défendre notre zone, si on veut pouvoir effectivement pallier la problématique des risques industriels, il faut absolument que la problématique routière dans son intégralité, dans sa globalité, soit prise en compte. Je rappelle quand même que Fos est prise en tenaille par divers accès, que ce soient l'accès marseillais, l'accès salonnais et l'accès arlésien, et qu'au bout de la tenaille, il y a les sites SEVESO qu'on vient effectivement de présenter. Et on l'a vu, ils sont nombreux et les risques aussi.

Monsieur DUBOUT

Une remarque, Monsieur le Maire. Ce n'est certainement pas moi qui vous ai dit que le réseau routier ne faisait pas partie du débat. Monsieur ?

Monsieur Jean HETSCH, Conseiller municipal de Fos-sur-Mer

Ma question rejoint celle de René RAIMONDI, c'était de savoir effectivement, pour l'accident d'AZF, l'Etat a mis en place un certain nombre de dispositifs qui ont prévu d'étendre les zones, de les diversifier ou de les analyser différemment. Il y a quelques années, précédemment, il y a eu Los Alfaques. Au cours de cet incident, un camion-citerne a explosé et a causé des dégâts très, très importants et une vingtaine ou 25 morts si je me souviens bien. Qu'est-ce qui est prévu, qu'est-ce que l'Etat prévoit en la matière pour que ce transport de matières dangereuses ne soit pas un danger ? Je ne sais pas si les prérogatives de la DREAL jouent ou si c'est laissé aux collectivités locales de le faire mais je crois qu'il y a quelque chose à faire.

Monsieur DUBOUT

Vous pourrez répondre. Vous avez un membre de la DREAL. Monsieur DENIS ? La DREAL va répondre.

Monsieur ROY

A la fois à Monsieur RAIMONDI et à l'intervenant précédent, d'abord, sur le réseau routier, bien sûr, vous allez me dire que tout ceci va trop lentement. Néanmoins, on ne peut pas dire que rien n'est fait en la matière puisque d'une part, l'an dernier, l'Etat a confirmé sa volonté dans le cadre de ce qui s'appelle le Plan De Modernisation des Infrastructures (PDMI), sa volonté de réaliser rapidement à la fois la déviation de Miramas et la déviation de Martigues/Port-de-Bouc. Que le plan de financement (laissez-moi finir) de ces infrastructures vient d'être bouclé avec la collaboration des collectivités ainsi d'ailleurs que celle du Port, du GPMM. Que cette année, dans le cadre de ce qu'on appelle le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) – ce n'est pas pareil que le PDMI, le SNIT. Le PDMI, on aménage une route existante sur place, le SNIT on dit quelles nouvelles infrastructures on va faire. Dans le cadre du projet de SNIT, qui est actuellement en cours de débat, qui n'a pas encore été approuvé, le Gouvernement a annoncé son intention de réaliser la liaison autoroutière entre Fos et Salon. Donc, là, c'est une nouvelle infrastructure et c'est une nouvelle autoroute.

Bien entendu, le point au débat, c'est la déviation de Fos. c'est un point sur lequel on est en train actuellement de discuter avec la Commune de Fos puisque Julien LANGLET, qui est le chef du service transport à la DREAL, était encore cette semaine, il est allé voir Monsieur RAIMONDI pour voir ce qu'on pouvait faire.

Monsieur RAIMONDI (hors micro)

Il n'est pas venu discuter.

Monsieur ROY

Il vous a rencontré ou il ne vous a pas rencontré ?

Monsieur RAIMONDI

Il est venu me redemander quels étaient...

Monsieur ROY

Il vous a rencontré ?

Monsieur RAIMONDI

Oui.

Monsieur ROY

Bon : il vous a rencontré. Et il a fait la démarche exprès de vous rencontrer pour voir ce qui nous paraissait faisable ou pas faisable. Ceci dit, on est quand même dans un débat aussi. On a eu tout le débat précédent sur la pollution de l'air. Que je sache, le transport routier, cela en apporte, de la Fos-sur-Mer, le 23 septembre 2010

pollution de l'air, et beaucoup. Il n'y a pas que la pollution industrielle. Le but n'est sûrement pas non plus d'amener dans le secteur de Fos tout le trafic de transit le plus possible de trafic de transit en faisant le plus de routes les plus larges possibles pour que tout le trafic de transit qui circule le long de la Méditerranée passe par Fos. Ce n'est pas non plus cela, le but, quand même. Donc, je pense qu'il faut quand même travailler aussi sur cette question. C'est-à-dire qu'à la fois la desserte de la zone soit de bon niveau, mais à la fois aussi qu'on n'y envoie pas tout le trafic de transit.

Cela pose une autre question, et j'en viens à la question de l'intervenant précédent sur le transport de matières dangereuses. Les matières dangereuses, moins elles sont sur la route, plus elles sont sur le rail, mieux c'est. Donc, le sujet, c'est aussi d'améliorer les capacités de desserte, notamment du port, par de la desserte ferroviaire, pour éviter d'avoir le plus de bombes roulantes possibles sur les routes. Cela, c'est un projet sur lequel on travaille dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, notamment se tenait un Comité de programmation ce matin, dans le cadre duquel on a par exemple programmé la mise à gabarit haut (alors c'est technique : c'est l'augmentation du gabarit) pour la desserte du port, pour améliorer ce report modal vers le fer. Donc, j'insiste là-dessus parce que raisonner route en permanence, je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire, on est là pour en faire, mais cela ne suffit pas quand on va avoir une politique environnementale et de lutte contre la pollution de l'air.

Monsieur DUBOUT

Je crois que Monsieur RAIMONDI va répondre.

Monsieur RAIMONDI

Là, on entre dans un débat. Je vais vous expliquer ce qui vient de vous être dit. Ce qui vient de vous être dit, c'est qu'on ne peut pas faire de déviation de la ville de Fos-sur-Mer parce qu'on attirerait le trafic marseillais qui irait sur Montpellier. Alors, Monsieur ROY, balayez devant votre porte. En juin 2004, ici, à cette tribune, j'ai dit aux services de l'Etat que si on ne voulait pas que le trafic passe par Fos, il faudrait peut-être changer le panneau qui envoyait pour aller à Montpellier qui envoyait sur Fos. Depuis 2004, on n'a pas été capable de changer ce panneau ! Un panneau à changer ! Pas capable !

Monsieur DUBOUT

Merci. Voilà un point. Attendez. Monsieur ?

Monsieur WORTHAM

Je voudrais remercier les personnes qui ont fait les présentations pour cette présentation précise des organismes qu'ils dirigent, et sur leur mode de fonctionnement. Mais bon, les nouvelles installations qui sont prévues induisent inévitablement des risques, comme toute installation, et j'aurais aimé savoir quelles sont les mesures précises qui sont envisagées d'être mises en place pour prévenir ces risques. Par exemple, quelles sont les modifications, quels sont les périmètres mis en place, les systèmes routiers dont on vient de parler etc. ? Parce que cela n'a pas été présenté de façon très claire dans vos exposés.

Monsieur DUBOUT

Oui. Monsieur Gilbert SANDON.

Monsieur SANDON

Quelques éléments de réponse. On est dans une phase très amont de la conception de ces projets puisqu'on est en débat public. Aujourd'hui, ce sont des projets. Donc, les études de dangers dont j'ai parlé tout à l'heure ne sont pas réalisées encore. Elles seront réalisées quand effectivement le maître d'ouvrage aura décidé de poursuivre la démarche et effectivement de vouloir implanter son projet en prenant en compte, donc, l'ensemble des préoccupations qui ont été exposées au cours de ces débats.

Donc, je crois que cette démarche-là, elle aura lieu, si les maîtres d'ouvrage poursuivent la démarche, et bien entendu dans le cadre des procédures réglementaires qui sont prévues pour cela. Mais aujourd'hui, on n'a pas les éléments pour effectivement trancher. On sait, on peut deviner que ces établissements généreront des risques. Ce que je disais tout à l'heure, c'est que pour une installation nouvelle, le rôle des services de l'Etat va être de demander au maître d'ouvrage de réduire le risque au maximum avec les moyens technologiques existants aujourd'hui et les plus performants pour effectivement contenir ces risques dans la zone la plus étroite possible. Mais bon, au-delà de cela, aujourd'hui, on ne peut pas aller plus loin.

Monsieur WORTHAM

Dans ce cas, pourquoi un débat ?

Monsieur SANDON

Dans l'ensemble des projets qui sont prévus ? Vous aurez l'information, je pense, donnée par les maîtres d'ouvrage au cours des prochaines réunions. Ils vous diront où ils en sont des réflexions qu'ils ont menées sur le sujet. Mais côté services de l'Etat, pour l'instant, on n'est pas intervenus dans cette démarche, si ce n'est que pour leur donner les grands objectifs à suivre, justement, pour tenir compte de vos problématiques et de vos réflexions.

Monsieur DUBOUT

Monsieur MEUNIER ? Pardon, Monsieur DEL CORSO.

Monsieur DEL CORSO

J'ai parlé tout à l'heure. Justement, je ne vois pas. Moi, je n'ai pas bien compris la réunion de ce soir. On n'a pas abordé à un seul moment, vous avez présenté vos services etc. mais on n'a pas abordé à un seul moment le détail des deux dossiers qui sont présentés. Moi, je suis venu ce soir pour connaître la présentation par les prestataires des impacts sur l'eau, sur l'air des projets et des risques qui y sont liés. On n'en a pas parlé du tout. Donc, au début, j'ai pensé qu'on le ferait un peu

plus tard mais apparemment, on ne parlera pas du tout des deux dossiers ce soir. Alors que c'est une réunion thématique sur des points particuliers où on avait des questions très particulières à poser.

Notamment, moi, je profite de la partie risques pour demander à nouveau que soient réalisés une étude et un suivi sur la sismicité de la faille de Salon-Cavaillon, qui traverse le golfe du Nord vers le Sud. Alors, pour la petite histoire, puisqu'il faut rappeler à chaque fois l'historique des idées, en 2002-2003, au moment de l'enquête publique GDF2 au Cavaou, nous avons soulevé ce problème qui était un véritable lièvre bien caché en retrouvant cette faille sur une vieille carte de géologie. Il s'est avéré qu'en fait, on avait levé un lièvre très sérieux en approfondissant ce dossier, et notamment, cela a été confirmé par le fait qu'au final, le Préfet a demandé le doublement des pieux de fondation du terminal méthanier du Cavaou, ce qui était bien une reconnaissance de ce problème-là.

Pour moi, cela ne résout rien, parce que s'il y a une déformation en surface liée à une activité de la faille sismique, qu'on ait le double de pieux d'un côté et le double de pieux de l'autre, cela ne changera rien du tout. Quand on est dans un tracé de faille, on ne doit pas installer d'installation à risque.

Ensuite, on a revu ce dossier apparaître, on ne sait pas pourquoi, au moment de l'incinérateur. Beaucoup de gens ont crié, donc, on a vu réapparaître dans le certificat d'urbanisme de la société EVERE, qui construisait l'incinérateur, qui devait faire une étude sur l'activité de cette faille sismique. Pourquoi l'incinérateur ? Ce n'est pas une installation à risque spécial. On n'a pas bien compris.

Et là, on a quand même deux installations à risques spéciaux, qui sont quand même des installations très dangereuses, avec des réservoirs énormes et des canalisations de gaz liquéfié ou autres et on regarde donc les dossiers, que vous avez bien voulu nous donner pour qu'on puisse débattre pendant onze réunions. Quand même, il va falloir, on a besoin de matière un petit peu pour débattre. Que voit-on ? Par exemple, sur le dossier Tonkin, moi, je suis allé voir, on nous rappelle que la réglementation classe la zone en risque sismique modéré. Alors, quand on s'est penché un peu sur le dossier, on sait très bien que cette classification, elle est valable pour construire sa maison ou pour construire une installation industrielle sans risque spécial. Par contre, pour les installations à risques spéciaux comme les terminaux méthaniers, il faut appliquer une réglementation qui est une réglementation maximaliste, où on prend le séisme historique le plus important, on le majore et on fait des installations qui doivent résister à ce séisme-là.

Cela n'apparaît pas franchement clairement dans les dossiers et j'espère que pour ces deux dossiers-là, on aura des études de fond sur la sismicité de la région. Donc, cela veut dire des études de micro-sismicité, cela veut dire des forages et je sais que par exemple le Port autonome – enfin, il y a un consortium autour du projet Vasco, sur le stockage de CO₂, et que là, pour le stockage de CO₂, on a commandé au BRGM des forages très profonds qui permettent d'étudier le sous-sol géologique de la zone de Fos.

Alors, je demande pourquoi, pour le risque sismique, ne fait-on pas une étude correcte pour savoir enfin où est le tracé de la faille de Salon-Cavaillon, qui est recouvert par les cailloutis de Crau ? Comment se termine-t-elle au niveau du golfe ? Quels sont son activité et le risque naturel qui y sont liés ?

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur SANDON ?

Monsieur SANDON

Deux éléments de réponse, d'abord sur effectivement le détail du dossier qui vous est présenté aujourd'hui. Je crois que, si une fois encore les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre la démarche à l'issue de ce débat, et déposent une demande d'autorisation en bonne et due forme, le dossier bien entendu sera étoffé de l'étude de dangers et de l'étude d'impacts qui sont réglementairement demandées, avec tous les annexes et compléments qui seront effectivement nécessaires pour arriver à vous convaincre et à nous convaincre de la bénignité du projet.

Monsieur DEL CORSO

On nous dit que le débat public intervient en amont des projets, justement pour qu'on puisse donner nos observations et que nos observations soient prises en compte. On a l'expérience, à Fos, quand même, de très nombreuses enquêtes publiques depuis huit ans. Je pense qu'on arrive au bout. Enfin, je veux dire qu'on sait très bien les limites de l'enquête publique. Quand on sera à l'enquête publique, ce sera déjà trop tard pour modifier les projets. Donc, avant l'heure, ce n'est pas l'heure, après l'heure, c'est plus l'heure.

Monsieur DUBOUT

Je rappelle quand même la méthodologie, ce qui permettra de répondre à des questions qui ont été posées tout à l'heure. Personne, en tous les cas dans cette salle, ici, ne soutient un projet. On est bien d'accord, et je pense que les gens qui ont assisté aux précédentes réunions le savent. Nous sommes là pour organiser les débats. Cela, c'est la première chose. Ceux qui soutiennent les projets sont les maîtres d'ouvrage qui devront répondre aux questions.

Deuxième chose : nous sommes là pour organiser et poser des questions. S'il y a des domaines dans lesquels les dossiers des maîtres d'ouvrage sont imprécis, insuffisants, et je sais que vous en avez pointé, il faut nous le dire. Il faut l'écrire et notre rôle est de leur demander de répondre.

Néanmoins, nous sommes dans une phase extrêmement préalable. Nous ne sommes pas du tout, vous le savez, dans la phase de l'enquête publique, encore moins après les autorisations d'exploitation. Nous sommes dans une phase dans laquelle les éléments, les questions que vous avez posées, que vous allez mettre en valeur, les réponses qui seront données, les explications qui seront données permettront aux pouvoirs publics et aux investisseurs de définir leur position pour savoir : vont-ils continuer l'investissement ou pas ? Effectivement, la procédure, après, se poursuit. Donc, je redis, s'il y a des questions à poser, j'en ai noté quelques-unes, quelques-unes qui ont été évoquées sur des questions routières, sur des questions de faille de sismicité. Je vous suggère de poser ces questions et dans les délais nécessaires, nous obtiendrons les réponses.

Avez-vous encore un commentaire ?

Monsieur SANDON

Je voudrais apporter des éléments complémentaires sur la sismicité, pour répondre effectivement au deuxième élément de la question. Le BRGM s'est prononcé sur la sismicité dans le cadre du terminal de Cavaou, et pas dans les termes que vous exposez-là. Donc, je vous invite à relire l'avis du BRGM sur le sujet. En fait, la réévaluation de la sismicité locale était due en fait à des travaux du BRGM sur la réévaluation des effets du séisme de Lambesc de 1909. Donc, sismicité générale. Et le BRGM a été amené à se prononcer effectivement sur cette fameuse faille dont vous parlez, mais en considérant qu'elle n'était pas majeure par rapport à la sismicité locale, ce qui a conduit d'ailleurs à refaire des travaux sur le terminal pour aller renforcer les fondations du terminal pour des problèmes de liquéfaction de sol. Je passe sur les détails mais ces problèmes étaient plus liés à une sismicité générale locale réévaluée.

Bien entendu ces problèmes-là seront analysés et les maîtres d'ouvrage auront à se prononcer pour tout ce qui est événements extérieurs pouvant effectivement mettre en péril le fonctionnement de leurs installations si elles sont construites, que ce soit le séisme, que ce soient d'autres événements majeurs qui peuvent effectivement survenir. L'inondation, ce n'est peut-être pas forcément le cas dans la zone de Fos mais éventuellement, submersion marine, cela peut effectivement être le cas. Donc, ces événements-là devront être étudiés précisément dans le cadre de l'étude de danger dont je parlais tout à l'heure, mais dans une phase plus aval du dossier, quand la conception aura été définie avec plus de précision. Aujourd'hui, on n'en est pas là. Je ne pense pas que les maîtres d'ouvrage en soient là et qu'ils puissent répondre à ces questions.

Monsieur DUBOUT

Monsieur MEUNIER ?

Monsieur MEUNIER

Merci. On voit bien qu'il y a des présentations qui sont intéressantes et qui nous montrent que tout est bien huilé, tout fonctionne très bien. Malheureusement, on entend dans la salle de la part de tout un tas de gens que ce n'est pas la réalité. Dans les faits, cela ne se passe pas comme cela. Moi, j'ai des exemples à donner. Par exemple, l'évacuation de la plage du Cavaou, due à l'installation de l'industriel GDF. Cette évacuation est dessinée sur les plans et cela passe par une route qui n'en est pas une. Personne ne s'est interrogé là-dessus : comment feraient 500 voitures, 1 000 voitures ou 3 000 voitures, les unes derrière les autres, pour pouvoir passer par cette digue en l'occurrence ?

On voit que d'autres gros aspects routiers n'ont pas amené de réflexion. Je rappelle que le cahier d'acteurs de notre association, dans le cadre de Fos 2XL, s'appelait bien « Fos 2XL et les infrastructures routières ». On voit bien que rien n'a été fait. Rien n'a été fait dans ce domaine.

Je voudrais aussi revenir sur les risques industriels eux-mêmes. On s'aperçoit que tous les risques ne sont pas vraiment bien identifiés ou bien présentés. En l'occurrence, pour le projet Fos Faster, on nous présente un risque industriel amené par l'appontement d'un navire. Ce risque est calculé de la manière la plus favorable qui soit à l'industriel. Donc, cela, j'aimerais bien qu'on revienne sur un point comme celui-ci. Il me semble important.

Et puis, tout un tas d'autres et là, je ne peux pas vous les exposer parce que cela prendrait trop de temps mais j'espère bien vous les communiquer.

Monsieur DUBOUT

Par contre, vous savez que vous pouvez les mettre par écrit. Le rôle de la Commission est d'obtenir la réponse de la part des industriels.

Monsieur MEUNIER

C'est ce que je me permettrai de faire.

Monsieur DUBOUT

Très bien.

Monsieur MEUNIER

Parce que justement, c'est une des interrogations que nous avons dans l'association. Nous nous sommes aperçus qu'ayant participé déjà à deux précédentes réunions, il n'y a pas eu de bilan ou de petit bilan sur chacune des réunions présentant les observations, les questions ou les demandes que vous aviez retenues. Et cela, cela nous semble important que ce soit fait parce qu'on a peur qu'avec le temps, certaines choses soient oubliées.

Monsieur DUBOUT

J'espère que non.

Monsieur MEUNIER

Je l'espère aussi bien entendu.

Monsieur DUBOUT

Je suis convaincu que vous nous les rappellerez. On me dit que pour répondre, le BRGM sera présent le 4 novembre. Trois ingénieurs spécialisés. Monsieur CARLE ?

Monsieur CARLE

Deux exemples. Je discutais aujourd'hui avec un responsable du commissariat de Port-Saint-Louis-du-Rhône. On revenait justement sur la problématique du danger sur cette zone industrielle. Il m'a rappelé un événement qui s'est passé il y a quelques temps, une explosion dans une usine sur la zone, dont pas mal de riverains ont été témoins, et donc ont alerté les services de police et des pompiers. Ces gens se sont rendus sur place, les services de police et les pompiers, et l'entrée

chez l'industriel leur a été formellement interdite. Ceux-ci arguant du fait qu'ils avaient leurs propres services sur place. Ils n'ont d'ailleurs à la longue pas pu savoir ce qui s'était passé ce jour-là.

Je reviendrai sur un autre phénomène qui s'était passé récemment, c'est la pollution du méthanier en darse 1 qui a été il y a quelques jours, donc, juste avant l'ouverture du débat public, qui s'est produite dans la darse 1. Un bateau, donc, était en train de charger son carburant. Il y a eu un incident, donc c'est parti à l'eau. Les services de gendarmerie maritime n'ont jamais été prévenus. Ils ont appris cela par la bande, donc en voyant des choses se passer. On ne les a pas prévenus.

Il me semble quand même que dans une zone comme cela, les services de l'Etat devraient être prioritaires dans la gestion des dangers, parce que laisser faire l'industriel ses petits arrangements au départ – qu'ils interviennent immédiatement en ayant leurs services à l'intérieur de l'usine, c'est une chose, mais que les décisions qui découlent de cet incident ne soient pas transmises immédiatement, que ce soit aux pompiers ou à la gendarmerie maritime, je rappelle par exemple que pour la pollution qu'il y a eu dans la darse 1, cela s'est passé le mardi en fin de matinée, le premier barrage flottant a été mis le jeudi et pendant ce temps, il y a eu de forts coups de mistral qui ont fait dériver une nappe de four dans la zone de Carreau. Cela aurait pu être évité si la gendarmerie maritime avait été avertie et si, avec le Préfet maritime, ils avaient pu mettre en place quelque chose pour parer à cela.

Là, on a affaire à des événements relativement très petits. Je n'imagine pas ce qui peut se passer. Je pense qu'on a quelqu'un qui veille sur nous, dans une zone comme la nôtre, pour ne pas avoir plus d'incidents graves. Je rappelle aussi qu'il y a quelques années en arrière, il y avait eu une pollution au fioul sur la plage, et les services du port avaient simplement mis cela en tas. Il y a de l'herbe qui a poussé dessus. C'est toujours sous l'herbe. Et actuellement, la mer est en train de ronger un petit peu sur la plage et donc, apparaissent ces monticules de fioul. Voilà, c'est une gestion comme cela qu'on a de cette zone qui est extrêmement inquiétante au vu des dangers que cela représente.

Et puis, j'aimerais savoir aussi, qu'on calcule le nombre de personnes, puisqu'on va nous dire que c'est éloigné des villes, le nombre de personnes qui travaillent très, très près de ces implantations. C'est-à-dire qu'on calcule le nombre de personnes qui travaillent dans toutes les entreprises qui jouxtent le terminal conteneurs, qui sont très proches de cet endroit-là. Le nombre de dockers... Enfin, l'ensemble des salariés de cette zone très, très proche de cela. Un jour, j'aimerais connaître exactement le nombre de personnes qui occupent cela pratiquement jour et nuit. Je vous remercie.

Monsieur DUBOUT

Merci. Ceci correspond à la question qui s'est posée, qui s'est inscrite : « sur quoi se base-t-on pour dire que les installations ne présentent aucun risque ? » C'est cela ?

Monsieur PETIT

Je vais répondre un peu à pas mal de questions. Sur le TMD...

Monsieur DUBOUT

Qu'est-ce que le TMD ?

Monsieur PETIT

Transport de Matières Dangereuses (TMD). On fait tout pour faire de la prévention et s'il se passe quelque chose, là aussi c'est couvert par des plans. Il y a deux types de plans dont il faut retenir le nom, c'est le plan TMD, c'est « Transport de Matières Dangereuses » et le plan TMR, « Transport de Matières Radioactives ». En fait, ce qu'on fait, c'est que là aussi, s'il se passe un événement, c'est la même méthodologie que pour les PPI, c'est-à-dire les installations fixes. Donc, il faut que vous sachiez que là aussi, on n'est pas démunis en outils pour régler ces problèmes et on fait des exercices avec nos amis du SDIS et avec les industriels et avec les industriels, il y a une procédure qui s'appelle TRANSED qui permet d'avoir une coopération. Si jamais on est démunis face à un produit, on peut faire appel à un spécialiste qui nous est envoyé et qui peut nous aider à résoudre le problème. Peut-être que le Colonel PUGET en dira un mot. Mais sur les TMD, les Transports de Matières Dangereuses en général, je voulais dire qu'on a aussi une méthodologie appropriée et des exercices qui sont conduits, notamment par les pompiers.

Sur la plage de Cavaou, je voulais dire aussi qu'on ne peut pas dire que rien n'a été fait. Les choses ont été faites par l'Etat et par les collectivités, le Président GRANIE, le Maire RAIMONDI. Des mesures ont été prises d'aménagement de cette route, de réduction de la plage, d'aménagement de signalétiques diverses et variées qui ont permis d'arriver à des solutions et de la part de l'industriel qui est proche de réductions de capacité, qui ont permis à une amélioration sensible d'une zone qui est quand même difficile à traiter et où différents paramètres, on va dire historiques, sociaux, touristiques et industriels doivent être pris en compte. On est bien d'accord.

Monsieur MEUNIER

Non.

Monsieur PETIT

Ah ! Les avis sont divergents. Mais enfin, la réalité, c'est cela, excusez-moi, on n'est pas toujours obligés de partager le même avis. Ensuite, en ce qui concerne l'information aux services de l'Etat, là aussi les choses ont été prévues dans le cadre du S3PI. Cela s'appelle la fiche GP. En clair, c'est une fiche qui permet aux services de l'Etat d'être au courant de ce qui se passe d'un événement et ces gravités, perceptions. Les gravités, c'est de 1 à 5, je crois, ou de 1 à 4, et la perception c'est pareil.

Les exploitants sont tenus d'envoyer à Gilbert SANDON, c'est-à-dire le patron des ICPE, au Préfet et au Maire, cela, ce sont les trois piliers de la sagesse. Il faut le répéter, notamment, et les exploitants, comme cela. Il faut savoir que cela, cela fait partie des choses sur lesquelles on est très intransigeants. D'ailleurs, on a eu une réunion récemment avec un exploitant dont on taira le nom et on lui a rappelé cette sainte règle. C'est-à-dire que la fiche GP doit nous parvenir, même si elle est écrite de manière rapide et tout, on doit être tenus au courant. Et la fiche GP doit aussi se doubler du coup de fil qui peut être soit avant, soit après la fiche GP, aux mêmes. Cela, c'est : croyez que nous sommes quelque part, nous n'habitons peut-être pas dans la zone de Fos, pour rebondir sur ce que disait la dame, mais on habite à Marseille où il y a quand même deux sites de PPI, Arkema à Saint-Menet (ce n'est quand même pas non plus de tout repos) et Cerexagri (ce n'est quand même pas non plus une maison de loisirs). Donc, on sait aussi ce que c'est que de vivre près du risque.

Donc, sachez que nous sommes très exigeants vis-à-vis des exploitants pour qu'ils nous tiennent informés, les pompiers aussi, pour qu'ils nous tiennent informés de ce qui se passe chez eux. Et c'est leur intérêt bien compris parce que je pense que là aussi, si les citoyens et les collectivités ont une expérience du risque, les exploitants l'ont aussi. Ils ont compris qu'ils avaient intérêt à être les plus transparents possibles, dans l'implantation et dans la gestion quotidienne de leur « boutique » si je puis m'exprimer ainsi et des risques qui sont inhérents à leur exploitation.

Monsieur DUBOUT

Merci. Une question ? Monsieur MEUNIER, puis Monsieur CARLE. Mais rapidement, s'il vous plaît.

Monsieur MEUNIER

Je m'inscris en faux par rapport au Cavaou. Je voudrais rappeler que cette route a été empruntée pour réaliser le chantier GDF Cavaou et que cette route a été vraiment délabrée. Le pont est en partie affaissé, à certains endroits, et tout ce qui nous reste aujourd'hui, c'est une route divisée en deux, (je me répète, c'est ce que j'ai dit lors de la réunion précédente) toute la partie entre GDF Cavaou et le pont bleu a été refaite à neuf, un asphalte parfait, des bas-côtés parfaits, et toute l'autre partie, qu'utilisent les riverains, est défoncée et abominable.

Quant au chemin d'évacuation du Cavaou, il est quand même bien dessiné et il montre qu'il passe au travers des habitations du quartier Saint-Gervais, et qu'il longe toute la digue. Cette digue n'a pas d'asphalte, n'a pas de revêtement. Elle est cabossée, avec des trous comme on pourrait trouver dans la forêt. Et donc, on se demande bien comment les gens pourraient faire pour s'évacuer par ce chemin-là.

Autre chose, une dernière chose. Je voudrais rappeler, encore une fois, que la construction de GDF Cavaou avait été – en tous cas, l'autorisation d'exploiter avait été mise devant le tribunal administratif pour demander une annulation. Il y a bien eu une annulation. Je précise que c'est moi qui m'en suis occupé à titre personnel. Il y a bien eu une annulation de l'autorisation d'exploiter. Le Préfet a présenté une autorisation d'exploiter exceptionnelle de 20 % de cette industrie. Aujourd'hui, cette autorisation exceptionnelle de 20 % a été modifiée pour permettre à l'industriel de fonctionner à 100 %. Mais toujours sans autorisation d'exploiter. Donc, on voit bien que nous avons des systèmes qui paraissent bien fondés mais quand la population essaie de démontrer quelque chose ou essaie de se défendre vis-à-vis d'un projet comme celui-ci, on trouve des moyens pour contourner et prendre des décisions différentes.

Monsieur DUBOUT

Bien. Monsieur RAIMONDI voulait dire ? Ensuite, Monsieur CARLE.

Monsieur RAIMONDI

Très rapidement, sur le Cavaou, dire que les choses évoluent quand même. Le 4 octobre 2010, donc c'est dans quelques jours, le Port autonome attaquera la réfection complète de la route du rond-point des Tangaires jusqu'à effectivement la partie qui avait déjà été faite. Ensuite, lorsque le protocole

qui a été signé sera mis en œuvre de manière définitive, le Port réalisera effectivement les accès des deux côtés du pont bleu. Le pont bleu deviendra effectivement l'accès industriel de cette presqu'île et ensuite, le Port nous rétrocèdera le reste des routes qu'on pourra définitivement arranger. Je rappelle quand même que même si le pont, effectivement, est en deux parties et qu'une partie est peut-être encore à revoir, il a été complètement revu il y a quatre ou cinq ans. Donc, tout n'est pas parfait, les choses malgré tout de ce côté-là avancent de manière positive. Je le pense.

Monsieur DUBOUT

Merci.

Monsieur RAIMONDI

C'est rare, donc il faut le souligner.

Monsieur DUBOUT

Ce sera noté, pour une fois. Monsieur CARLE ? Ensuite, Madame.

Monsieur CARLE

Je pense qu'on n'a pas répondu à ma question, donc, sur la manière de gérer les incidents qu'il y a sur cette zone. Je persiste à dire que c'est bien que l'industriel puisse réagir rapidement avec ses services, mais qu'il ne faut pas attendre l'envoi d'une fiche pour que les services qui sont autres, en dehors de l'entreprise, puissent mettre leur nez un petit peu là-dedans. Toutes les catastrophes que l'on a connues dans le temps sont dues à ce genre de gestion-là, c'est-à-dire qu'on laisse l'industriel gérer lui-même ses problèmes. Dans une zone comme la nôtre, c'est extrêmement grave.

D'autre part, les fiches ne doivent pas si bien fonctionner que cela puisqu'aujourd'hui, une journaliste qui se renseignait auprès de la Préfecture sur cet épisode de pollution dans la darse 1, on lui a répondu qu'elle avait confondu avec des essais qui étaient faits à Port-la-Nouvelle. Donc, je pense que les fiches ne doivent pas bien fonctionner.

Monsieur DUBOUT

Bien, Madame FAUGERE et puis ensuite Monsieur MOUTET.

Madame Anne-Laure FAUGERE

Je l'ai posée.

Monsieur DUBOUT

Vous l'avez posée, mais alors il faudrait peut-être la remettre à l'écran. Voilà : « existe-t-il un suivi des incidents industriels sur la zone de Fos-sur-Mer ? Deuxièmement, pouvez-vous communiquer les études de risques réalisées antérieurement pour des projets similaires ? »

Monsieur SANDON

Comme on l'a dit tout à l'heure, chaque incident ou accident qui se produit sur un site fait l'objet d'une attention particulière. D'une part, on oblige l'exploitant à le déclarer. Cela, c'est la réglementation qui le dit. On a effectivement baissé la barre au fil du temps pour être informés effectivement des pré-incidentes. Ils sont toujours, dans l'analyse de risque, les sources potentielles d'incidents plus graves. Donc, on apporte une attention très importante, effectivement, à ces incidents.

On demande aux exploitants de les analyser, bien entendu, et d'en tirer des conséquences en termes de mesures correctives et préventives, systématiquement. Ces fiches GP, elles sont bien entendu classées chez nous, elles vous sont accessibles, si quelqu'un veut les voir, on peut les lui mettre à disposition. Elles montrent effectivement des incidents mineurs mais aussi des incidents qui peuvent avoir des conséquences un peu plus graves, que l'exploitant a réussi à gérer en général parce que les PPI ne sont quand même pas déclenchés tous les matins. Je rappelle quand même que le POI, qui est de la responsabilité de l'exploitant, est la première chose à mettre en place pour gérer ces incidents. En général, il arrive effectivement à contenir les effets de l'incident par ses moyens propres. Par contre, on en est informés.

Deuxième point : les études qui ont pu être mises sur la place publique pour les projets similaires antérieurs, elles sont bien entendu disponibles. Je rappelle que pour les dossiers, notamment celui de Cavaou qui a été déposé à l'époque, l'étude de dangers a été mise à l'enquête publique. Donc, elle a été publique à ce moment-là. Depuis, elle a été révisée, puisque les études de dangers doivent être révisées tous les cinq ans. Nous sommes en train d'analyser effectivement la révision. Justement, dans le cadre de la nouvelle autorisation à laquelle faisait allusion à Monsieur MEUNIER, puisqu'il faudra bien ré-autoriser ce terminal un jour. Donc, le dossier a été déposé, il est en cours d'analyse chez nous et ces documents, ils sont publics. Donc, si vous voulez les examiner, vous vous adressez à la DREAL, vous m'appelez, vous allez effectivement taper à la porte de l'exploitant qui en dispose aussi en permanence pour pouvoir les examiner.

Quand même, je rappelle que ce sont des documents extrêmement compliqués, qui ne sont pas forcément effectivement lisibles par tous, mais on est là aussi pour essayer de vous éclairer sur ce qu'ils contiennent et on le fait assez souvent dans le cadre des PPRT qu'on élabore puisque le public s'intéresse fortement à cette démarche.

Monsieur DUBOUT

Je rajouterai, moi, une troisième possibilité. Est-ce que vous êtes informé et vous recensez des quasi-accidents ? Dans le monde hospitalier, par exemple, c'est lorsqu'il y a eu un accident qui a été évité, non pas par la procédure mais par quelqu'un qui s'en est rendu compte par hasard au dernier moment.

Monsieur SANDON

On n'en est pas informés directement mais bien entendu, les exploitants tiennent effectivement à jour ce genre de retour d'expérience. On l'analyse avec eux régulièrement au travers des réunions que nous faisons périodiquement avec eux. De toute façon, dans l'étude de dangers, ils doivent prendre en compte toute l'accidentologie qui s'est passée sur leur activité propre, en regardant ce qui s'est passé chez eux mais aussi ce qui s'est passé sur des installations similaires ailleurs. Tout ce retour d'expérience est justement pris en compte pour améliorer la sécurité du site. C'est bien l'objectif de la démarche.

Donc, cela rebondit sur la question qui a été posée tout à l'heure : comment peut-on garantir aux personnes que ces sites n'apporteront pas de risque supplémentaire ? Je dirais que globalement, c'est l'objectif qu'on leur fixe. C'est bien effectivement ce qu'il va falloir qu'ils démontrent, que l'implantation de leur installation ne va pas générer des risques là où il y a de la population ou là où cela peut impacter éventuellement des travailleurs qui travaillent effectivement dans les implantations voisines. Ce sera à démontrer par les maîtres d'ouvrage dans le cas de cette étude de dangers. J'ai bien rappelé que c'était vraiment le cœur du dispositif. C'est ce document qui va être la démonstration apportée par l'exploitant qu'effectivement, il arrive à maîtriser tout cela.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur MOUTET ?

Monsieur MOUTET

Merci de me donner la parole. Moi, je suis extrêmement déçu ce soir. Déçu, parce qu'en première partie, je m'attendais à voir les impacts sur l'air, la mer et la santé de nos deux projets qui devaient arriver. Alors que j'ai eu une démonstration, je vais dire, de tout ce qu'il peut y avoir comme sécurité, comme prélèvements sur l'air, sur l'eau, mais je n'ai rien eu comme impacts, véritablement, des deux projets. Rien. Zéro.

Les risques industriels : pareil. On m'a cité encore une fois tout ce qu'il y avait comme secours, comme risques, ce que cela pouvait déclencher, un risque industriel, mais aucune information sur les deux projets à venir. Donc, je suis extrêmement déçu.

Surtout que tout ce qu'on nous a présenté, très belles paroles, mais le dernier incident dont Jacques CARLE a parlé, je peux en parler sérieusement car j'étais, moi, en darse 1 ce jour-là. Disons que j'y étais 16 heures après. 16 heures après, la capitainerie n'était pas au courant de l'incident ! La capitainerie de Fos n'était pas au courant. Moi-même, j'ai appelé la capitainerie : « ah oui, attendez, on sait qu'il y a un problème mais on ne sait pas quoi vous dire, on ne sait pas ». J'étais, moi, sur la darse 1, sur le quai minéralier, on n'a pas pu me répondre.

Une heure après, on est venu me dire qu'il y avait un incident sur l'usine Ascométal. Une heure après, un officier de port, qui m'a dit cela, alors que c'était tout faux, complètement. C'est un bateau qui était au port du Tonkin, amarré au port du Tonkin, pour décharger sa cargaison de GNL, qui a eu une fuite sur le chargement de fioul lourd. Les barrages ont été mis en place plus de vingt heures après l'incident. Donc, moi, je me demande, je demande vraiment où c'est qu'il y a eu l'incompétence pour qu'il y ait un tel problème. Les galettes qui sont sorties, de fioul lourd, qui sont

sorties après la darse 1, parce que soit disant, ce n'est pas sorti de la darse 1, les galettes qui sont sorties, heureusement par miracle, sont revenues par le vent d'Est qu'il y a eu après le petit coup de mistral. Donc, vraiment, il y a eu une incompétence. Je ne sais pas à quel niveau, mais une très grosse incompétence. Ce soir, on a voulu nous démontrer que non, tout allait bien dans les secours, tout allait bien de partout. Moi, je dis que non.

Donc, nous parler de projets immenses, encore, qui doivent arriver sur le bout de la darse 1 et la réfection d'un autre terminal, moi, je dis : attention. Pour l'instant, on ne m'a rien démontré du tout. Rien. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur DUBOUT

Merci. Cet événement, je vous laisse la parole après, cet événement, donc, je suppose, a été analysé et votre position sera confortée ou pas. C'est le type d'événements sur lesquels il faut tirer des conséquences pour voir comment cela s'est passé et comment cela peut ne pas se reproduire.

Monsieur SANDON

Je peux dire deux mots sur cet incident, d'autant plus que la DREAL n'était pas concernée en tant que telle puisqu'il s'agissait effectivement d'une opération maritime de rechargement, effectivement, des réservoirs du bateau. Donc, c'était un transvasement d'une barge vers le bateau pour pouvoir effectivement le refioler. Manifestement, il y a quelque chose qui n'a pas fonctionné. Je me rappelle d'un incident similaire qui s'était produit sur le port à Berre. A ce moment-là, l'industriel qui est compétent pour gérer son port, il avait effectivement des barrages flottants qui ont été mis en place rapidement. Pourquoi les barrages flottants n'étaient pas disponibles et pourquoi n'ont-ils pas été mis en place là ? Je crois que c'est une question qu'il va falloir effectivement poser à qui de droit, notamment au Port qui gère effectivement les problèmes portuaires, puisqu'il s'agissait d'un problème portuaire. Qu'a fait le capitaine du bateau, qui était responsable quand même du chargement de son bateau ?

Là, on voit très bien qui est responsable de quoi. Maintenant, il faut effectivement qu'on travaille sur le sujet, en liaison avec le Port, pour arriver à trouver une parade pour éviter que cela se reproduise. Un incident, c'est toujours regrettable. L'important, c'est d'en tirer des conséquences et d'éviter qu'il se reproduise. C'est bien effectivement le rôle que nous jouons, nous, en permanence, sur les installations industrielles.

Là, on est effectivement à l'interface entre l'aspect industriel et l'aspect portuaire. Cela va peut-être un peu compliquer les choses.

Monsieur DUBOUT

Monsieur.

Monsieur BLANC, habitant de Port-de-Bouc

Le problème est le suivant, c'est que concernant ces réservoirs, on voit un joli enrobé de béton mais concernant la tôle, comment on contrôle les soudures ou l'épaisseur du tube ?

Monsieur SANDON

Je vais laisser les maîtres d'ouvrage en parler. Le type de réservoirs, tels qu'ils sont conçus aujourd'hui, sont des réservoirs....

Monsieur BLANC

Si vous prenez Fos Tonkin, Tonkin, il y a une soudure, on peut contrôler visuellement. Tandis que quand c'est enrobé de béton, on ne contrôle rien.

Monsieur SANDON

Le Tonkin, il y a quand même effectivement deux parois dans le réservoir, dans la mesure où le gaz liquéfié contenu est à -163 degrés. Donc, il faut effectivement une épaisseur d'isolant entre la paroi qui contient le gaz liquéfié et puis l'extérieur. Il y a effectivement deux types de réservoirs, les réservoirs anciens du Tonkin qui sont à double paroi métallique, et les réservoirs récents, qui sont avec une paroi métallique externe extrêmement fine, qui peut effectivement jouer thermiquement en fonction de la température du liquide, et une paroi en béton relativement épaisse pour protéger tout cela. Et entre les deux, donc, un isolant qui permet de maintenir le gaz à température basse.

Monsieur BLANC

Dans celui-ci, on ne peut pas faire de contrôle visuel de soudure.

Monsieur SANDON

Non, mais il y a des détecteurs de fuite qui permettent de savoir si le réservoir est étanche ou pas. et si effectivement on détecte une fuite, là, effectivement, cela se complique.

Monsieur BLANC

Ah, bon.

Monsieur DUBOUT

Encore deux questions, parce qu'on a déjà dépassé de plus d'une demi-heure. Cela dit, le sujet en vaut la peine mais je crains de fatiguer le public. Madame, au fond.

Madame Sophie MICHEL

Je voudrais revenir sur les transports routiers. Je voudrais rassurer Monsieur Laurent ROY : nous non plus, Monsieur, nous ne sommes pas pour la multiplication du trafic routier. Par contre, j'émet un doute sur la volonté de l'Etat de développer le trafic ferroviaire. D'autre part, je voudrais aussi que dans ce débat soit prise en compte la dangerosité de notre zone, la nationale 265 qui mène aussi à Port-Saint-Louis-du-Rhône, sur laquelle il y a eu déjà des accidents, trop d'accidents mortels,

malheureusement. Encore une fois, on met la charrue avant les bœufs, à savoir qu'il n'y a rien de prévu encore sur cette zone. C'est une route à trois voies, très dangereuse. Je voulais savoir si quelqu'un avait imaginé autre chose que l'existant. Merci.

Monsieur DUBOUT

Merci. Monsieur MEUNIER ?

Monsieur MEUNIER

Monsieur MOUTET et Monsieur SANDON ont mis tout à l'heure le doigt sur un point qui est intéressant au niveau du risque industriel, c'est celui d'une part de l'industrie elle-même, et d'autre part du navire. On avait déjà posé la question, dans le cadre de Fos Cavaou, et on savait que les études de dangers étaient différentes. Dans un cas, on fait une étude de dangers pour le *process* industriel à terre, et une étude de dangers pour le navire en mouvement.

J'aimerais savoir si aujourd'hui il est possible de lier ces deux études de dangers pour qu'on ait une connaissance un peu plus large des risques. On le voit, là, Monsieur MOUTET parlait tout à l'heure d'un risque à l'appontement. Donc, j'aimerais savoir si ces deux risques-là seront liés dans la même étude de dangers, en tous cas celle de l'industriel.

Monsieur DUBOUT

Avez-vous une réponse ?

Monsieur SANDON

Il est clair que dès que le méthanier est connecté au terminal, il est pris en compte dans l'étude de dangers, c'est évident. Quand il est en mouvement, on est dans le domaine maritime, là. C'est pris en compte par les études maritimes qui sont faites dans le cadre des grandes conférences maritimes pour assurer la sécurité du bateau. Moi, je n'en parlerai pas, ce n'est pas ma compétence mais effectivement, une fois que le bateau est à quai, amarré et connecté, effectivement, l'étude de dangers du terminal le prend en compte.

Monsieur DUBOUT

Oui, dernière question ?

Monsieur MEUNIER

Désolé d'insister mais vous dites bien : lorsqu'il est connecté, mais lorsqu'il est dans la darse, il est bien en mouvement et dans la darse, il est quand même encore à ce moment-là proche des industries. C'est pour cela qu'il faudrait le lier. Tant que le bâtiment, lui, est dans le golfe ou en mer, on s'en fiche un petit peu. Ce qui nous intéresse, c'est quand il est dans la zone industrielle. Et cela amène une deuxième question de ma part : j'aimerais savoir si les Q-max qui sont prévus pour

Fos Faster sont amenés à séjourner dans le golfe, c'est-à-dire à rester amarrés 1, 2, 3 jours, et les études qui vont avec.

Monsieur DUBOUT

C'est une question qui est posée au Port. Le Commandant MOYSAN peut peut-être apporter une réponse.

Le Commandant MOYSAN

Il y a un mouillage spécial qui a été défini pour les Q-max et les Q-Flex, qui se trouve dans le mouillage Ouest, le plus au Sud, c'est-à-dire à la limite du mouillage Ouest-Sud.

Monsieur DUBOUT

Et la question qui a été posée du bateau lorsqu'il est en mouvement dans la darse ?

Le Commandant MOYSAN

Les conventions internationales ne nous imposent pas d'étude de dangers pour un navire lorsqu'il est en mouvement dans un port.

IV. Clôture de la réunion

Monsieur DUBOUT

Je vous propose de terminer pour ce soir. La réunion a été riche. La salle est restée complète, ce qui prouvait bien l'intérêt alors même que nous avons dépassé de près de trois quarts d'heure le temps. Alors, merci à tous. Merci à tous de s'être exprimés. Chacun a pu – cela, ce sont les derniers éléments. Chacun a pu s'exprimer, je le pense. On me donne les temps de parole, puisque c'est quelque chose qui a été demandé. Pendant la première période, au total, la salle a eu 2 heures et 13 minutes de parole.

Alors, je voudrais aussi vous rappeler plusieurs choses. La première, c'est que vous pouvez et vous devez vous exprimer par lettre, vous avez des enveloppes T qui ont été dans chacune des boîtes aux lettres, par *e-mail*, sur le site internet, et puis aussi sur les cahiers d'acteurs. Nous en avons déjà quatre. Nous avons aussi la contribution du Port.

J'ai noté lors des débats un certain nombre de questions intéressantes, celle récurrente qui vient sur les routes, qui est une question importante. Celle sur les mesures qui ont été évoquées. Et puis, sur les risques.

La question : « de quoi débat-on ? » Nous n'avons pas vocation, vous le savez, même quelle que soit la frustration qui peut être, à répondre, en tous les cas la Commission n'a pas vocation à

répondre à ces questions. Elle a vocation à demander à ce que l'on puisse vous répondre à ces questions. C'est ce que nous allons faire au fur et à mesure.

La semaine dernière, il y a une demande qui avait été faite d'une visite de Fos Tonkin. Alors, compte tenu des contraintes qui sont liées au débat public, avec Elengy, nous avons établi la façon de pouvoir opérer, d'autant que vous savez que nous sommes dans une période de Vigipirate renforcé, ce qui complique les choses. Aussi, nous vous proposons dans un premier temps deux créneaux : le mardi 12 octobre de 17 à 19 heures et le mercredi 13 octobre de 10 heures à 12 heures. Chaque créneau, pour des raisons de sécurité, est réservé à quinze personnes. Il faudra vous inscrire auprès de la Commission particulière du débat public pour assister à ces visites de Fos Tonkin.

Je vous rappelle que la prochaine réunion, et maintenant nous entrons dans le cycle des réunions spécifiques pour chacun des projets. La prochaine réunion, je l'ai évoquée d'ailleurs tout à l'heure, a lieu pour Fos Faster, sur le site d'implantation du projet. Elle aura lieu le 5 octobre à la salle Marcel Pagnol de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Et le 14 octobre, ce sera Fos Tonkin.

Par ailleurs, je vous donne donc le résultat de nos sites internet. Nous avons eu, c'est de nouveau Fos Faster qui est passé en tête. Nous avons eu pour Fos Faster 2 185 connexions et 9 160 pages ont été lues. Pour Fos Tonkin, 2 101 (peut-être 2 maintenant) connexions et 7 968 pages ont été lues. Nous avons reçu 31 questions écrites, 31 contributions écrites, pardon, que vous pourrez découvrir dans les jours qui viennent sur les sites. Et nous avons reçu, je l'ai dit tout à l'heure, quatre cahiers d'acteurs. Voilà, j'en ai terminé, merci à tous et la prochaine réunion est au 5 octobre et je vous propose de prendre un verre où nous pourrions continuer à échanger. Merci.

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms et sigle suivants :

| | | | |
|------------------------|----|----------------|----|
| Monsieur POUJOL, | 47 | TRANSED, | 60 |
| Nitrobigford, | 47 | | |